

# L'ACTION NATIONALE

Volume LIII, Numéro 8

AVRIL 1964

50 cents

## SOMMAIRE

ÉDITORIAL : Encore d'la visite !

Jean de la HIRE : Le pragmatisme du bill 60

Mathieu GIRARD : Conquête, Confédération et nationalisme

Louis PAINCHAUD : Le français au sortir du High School

Claude TROTTIER : Vive le Roi d'la Reine !

## LES COOPÉRATIVES D'ÉLECTRICITÉ

François-Albert ANGERS : Le péché contre l'esprit

MM. René LEVESQUE et F.-A. ANGERS : Confrontation de textes

Gontran ROULEAU : L'opinion d'un administrateur

François-Albert ANGERS : L'aide créatrice de l'Etat

COOPÉRATIVES AMÉRICAINES D'ÉLECTRICITÉ :

Nous n'aurons jamais cette fierté !

Laurent LAPLANTE : La pratique et la théorie

## CHRONIQUES

LES ÉCRITS ET LES LIVRES : Savoir céder au pur plaisir !

CRITIQUE DE L'INFORMATION : Exploitation de l'anonymat par la  
Canadian Press

CORRESPONDANCE : Séparatisme et état d'esprit du Québec

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

**Directeur :** FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

**Comité de rédaction :** DOMINIQUE BEAUDIN — PATRICK ALLEN — JEAN GENEST, secrétaire.

**Rédaction et administration :** L'Action Nationale, Casier Postal 189, Station N, Montréal

**Abonnements :** \$5.00 par année. De soutien : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le **CANADIAN PERIODICAL INDEX**, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue **CULTURE**.

## LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

**PRÉSIDENT :** M. François-Albert Angers

**1er VICE-PRÉSIDENT :** M. André Laurendeau

**2e VICE-PRÉSIDENT :** M. René Chaloult

**SECRÉTAIRE ET ADMINISTRATEUR :** M. Dominique Beaudin

**TÉRORIER :** M. Paul-Émile Gingras

**DIRECTEURS :** MM. le Chan. Lionel Groulx, J. P. Archambault, S.J., C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Rodolphe Laplante, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaëtan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Théophile Bertrand.

## Où trouver L'Action Nationale ?

### À MONTRÉAL :

Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine  
Librairie Déon, 1247, rue Saint-Denis  
Librairie Universelle, 5165, Côte-des-Neiges  
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis  
Librairie Pany, 554 est, rue Ste-Catherine  
Librairie Leméac, 371 ouest, avenue Laurier  
Librairie La Québécoise, 169 (est), rue Beaubien

### À QUÉBEC :

Librairie Garneau, 47, rue Buade  
Librairie de l'Action Sociale Catholique,  
Place Jean-Talon

Librairie du Quartier Latin,  
111, rue Saint-Jean

### À OTTAWA :

Librairie Dussault, 170, rue Rideau

*Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numérique et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.*

# Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.  
FERNAND RHEULT, C.A.

210 ouest, Boul. Crémazie

(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

## LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

Pour la collation

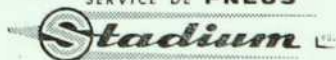
Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

SERVICE DE PNEUS



TIRE SERVICE

Rechapage de pneus & Alignement de roues

1871, rue DeLorimier, Mtl.

LA. 4-1177

Eugène Turcotte  
Président

André Trudeau  
Directeur-Gérant

# LES AMIS DE LA REVUE

## BERNARD BENOÎT

Linoléum, Stores Vénitiens, Stores  
de Toile, Rideaux, Draperies  
11857 est, rue Notre-Dame  
● Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

## Bourbonnais & Pépin

QUINCAILLERIE EN GROS  
1575 est, rue Laurier, Montréal  
● LA. 6-4995

PAUL COULOMBE INC.  
Chauffage à l'huile et au gaz  
Air Chaud — eau chaude  
● 3338, rue Bélair, Montréal 38  
RA. 2-8741-8246

## DENIS, Arcadius AVOCAT

● 86 nord, rue Wellington  
Sherbrooke, Qué. - Tél.: 2-4793

## DORAIS, Jean-Louis AVOCAT

● 57 ouest, rue St-Jacques  
VI. 5-1336

## MAXIME Nettoyeurs Limitée

BUREAU ET ATELIER :  
1415 BOIS FRANC RI. 8-6188  
SUCCURSALE :  
4140 ST-DENIS VI. 4-1158

ÉTABLI EN 1870

## Wilson Frères Enrg.

Charlebois Frères, Props.  
BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

● 2537 est, rue Notre-Dame  
Montréal

## AIMÉ GALARNEAU & Cie

Comptables Agréés  
237 ouest, boul. Saint-Joseph  
● Montréal — CR. 4-2534\*

G.-E. HOUDE, président

MONTRÉAL OXYGEN INC.  
● 4890, 5e avenue - Rosemont  
LA. 4-6957

## ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances  
● 3450 est, rue Jean-Talon  
Montréal 38 — RA. 2-1627

## LAVIGNE, C.E. (1961) Ltée

Courtier d'assurances  
● 3750, rue Lacombe  
RE. 9-1748

## MANOIR SAINT-CASTIN

● Lac Beauport  
Québec

CR. 1-6093

## ERNEST PALANGE, O.D. OPTOMÉTRISTE

● 441 est, rue Bélanger, Montréal

## PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal  
● LA. 1-3659

● Roland Michon, Pharmacien



## Pomponette INC.

J. BRASSARD, prés.  
● 256 est, rue Ste-Catherine, Mtl

## HOMMAGE D'UN AMI



## G. LEBEAU LTÉE.

Rembourreur d'autos, Housses, Vitres,  
Capotes d'autos

CR. 4-3503

5940, rue Papineau, Mtl.  
6270, Upper Lachine  
1690, boul. Labelle, Chomedey

ROBILLARD, Michel  
NOTAIRE

934 est, rue Ste-Catherine  
849-9663

Yvon Groulx, L.P.H., LL.L.  
Gilles Cadieux, LL.L.

GRoux & CADIEUX  
NOTAIRES

4416, boul. Pie IX, Montréal  
Tél. : 254-9435

### Les Editions Bellarmin

8100, boulevard Saint-Laurent  
Montréal-11

### LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX  
LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson

Montréal LA. 2-0751

### VICTORY TOOL & MACHINE CO. LTD.

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale - Manufacturiers  
de Convoyeurs à rouleaux, à courroie,  
et à chaînes - Monte-charge.

250, rue Rose de Lima

WE. 3-1138 Montréal

### Mario Du Mesnil AVOCAT

107, Ouest, rue St-Jacques,  
Montréal  
842-8741

482, rue Victoria, Saint-Lambert  
OR. 1-9295

### ÉMILIE ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec  
Téléphone 2-5235

352, rue St-Vallier, Québec

SÉGUIN, Paul-Émile  
NOTAIRE

6726, rue St-Hubert  
CR. 1-8739

LA SOCIÉTÉ  
SAINT-JEAN-BAPTISTE  
des Trois-Rivières

### Toitures Permanentes Enrg

Couverture en gravois - Ferblanterie  
\*\*RA. 2-9121

2525-A est, rue Jean-Talon

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

33 ouest, rue St-Jacques, Mtl  
VI. 2-9768

WE. 5-6316

J.-M. Valade  
Président

### Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage  
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine  
Montréal

## EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros  
exclusivement

4115 est, rue Ontario

Tél. : LA. 4-7541

Montréal 4

## UN FONDS DE REVENU

**Fonds équilibré** (Fonds "A") et **Fonds de croissance** (Fonds "B") sont les placements les plus populaires, dans un fonds mutuel, parce qu'ils associent **revenu** et **profit**.

Les Placements collectifs ont toutefois aussi un **Fonds de revenu (Fonds "B")** pour ceux qui ont absolument besoin de revenus stables à court terme. Composé entièrement d'obligations, il procure le plus haut rendement en intérêt.

Par rapport au placement ordinaire en obligations, le Fonds "B" offre l'avantage du taux d'intérêt élevé, tout en assurant une liquidité aussi complète que les obligations les plus négociables (gouvernement fédéral), mais dont les rendements sont plus bas.

Du 21 novembre 1959 au 30 septembre 1963, le Fonds "B" a rapporté, pour chaque unité de \$5.00 prise au départ, \$1.07 d'intérêts et \$0.52 de profit de capital. Ce qui donne un rendement en intérêt de 5½%; et un rendement total de plus de 8%.



**LES PLACEMENTS  
COLLECTIFS INC.**

vous aident à mieux investir!

BUREAUX À: MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-HYACINTHE,  
ST-JÉRÔME, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES.

Voyez nos conseils sur le placement dans nos annonces précédentes

## ÉDITORIAL

### Encore d'la visite!

Une autre visite de la Reine ! La raison, cette fois-ci: commémorer la réunion de Charlottetown quand, en 1864, furent jetées les bases de la Confédération.

Les Pères de la Confédération, comme s'ils accomplissaient une mauvaise action, travaillaient dans un secret relatif et n'osèrent jamais soumettre leurs idées à un référendum populaire. Après cent ans de vie, cette oeuvre se révéla le calvaire de nos minorités, le carcan de notre autonomie provinciale et le four de notre anglicisation à Ottawa. On nous demande aujourd'hui d'acclamer à travers le prestige royal et la noblesse indéniable de la reine, une oeuvre que nous ne pensons qu'à réformer ou qu'à bouter dehors.

Des gens d'Ottawa s'acharnent à vouloir ressusciter un moribond. Ils s'efforcent de susciter un peu d'enthousiasme autour de la Confédération. Tout cela est artificiel: eux ils en vivent de cette Confédération, nous nous en mourons !

Ils disent: "La reine d'Angleterre est aussi la reine du Canada." Quelle fiction légale ! Ce juridisme plaît à un Anglais major dans l'Armée canadienne, à un Anglais devenu lieutenant dans la marine canadienne et même à cet officier anglais retraité des Indes à Vancouver, mais cette chinoiserie juridique, concoctée par des Lords anglais, ne provoque aucun enthousiasme délirant chez aucun véritable Canadien.

#### *Double aspect chez la reine*

Certains Anglo-Canadiens aiment déplacer les problèmes. Le *Montreal Star*, par exemple, veut nous faire croire que les Canadiens seraient mal éduqués s'ils recevaient mal la reine alors que les Zoulous, les Nigériens et les aborigènes d'Australie l'ont

applaudie. Le problème n'est pas un problème de personne. Nous avons beaucoup de respect pour la personne de la reine, pour la dignité de sa vie et même le charme indéniable de sa présence.

Mais elle est aussi un symbole. Comme symbole, la reine du Canada est une idée qui a fait son temps. Le Statut de Westminster (1931) aurait dû régler le cas de l'indépendance du Canada; il a préféré nous empêtrer dans les arguties et les traditions sentimentales d'un innocent Commonwealth. Il faut en finir avec une évolution qui s'attarde, n'arrive pas à aboutir et empêche le Canada d'atteindre la stature propre d'un Etat qui a son visage propre, sans plus avoir à emprunter une reine à l'Angleterre.

Le Canada a cessé d'être une royauté. Y croire encore c'est verser dans une nostalgie vieillotte où la reine prend figure d'un personnage de folklore enrubanné de rites désuets. Perpétuer la royauté au Canada c'est volontairement entretenir la division au coeur même du pays. Comment voulez-vous unir Canadiens français et Canadiens-Anglais alors qu'ils ne s'entendent même pas sur ce qu'est le Canada lui-même ?

Une seule solution s'impose: le Canada doit devenir une République. Le Canada, alors, saura, d'un intérêt unanime, recevoir tous les souverains étrangers.

*Raison ? Les intérêts du Commonwealth ?*

Mais, au fait, pourquoi, cet automne, nous envoie-t-on la Reine pour une autre visite ? On a jadis voulu faire du 24 mai la fête de la reine Victoria, puis la fête de l'Empire. Depuis le Statut de Westminster, en 1931, on aurait voulu en faire la fête du Commonwealth. Rien de cela n'a mordu. Ces tentatives n'avaient pas de racines, c'est-à-dire aucun appui dans le peuple. Pourquoi cela ? Parce que tous ces mythes apparaissaient au peuple comme des importations étrangères et non comme des biens nationaux.

Le voyage de la reine a-t-il pour but de revaloriser le Commonwealth, que l'on croyait déjà mort de sa belle mort ?

Tous savent que l'Angleterre traverse une période difficile. Déjà en 1962, elle prévoyait son entrée dans le Marché Commun; aussi nous envoya-t-elle — encore d'la visite ! — plusieurs ministres distingués pour nous avertir que l'avenir de l'Angleterre ne se trou-

vait plus tellement du côté du Commonwealth que du côté de l'union européenne.

L'imprévisible arriva. L'entrée du Marché Commun fut refusée à l'Angleterre. L'Europe avance de progrès en progrès et l'Angleterre traîne de la patte. Son niveau de vie baisse, ses savants désertent et la concurrence internationale se fait de plus en plus difficile. Il faut faire machine arrière: après tout, malgré tout, le Commonwealth est bien important ! "Envoyons-leur la reine, disent les ministres d'Angleterre, pour leur dire quelle importance nous attachons à *la grande famille britannique*."

Après le langage des affaires et les déceptions fort connues, l'Angleterre revient au langage du baiser lamourette. Déjà la visite de Lord Home et celle de Harold Wilson, ces mois derniers, ont préparé les choses. Le point culminant de ces va-et-vient intéressés sera le voyage de la reine. Derrière son sourire, les manoeuvriers essaieront de rattraper avec le Commonwealth ce que l'Angleterre n'a pu obtenir du Marché Commun.

*Raison ? Manoeuvre centralisatrice ?*

Y aurait-il une autre raison à ce voyage ? Est-ce une manigance de fonctionnaires canadiens ou de quelque sous-comité des fêtes du centenaire de la Confédération ? (on ne sait plus qui désigner d'une façon exacte parmi les coloniaux d'Ottawa) ? Tous voient que la Confédération est bien malade. Les provinces font des offensives — anodines quant à leurs résultats — mais concertées contre la trop grande centralisation du gouvernement d'Ottawa. Cela est dangereux.

Au danger de décentralisation, ne conviendrait-il pas de mettre un frein ? Promener la reine dans nos villes, comme symbole du gouvernement royal, n'est-ce pas un atout formidable pour un certain peuple ? Détourner les sympathies provinciales pour les orienter vers Ottawa, siège des traditions anglo-saxonnes et du gouvernement royal du Canada, n'aidera-t-il pas aux menées centralisatrices qui devront prédominer partout, en 1967, lors des fêtes du Centenaire de la Confédération ?

La reine, instrument des centralisateurs ! Dans cette optique il sera plus facile de faire absorber l'idée d'un drapeau vraiment

*british*, d'une centralisation entièrement dévouée aux intérêts du seul grand et éternel Canada !

La reine est un symbole. Les Canadiens français s'opposent à ce symbole. Il leur paraît retarder l'évolution normale du Canada, il leur paraît favoriser indûment la centralisation à Ottawa. Ils deviennent méfiants au point qu'ils se demandent devant tout orateur qui aborde ces questions, celle du voyage de la reine et celle de la Confédération: "D'où vient-il ?" S'il vient d'Ottawa, la cause est entendue: le langage sera celui d'un anglicisé, d'un centralisateur, d'un *disque* chargé de *conditionner* notre peuple à la servitude prolongée. Ce ne sont pas les paroles du député Yvon Dupuis (9 mars 1964) qui contrediront ces affirmations !

*Raison ? Perpétuer le colonialisme ?*

Toujours les visites de la reine furent des visites intéressées. Nous n'avons pas oublié la visite orchestrée par Ottawa de la famille royale avant la Deuxième Grande Guerre. Elle fut l'occasion d'un déchaînement de déclarations folles comme celle du ministre des Finances M. J. L. Ilsley qui disait le 4 février 1942: "La défense des Iles britanniques est notre propre défense. La distinction entre servir au Canada et servir outre-mer en est une qui n'a aucune signification." Et le premier ministre M. King approuvait.

Quand, le 9 juillet 1943, M. Brooke Claxton déclarait aux Communes: "Nous ne pouvons avoir une politique étrangère nette que si elle se fonde sur la façon de voir les intérêts canadiens", le chef conservateur M. Hanson le traita en pleine Chambre d'*isolationniste* et de *séparatiste*. Aussi M. Claxton, apeuré, s'empressa-t-il d'ajouter: "Il importe beaucoup que nous fassions la guerre parce que le Canada a intérêt à ce que l'Angleterre survive."

Chaque passage de la reine a engendré une pareille mise au rancart du désir d'être un pays indépendant, un ramollissement de la dignité canadienne. Ces voyages ont contribué à maintenir l'incompréhension quasi totale entre Canadiens français et Canadiens-Anglais *sur ce qu'est le Canada*. Pour les Canadiens-Anglais le gouvernement fédéral est le gouvernement le plus important et doit rester le gouvernement le plus fort parce qu'il est le gouvernement de la Reine. Ce symbole ne cesse d'approfondir l'incompréhension mutuelle et d'élargir le fossé. Le Canada mal compris entraîne inévitablement une Confédération mal comprise.

### *La seule solution*

Il n'y a qu'une seule façon d'échapper à toutes ces confusions soigneusement entretenues: déclarer absolument et résolument l'indépendance du Canada. Les confusions finissent par être dangereuses parce que les jeunes extrémistes canadiens-français ne font qu'exprimer en violence ce que tous leurs compatriotes voient et n'ont accepté jusqu'ici que par complexe d'infériorité. Ils avertissent qu'un voyage de la reine — en ces circonstances-ci, dans l'état des esprits — peut paraître comme une malencontreuse provocation. Pourquoi alors ne pas proclamer le Canada indépendant! Personne ne s'oppose à la reine comme personne mais plutôt à la reine comme symbole. Symbole qui retarde l'évolution du Canada, la pleine prise de conscience de notre pays, ni colonie, ni satellite.

Ecoeuré par tous les discours de guerre, par toutes les démissions et la veulerie du monde politique en temps de guerre, M. Gérard Filion, le 14 avril 1947, se fit le porte-parole de tous quand il écrivait en éditorial dans *Le Devoir*: "Le seul moyen pratique pour le Canada de devenir indépendant, c'est de proclamer la république. Nous sommes républicains par raison et par nécessité... Bien peu cependant osent envisager les conséquences pratiques de cet idéal, c'est-à-dire la rupture définitive et complète de tous les liens impériaux et la proclamation de la République du Canada."

Il concluait par ces fortes paroles: "*En attendant la proclamation de la République du Canada il faut que notre pays fasse la politique de l'indépendance.*" (30 avril 1947). Il faut faire la politique de l'indépendance! Si notre prochain gouverneur général est un Canadien nommé Président du Canada, alors la reine, en visitant le Canada, ne courra absolument aucun danger.

Comme reine d'un pays étranger, reçue dans un pays auquel elle est liée par beaucoup de liens historiques, elle sera acclamée comme pas une reine ne l'a encore été. Mais ce sera par des Canadiens fiers et qui n'auront pas à craindre tous les remous politiques qui ont suivi chacun de ses voyages.

Actuellement trop de points sont en discussion: nous ne voulons plus de la Confédération telle qu'elle nous est faite par les Anglo-Canadiens. Elle est pour nous un carcan dans lequel nous étouffons. Nous ne voulons pas que la reine soit un instrument dans le jeu centralisateur d'Ottawa. Nous ne voulons pas qu'on nous

demande encore des sacrifices pour renflouer les finances de l'Angleterre.

#### *Pas de visite ou la République du Canada*

Mais surtout nous voulons éviter des déclarations qui — à la suite de son voyage — se répercuteront *a mari usque ad mare* jusque bien au-delà des fêtes du Centenaire de la Confédération. Ce type de déclarations qui engendrent malaise et sourdes colères.

Nous avons sous les yeux une de ces déclarations, "*pures déclamations coloniales*".

M. Saint-Laurent, alors qu'il était ministre des Affaires extérieures, disait aux Communes, le 26 mai 1947, en réponse à l'éditorial de M. Gérard Filion: "J'ai été *horrorifié* de lire dans un journal de ma province (*Le Devoir*) que le nouveau directeur (M. Gérard Filion), nommé pour décider de l'orientation de ce journal, préconisait l'établissement de la république canadienne. Il serait tout à fait oiseux, je crois, de soulever à l'heure actuelle un débat sur la question de savoir si le Canada doit devenir ou non une république. Cela n'aboutirait à aucun résultat pratique et susciterait inutilement bien du ressentiment. Il vaut mieux poser des actes qui peuvent donner des résultats pratiques et éviter de soulever inutilement des disputes qui engendrent de l'amertume et ne mènent nulle part."

"Il vaut mieux poser des actes qui peuvent donner des résultats pratiques", disait M. Saint-Laurent. Parce que conservateurs "fanatiques" et libéraux "indéfectiblement dévoués aux intérêts de la reine" n'ont pas voulu penser comme Canadiens et à l'avenir du Canada, certains jeunes et moins jeunes *ont pensé à poser des actes qui peuvent donner des résultats pratiques*. Ils se sont armés d'impatience et de balles. Exaspérés par le langage colonialiste de tous les St-Laurent d'Ottawa, ils avertissent que la situation est explosive. La reine, en ce cas, ne doit pas venir au Canada tant que la République du Canada n'aura pas été proclamée. Cette proclamation serait le plus beau cadeau à faire au peuple canadien pour fêter le centenaire de la Confédération. D'ici là, comme disait M. Gérard Filion, "en attendant la proclamation de la République du Canada, il faut que notre pays fasse la politique de l'indépendance."

Les Anglo-Canadiens et les coloniaux d'Ottawa n'ont à s'en prendre qu'à eux si la situation est devenue tendue. Ils ont pu en-

voyer le maire de la ville de Montréal, M. Camillien Houde, passer quatre ans dans un camp de concentration à Petawawa pour quelques paroles parfaitement logiques, mais nous n'avons rien oublié et ils ne pourraient plus agir avec le même arbitraire et le même genre de dictature. Leur politique folle peut engendrer de la folie.

Aujourd'hui, nous les avertissons encore une fois. La reine, comme symbole, n'est plus acceptable. Le temps de la pleine souveraineté est arrivé. Tout symbole de dépendance, tout appel du colonialisme, est dépassé. Et qui peut nous en vouloir de désirer la pleine indépendance du Canada ? Que le *Montreal Star* ne transforme pas la visite de la reine en une question de simple politesse alors qu'avant tout elle est devenue une question constitutionnelle. Il est inutile de pratiquer le jeu de l'autruche: le voyage de la Reine nous apparaît comme une manoeuvre centralisatrice et impérialiste alors que nous demandons un Canada indépendant et une Confédération décentralisée.

D'où vient que chaque jour les Canadiens français prononcent des discours ou écrivent des articles, vraiment contradictoires sur le sujet: les uns disent: "Qu'elle vienne!"; les autres: "Qu'elle ne vienne pas!" Nous sommes obligés ici de donner raison à la jeune génération: elle voit clair et veut des pas décisifs. Elle n'accepte plus les atermoiements à la Saint-Laurent, les sensibleries du *Montreal Star*. Elle prétend accomplir une tâche. Nous n'acceptons pas quelques-uns de ses moyens et nous les condamnons s'ils recourent à la violence, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de conclure qu'ils veulent trancher les noeuds gordiens qui entravent la destinée du pays.

Il y a donc divergence entre les Canadiens français parce qu'ils sont divisés quant à l'essentiel: les plus vieux le placent dans leurs intérêts immédiats; les plus jeunes le voient dans des décisions qui n'admettent pas de retour en arrière.

*Pourquoi nos représentants ne voient-ils pas clair ?*

Une autre raison, c'est la perpétuelle faiblesse de nos représentants à Ottawa. Et d'où vient leur faiblesse ? Elle vient de ce qu'ils sont divisés selon la ligne des partis et qu'ainsi affaiblis nos représentants acceptent comme doctrine, les positions de leur parti respectif. Quand les Canadiens français sont divisés, les Anglo-Canadiens nous commandent comme ils le veulent: ils nous passent leurs arguments et même leur conception de la vie. Ottawa est de-

venu la plus grande officine d'anglicisation mentale et psychologique du pays.

Il n'y a qu'un seul moyen de se défaire de ces servitudes, c'est, au fédéral, de briser la ligne des partis. Il faudrait que les Canadiens français forment le parti canadien-français, unique et fort, dont le programme viserait à défendre les intérêts de notre nation. Alors nous pourrions parler d'un *fédéralisme coopératif*. Actuellement nous n'avons qu'un fédéralisme divisif qui contient tous les germes d'un profond pourrissement. Les réactions qui se sont manifestées à l'occasion du voyage projeté par la reine au Canada ne montrent pas un pays en santé, ni une Confédération psychologiquement prospère.

#### *Une seule solution*

La reine deviendra de plus en plus un signe de division, non à cause d'elle-même comme personne, mais à cause de ce qu'elle représente. Autant le décider aujourd'hui: déclarons le Canada indépendant! Sans cela, la reine ne peut pas venir, ne doit pas venir au Québec. Personne de sensé au Québec et 99.9% de la population est parfaitement sensée à ce sujet, ne voudrait qu'il arrive quoi que ce soit à la reine au delà des manifestations inévitables d'une certaine insatisfaction. Mais les accidents sont toujours possibles quand existe un état de tension qui s'est déjà exprimé dans des actes de violence. Risquer la personne et le prestige de la reine en pareille occurrence serait l'acte insensé que ses ministres canadiens se doivent de ne pas lui imposer. Et un acte insensé que les esprits sensés du Québec doivent tout faire pour empêcher parce que c'est sur nous, sur tout un peuple, que retomberait l'odieux de tout ce qui pourrait survenir de désagréable à cause d'un seul ou de quelques-uns. Si M. Pearson a quelque respect et pour la reine et pour le peuple canadien-français, il n'imposera ni à l'une ni à l'autre les moments d'inquiétude et d'angoisse qui sont tout ce que pourrait donner le passage officiel de la souveraine parmi nous dans l'état actuel des choses. Et si M. Pearson ne s'explique pas très bien cette situation *de fait*, qu'il fasse l'examen de conscience du Canada anglais et qu'il cherche la poutre dans son oeil plutôt que la paille dans le nôtre.

Le secrétaire de la rédaction



## *Note de la rédaction*

# Le pragmatisme du bill 60

par Jean de la Hire

Au moment où ces lignes paraîtront le sort du bill 60 aura été décidé, et nous aurons un ministère de l'Éducation à peu près au goût du gouvernement. Seuls nos évêques, preuve qu'ils sont encore les autorités les plus représentatives de la vraie pensée populaire, les seuls qui peuvent effrayer un gouvernement électoraliste, auront pu obtenir la correction minimum qui garantit la confessionnalité. Mais ils ont dû craindre à ce point la jactance des gouvernements actuels que pour maintenir leur autorité dans leurs positions les plus fortes, ils ont préféré s'abstenir de donner leur point de vue sur les aspects du bill qui touchent non seulement à la religion comme telle, mais à l'application de la doctrine de l'Église dans les matières profanes. Le sort en est donc jeté quant à cette loi même, dont il restera à surveiller l'application hérissée des difficultés qui surgissent déjà de toute part et qui feront, espérons-le, réfléchir la population dans le sens d'une réforme ultérieure à refaire. Car la réforme souhaitée depuis si longtemps par ceux qui ont vraiment réfléchi sur ces problèmes autrement qu'avec leurs préjugés est en partie manquée par le passage d'un extrême à l'autre: ce sont les sectaires minoritaires de la laïcisation et de la neutralisation qui ont gagné la mise en place de structures qui favoriseront leur action.

Il est évident qu'il n'y a plus d'intérêt, en l'occurrence, à éterniser le débat sur le bill lui-même. C'est vers l'avenir qu'il faut maintenant regarder, non pas comme nos gens ont trop tendance à le faire habituellement en acceptant ce qui a été voté comme irréversible, donnant ainsi toute la chance voulue aux gagnants de pousser leur avantage, mais en sachant tirer de l'expérience des faits acquis les éléments nécessaires pour justifier les rectifications qui s'imposent. Les partisans de la confessionnalité et de la dépolitisation de notre régime d'éducation doivent en prendre immédiatement conscience, car les partisans de la thèse contraire vont mettre tout en oeuvre maintenant pour forcer le pouvoir politique, maître absolu de notre régime d'éducation, à déconfessionnaliser définitivement le régime, notamment en s'acharnant à créer des situations concrètes mal définies qui introduiront des contradictions dans le régime établi et tendront à le faire éclater.

A ce sujet, l'article suivant nous paraît justement échapper à la règle que nous venons de formuler quant à l'inutilité des discussions plus ou moins vaines de regrets sur le bill voté. Il est de la nature d'un texte qui met comme un point final à une discussion; et qui le met d'une façon constructive, en soulignant la faiblesse fondamentale d'un texte d'où sortiront toutes les difficultés et les équivoques en vertu desquelles se révéleront fatalement nécessaires des modifications dans un sens ou dans l'autre, selon la puissance des différents courants d'opinions. Il est donc à lire et à méditer.

## *Une montagne en parturition*

Les techniciens qui semblent avoir conçu, porté, enfanté ce bill bâtard auquel Monsieur Gérin-Lajoie a donné son nom; les scribes-fantômes qui semblent lui avoir prêté leur plume pour "pousser" et "vendre" cet enfant non légitimé par la paternité qui le camoufle: ces manipulateurs de coulisse ont eux-mêmes obéi à des démons bien actifs dans nos démocraties modernes: le *pragmatisme*, l'*immédiatisme*, la *morale du succès*. Obsédés par la carence de capital-humain de première valeur, dans un Québec qui s'industrialise à un rythme effarant et passe sans adolescence de l'enfance à la maturité techniques, ces spécialistes sacrifieraient volontiers sur l'autel de l'*utilitarisme* une valeur aussi éternelle que l'âme: l'*humanisme intégral*. Le rapport de la Commission Parent, les discours de Monsieur Gérin-Lajoie et le livre qu'il a signé de son nom foisonnent de passages qui trahissent et la hantise de notre médiocrité et la détermination d'appliquer au mal des remèdes radicaux. Fini le temps des "littératés"! comme dit *Jean Narrache en enfer*. Il faut produire en série, comme des robots, les instruments nécessaires à notre émancipation économique, le dada de René Lévesque, cet autre "sage-homme" du Québec en parturition.

### *Le démon du succès*

Avec de pareils accoucheurs, la "belle Province" enfantera une nouvelle génération nourrie d'une philosophie matérialiste *Made in U.S.A.* alors qu'il lui faudrait, au contraire, un surcroît de spiritualité, pour la garder simplement humaine! La sagesse démocratique, condensée par Dale Carnegie, se résume dans une technique des relations humaines enseignant à ceux qui veulent con-

duire les masses qui donnent le pouvoir, comment se faire des amis, gagner le monde — et perdre leur âme. La morale du succès, importée des Etats-Unis, est une fille de l'hérésie néo-puritaine qui voyait dans la prospérité matérielle une marque d'élection divine. Il faut toutefois admettre qu'à la cupidité, les premiers puritains d'Amérique ajoutaient l'idéal du rachat de la création par le travail et la vertu. Même les saints de l'Ancien Testament manifestaient une propension à laquelle nous demeurons exposés : celle de réduire le mal et le bien aux malheurs et aux bonheurs qui nous adviennent, et ceux-ci, à leur tour, aux échecs et aux triomphes de la vie manifeste. Succès ou insuccès ne signifient pourtant rien en soi : tout dépend du but que l'on vise. Sous une apparence de fiasco monumental, la mort ignominieuse du Christ en croix fut le plus grand succès de l'histoire : elle a rompu le pacte de dupe entre Satan et l'humanité !

On nous a bramé que notre émancipation économique, s'imbriquant avec la réforme radicale des structures et des instruments de l'éducation, constituait la clef de notre résurrection nationale. Sous de tels slogans, happés par le poisson électoral, se cache un fruit du matérialisme qui menace de nous paganiser : le pragmatisme utilitaire.

### *L'utilitarisme*

Cette aberration consiste à viser uniquement l'utile, à faire toujours ce qu'on fait uniquement pour l'avantage immédiat qu'on y trouve. Toute notre civilisation exerce sur nous une pression pour nous persuader que notre bonheur dépend d'abord du confort matériel et du progrès technique. Les gouvernements de nos démocraties entretiennent cette illusion. Le budget des bourses d'études se gonfle en proportion du nombre des boursiers. Le mécène avertit ceux-ci qu'ils doivent montrer bien vite des résultats. Ils ne cherchent pas le développement humain, mais ils veulent garder leur bourse pour décrocher un diplôme et s'assurer une place qui rapportera de l'argent. Il faut

drait une force de caractère exceptionnelle pour résister à la terrible pression d'un monde gagné à Mammon !

L'utilitarisme avilit et empoisonne tout. Il abaisse parce qu'il ramène nécessairement tout au "moi". L'altruisme produit l'extase, l'absorption dans une cause, dans un service, pour Dieu, la patrie, l'humanité. Il réalise la plénitude de la personne, différente pour chaque individu, mais toujours à condition qu'il s'oublie lui-même. Spontanément on fait ce qui sert l'oeuvre, sans calcul égoïste. (Chanoine Jacques Leclercq, "Utilité et utilitarisme", dans *Famille, Collège et Institut*, no 6, juin 1963).

### *Sursaut du bon sens*

LE DEVOIR du 11 février dernier a publié la traduction par Jean-Paul Trudel d'un article publié par la revue *Life*, dans sa livraison du 31 janvier précédent, et intitulé : La culture humaniste est dangereusement menacée. Son auteur, le professeur Jacques Barzun, l'un des doyens de l'Université Columbia, à New York, déclarait que la culture humaniste est ou moribonde ou déjà morte en Amérique. Un grand nombre d'éducateurs des Etats-Unis partagent ce pessimisme. Avant le choc qu'a provoqué le lancement du premier sputnik sur le système d'enseignement américain, la pénurie d'hommes de science, d'ingénieurs et de techniciens faisait l'objet de graves inquiétudes chez nos voisins. A l'heure actuelle, toutefois, c'est d'une autre pénurie qu'il s'agit : malgré la montée en flèche des inscriptions dans les collèges d'arts libéraux, on s'inquiète, dans ces institutions, de l'inaptitude à former assez de "généralistes", c'est-à-dire d'étudiants et d'étudiantes qui auront reçu une formation générale dans les humanités comme dans les sciences, et qui puissent être des porte-flambeaux de la culture et de la civilisation.

Dans un geste de désespoir et de défense, le Conseil américain des Sociétés savantes va prier le gouvernement des Etats-Unis de mettre sur pied un Conseil natio-

nal des Humanités et des Beaux-Arts, analogue au Conseil national des Sciences. Comme le déclarait le président Keeny, de l'Université Brown, "C'est sur les humanités et les arts que reposent l'éthique et la morale de la nation." L'enseignement américain, si dynamique, peut probablement trouver par lui-même les remèdes au danger de voir l'Amérique devenir une immense fourmilière de technocrates. Un bon nombre de futurs ingénieurs et scientifiques reviennent à la culture des arts libéraux. Un groupe notable d'hommes d'affaires préfèrent une bonne formation générale et la flexibilité de l'esprit, aux aptitudes spéciales qui deviennent vite dépassées.

Pour la masse, la valeur de la culture générale est ignorée. A une époque technique comme la nôtre, il faut d'urgence la crier sur les toits. Puisque nous appartenons comme les Américains, au *brave new world*, sans âme, décrit par Huxley, résistons à l'enlissement et restons humains !

### *Le démon de la neutralité*

On peut s'attendre à ce que nos nouveaux messies, acculés à la nécessité de jeter du lest pour assurer la productivité de nos écoles, minimisent graduellement la part de l'âme et du caractère, dans la formation de la génération montante. Certains prodromes nous font craindre la création d'une atmosphère, d'un bouillon de culture, d'où sortira le neutralisme, masque camouflant et consacrant une entreprise de déchristianisation. Oubliant ou feignant d'oublier l'oeuvre infiniment néfaste du laïcisme dans leur patrie, certains immigrants trouvent de béats admirateurs et de dociles instruments pour lancer chez nous cette entreprise diabolique.

Parlons donc de la France, puisqu'elle s'est "engagée", selon Malraux, à nous transfuser son âme ! Les deux dernières étapes de son effondrement, comme de celui de nos démocraties néo-païennes, le capitalisme et le communisme, furent les conséquences inéluctables du laï-

cisme athée élevé au rang de vérité absolue dans l'enseignement, pour devenir une règle de conduite dans la vie de tous les jours. L'homme n'est qu'une bête, qu'une plante, qu'un caillou ! Ebauchée au dix-huitième siècle avec les philosophes et les loges de libres-penseurs, l'oeuvre de laïcisation a trouvé son Credo dans la trilogie révolutionnaire : 1789, 1830 et 1870.

Sans doute y avait-il encore dans les couvents et les saines familles trop de traditions chrétiennes pour qu'elles disparussent brusquement, et la France, grâce à elles, a survécu. Mais les disciples de Voltaire et de Rousseau s'acharnèrent tout au long du dix-neuvième siècle à étouffer ces traditions. Vers 1880, ils imposèrent leur athéisme d'abord dans les écoles, puis dans les casernes, les tribunaux et les hôpitaux. Le rêve de Jules Ferry s'est accompli : organiser l'humanité sans Dieu. "La sécularisation de la société est un des résultats majeurs de la Révolution française. Elle s'est déclenchée dans la violence, pour démolir, pièce par pièce, les institutions et les modes de vivre de l'ancienne chrétienté, même s'il reste encore au dix-neuvième et en plein vingtième siècle de nombreux vestiges de l'Ancien Régime. (...) En dehors des pays communistes, la France a sans doute poussé le plus loin ce processus de sécularisation. La conception dominante ne tient plus compte des exigences de l'Eglise et de la religion. L'opposition contre le clergé diminue pour la simple raison que son action est beaucoup plus effacée. La société civile organise tranquillement sa vie en dehors de toute préoccupation religieuse. En fin de compte tout devient profane." (G. Philips, "Pour un christianisme adulte", page 51.) Le communisme en est la plus féroce conséquence ! Marx s'est inspiré des socialistes français.

Des historiens chevronnés ont maintes fois démontré que la France, missionnaire de Dieu pendant tant de siècles, a changé d'allégeance et disséminé ailleurs les doctrines préparant le règne de l'Antéchrist sur les

esprits et les coeurs, sur les individus et les collectivités. Incurable de Dieu, la France a continué, par son élite, sa mission séculaire de Fille aînée et héraut de l'Eglise. Mais un bon nombre de ses enfants, non contents de vivre en païens camouflés, ont exercé dans leur patrie et ailleurs une influence délétère. Et on se targue de "civilisation chrétienne", en France et dans l'Occident ! Quelle injure jetée à la face du Christ ! Depuis quatre cents ans, depuis la Renaissance, quelle faillite ! Comme nos frères d'Europe, nous nous plaçons du côté de l'Ouest, du moindre mal. Mais sommes-nous des champions du christianisme, si, dans la vie pratique, Mammon est notre roi ? Chez nous, on ne massacrerait pas les catholiques, peut-être. Mais combien de temps garderions-nous le sens de la valeur humaine, de la réalité majeure qu'est l'âme, sens totalement disparu du monde communiste ? (Voir Paul Scortesco, Gog et Magog.)

Les mêmes causes produisent les mêmes effets dans les mêmes circonstances. Si le bill 60 n'est qu'un échantillon du pragmatisme de nos législateurs, nous en connaissons de belles, nous aussi !



#### ERRATA

Deux énormes fautes ont rendu incompréhensibles deux passages de la revue du mois dernier.

Page 634, il faut lire: "Toutes les tyrannies débutent... et non "Toutes les épreuves..." (fin de la page).

Page 676, il n'y a pas à lire: "Contamination de deux constructions que les normes..."; mais bien: "Encore faudra-t-il la condition que les normes..." etc. (dernier paragraphe).

# Conquête, confédération et nationalisme

A propos du "Grand Marquis" de M. Guy Frégault

par Mathieu Girard

L'action politique de tout patriote doit reposer sur une théorie nationaliste bien définie. Au Canada français, la théorie nationaliste se définit par rapport à la conquête anglaise de 1763, tandis que l'action nationaliste se joue dans le cadre politique de la Confédération. Prendre position par rapport à la Confédération, c'est en définitive pour un Canadien français mettre en cause l'interprétation de l'événement capital de notre histoire, la conquête. En d'autres termes, se demander si le Canada français peut ou ne peut pas s'épanouir à l'intérieur de la Confédération, c'est se demander ce qu'a été 1763 pour la collectivité canadienne-française.

La conquête est-elle une défaite politique qui a entraîné la défaite économique des Canadiens français ? ou est-elle la consécration politique de la défaite économique de la France en Amérique ?

Dans la première hypothèse, la conquête est à la source de la dégénérescence de la collectivité canadienne-française. C'est un accident historique capital qui a empêché le Canada français "de devenir une nation, un Etat français à côté d'une ou de plusieurs nations anglaises en Amérique du Nord; nation française qui, comme toutes les autres nations du monde, aurait eu ses déficiences, ses problèmes intérieurs, ses luttes de partis, ses luttes de classes et ses luttes avec les nations voisines, mais nation française qui aurait eu l'immense avantage d'être dotée de l'autonomie interne et externe et d'être présente par elle-même au monde"<sup>1</sup>. Histoire qui est demeu-

---

1. Séguin, Maurice, "Genèse et historique de l'idée séparatiste au Canada français", *Laurentie*, no 119, juin 1962: 966

rée hypothétique parce que, comme l'affirme Guy Frégault, les Canadiens français ont été "brisés en tant que peuple"<sup>2</sup>. Ainsi la conquête de 1760, que prolonge l'Union de 1841 et que parfait la Confédération de 1867, entraîne la stagnation du peuple canadien-français qui inévitablement et inéluctablement est condamné à la médiocrité collective. "Le Canada français survivra, l'autonomie politique restreinte et difficile à utiliser à cause de la présence au coeur même du Québec des maîtres du Canada, encadrera tant bien que mal une survivance médiocre mais indestructible."<sup>3</sup> Théorie qui devait inévitablement déboucher dans le séparatisme qui n'est rien d'autre que le refus de cette réalité historique.

Selon l'autre hypothèse, la Nouvelle-France était une colonie minable qui s'est écroulée beaucoup plus parce que épuisée du dedans que renversée du dehors. La Nouvelle-France est morte d'inanition parce que la France a raté sa colonisation; et elle l'a ratée parce qu'en 1672, Louis XIV abandonne sa colonie à elle-même.

La Nouvelle-France va donc cheminer. Elle va cheminer dans la guerre; elle va même cheminer dans la paix. La France a fait son grand effort en Amérique du Nord; elle ne le renouvellera plus. Désormais elle supportera ses colonies; elle ne saura plus les porter. Défection déplorable. Une autre période va commencer, mélange de progrès et de recul, de grandeur et de faiblesse, surtout de faiblesse. Rien ne marche plus au même rythme. Pendant trente ans, la guerre sévit à l'état chronique. De tous côtés la pression se fait sentir: à la frontière du Sud, en Acadie, à la baie du Nord, dans le golfe, dans le fleuve, sur l'Outaouais, dans la région des Lacs. L'empire lui-même, s'il persiste à grandir, ne le fait plus comme naguère sous la poussée d'une force interne, ambition, explosion vitale qui en prenait à sa mesure. Il le fait sous la menace de l'ennemi, pour étendre la couverture de ses frontières, ravir à l'autre les postes stratégiques. De décade en décade la Nouvelle-France prend la mine de l'adulescent qui, pour avoir trop grandi, se défend mal contre ses germes de mort. Non, la monarchie française n'a pas perdu le Canada entre les années 1755 et 1760. Dès 1672,

---

2. Frégault, Guy, *Le Grand Marquis*, p. 392

3. Séguin, M.: 980

le roi de France a commencé à travailler pour le roi d'Angleterre <sup>4</sup>.

Si, comme l'affirme Maurice Séguin, "dès qu'il s'installe dans la vallée du Saint-Laurent, le Canada anglais ruine fondamentalement la colonie française" <sup>5</sup> c'est une colonie française, comme le précise le chanoine Groulx, qui a "l'aspect d'un parasite" <sup>6</sup>.

La métropole française ayant quitté l'Amérique, qu'allait devenir ce petit peuple ? Une lutte s'engage dont l'issue sera pour le Canada français le progrès dans la vitalité ou, le même sort que sa métropole, la disparition par inanition. C'est d'une série de victoires, affirme le chanoine L. Groulx, qu'est faite l'histoire qui suit : 1774, reconnaissance de la réalité canadienne-française ; 1791, reconnaissance de la réalité politique canadienne-française ; et dernière victoire, 1867, consécration définitive de la réalité ethnique et politique canadienne-française. Cette interprétation débouche dans l'action nationale autonomiste qui cherche à développer au maximum les possibilités de la province de Québec à l'intérieur de la Confédération. Position réaliste qui reconnaît que 1672 cause de 1763 a inoculé "à la Nouvelle-France d'Amérique, puis au Canada français, une sorte de mal congénital" <sup>7</sup> une condamnation à la petitesse. Ces deux courbes illustrent bien ces différentes interprétations.

Les deux positions, si elles se distinguent seulement par une nuance dans l'interprétation de la conquête, s'éloignent considérablement quant à 1867, comme les deux côtés d'un angle à mesure qu'ils s'éloignent de leur point de rencontre. La nuance est donc d'import-

---

4. Groulx, Lionel, *Histoire du Canada français*, vol. I, p. 124

5. Séguin, M.: 98

6. Groulx, L.: 16

7. Groulx, L.: 15

1ère HYPOTHÈSE:

La conquête, source de tous nos maux

Développement faible  
mais normal du  
Can.-français dans  
l'orbite de la  
métropole française

RÉGIME FRANÇAIS

1608

1763

RÉGIME ANGLAIS

1867

Le Can.-anglais naît, se développe, s'enrichit, s'épanouit  
Le Can.-français provincialisé vit  
malicieusement & la remorque du  
Can.-anglais

2e HYPOTHÈSE:

La conquête, conséquence du faible effort  
colonial de la France

naissance  
laborieuse

1608

1660 1672

essor  
dans  
la  
petitesse

la colonie vivote  
jusqu'à la conquête

1763

le Can.-frang. gagne son  
éthique

politique

perte de l'individu-  
alité ethnique  
et politique

reconquête de 1774

reconquête  
définitive de 1791

1867

1840 '48

tance. Tout ce qui peut contribuer à éclairer le sujet mérite d'être retenu et d'être étudié attentivement.

Le livre de M. Guy Frégault, *Le Grand Marquis*, mérite à ce titre une attention toute particulière.

Ecrite en 1952, il réapparaît aujourd'hui, chez Fides, dans la collection reliée "Fleur de Lys".

Quatorze ans se sont écoulés depuis la première édition de l'oeuvre qui avait à l'époque provoqué l'admiration de tous les critiques. L'oeuvre demeure *capitale* dans notre littérature historique. Cependant, l'auteur n'est plus professionnellement historien. Nous le regrettons, même si la nouvelle fonction qu'il occupe est importante au moment où le Québec s'affirme.

C'est la réalité économique du monde colonial dans lequel évolue le Grand Marquis qui retiendra notre attention. Ce choix se justifie parce que la politique économique de la France en Louisiane représente les mêmes inconvénients en Nouvelle-France.

Evidemment cette oeuvre de près de cinq cents pages est une somme de renseignements sur Pierre de Rigaud de Vaudreuil alors qu'il occupait, en Louisiane, la charge de gouverneur. Avec l'auteur, on apprend à mieux connaître ce grand Canadien qui fut un grand fonctionnaire. On y apprend que "la politique rend amoral", que la "politique rend féroce", mais pour conclure qu'"on lui pardonnerait de se montrer courtisan, puisqu'il est fonctionnaire".

Ce qui a retenu notre attention, c'est moins la personnalité de Vaudreuil que les problèmes auxquels il faisait face. Un problème se dégage comme majeur : la rivalité économique de la France et de l'Angleterre en Amérique. Au delà de la figure du grand politicien nous lisons le récit d'une guerre économique dont les Indiens font les frais.

Après s'être asservi économiquement les indigènes, elle (la France) n'a pu fournir aux besoins qu'elle a provoqués chez

eux. Les Indiens ont alors prêté l'oreille aux sollicitations d'autres Européens, les Anglais, qui, pour prix de leur alliance, leur offrent à bon compte plus que les Français ne peuvent leur céder. Les Anglais, souligne Vaudreuil, ne perdent jamais l'occasion de soulever contre nous les sauvages au moyen de la facilité qu'ils ont de les contenter pour la four-niture de tous leurs besoins".

... De ces constatations, commencent à se dégager les éléments d'une politique à laquelle Vaudreuil donnera bientôt la cohérence d'une doctrine et la force d'un principe; rencontrer les adversaires sur leur terrain; devant leur puissance économique, dresser une égale puissance économique<sup>8</sup>.

Ainsi la Louisiane veut être une barrière à l'expansion économique anglaise. Toute la politique française consiste à empêcher les Anglais de "pénétrer" le pays.

Dans ce contexte, le rôle des Indiens est déterminant. Se les associer est de première importance; les détruire, dans le cas où ils s'allient les Anglais, une nécessité. Aux Chicachas qui entreprennent des démarches pour signer un traité de paix avec les Français, Vaudreuil pose deux conditions dont une est qu' "ils chassent de leurs villages les trafiquants anglais qui s'y sont établis à demeure."<sup>9</sup>

Les Chicachas n'ont pas chassé les Anglais de leurs villages. "Sans les Anglais, nous serions tous morts", affirment-ils. Alors Vaudreuil se tourne du côté des Chactas qu'il "exhorte avec feu à se jeter sur les Chicachas, qui "ont perdu l'Esprit à la sollicitation des Anglais"; ils ont eu "l'audace" de repousser ses conditions; voici le temps venu d'en tirer "une vengeance authentique"<sup>10</sup>.

Ce sera le tour des Chactas qui suivront leur chef Soulier Rouge qui favorise une alliance de sa tribu avec les Anglais. Vaudreuil fera assassiner ce chef et ses partisans. En 1748, il revient sur "la fin de ce malheureux qui

---

8. Frégault, Guy: 156-157

9. Frégault, Guy: 155

10. Frégault, Guy: 172-173

arriva... dans le temps qu'il paraissait triompher de son crime, qu'il conduisoit les Anglois dans sa Nation et se flattoit que ceux des chactas qui l'avoient désapprouvé et nous paroissoient les plus attachés ne tarderoient pas a se reünir a lui... Mais tout habile que ce chef étoit, il s'est trompé, et je lui ai fait subir par les chactas memes la juste peine qu'il meritoit. J'aurois fort souhaité que les quatre traiteurs anglois que ce soulier rouge conduisoit eussent eu le meme sort que lui." <sup>11</sup>

Les Indiens cherchent l'amitié des Anglais et abandonnent celle des Français pour des raisons uniquement économiques. "Les Anglois... donnent (aux Indiens) des marchandises a si bas prix qu'il y auroit lieu de penser que le Roy d'Angleterre ou la contrée supporte la perte que les négociants font dans la vente de leurs marchandises pour s'attirer les Nations." <sup>12</sup> C'est que "ils aiment les François et reçoivent les Anglois plutôt par nécessité que par amitié". <sup>13</sup>

Pourquoi cette défection des Indiens ? Pourquoi Vaudreuil doit-il utiliser la force là où les Anglais utilisent l'or ? L'indigence de la Louisiane est la seule réponse. "Je suis accablé tous les jours, rapporte l'ordonnateur, de personnes qui me demandent du pain, sans pouvoir par la cruelle nécessité où nous nous trouvons leur en accorder ny leur en procurer d'aucune façon." <sup>14</sup> La grande faiblesse de la France en Amérique sera la pauvreté. Plus d'une fois Vaudreuil a exposé son point de vue: favoriser le commerce de la colonie avec les colonies étrangères. Ce que la France ne peut accepter, sans permettre à ses rivaux de s'enrichir de la Louisiane.

---

11. Frégault, Guy: 241

12. Frégault, Guy: 358

13. Frégault, Guy: 195

14. Frégault, Guy: 180

Pauvreté coûteuse, qui rapprochera les Indiens des Anglais et assurera la victoire définitive des Anglais en Amérique. Ce qui a manqué en Amérique ce n'est pas des Français avec des idées, avec du courage ou du talent, ce sont des marchandises de traite. "Jamais, écrit le Marquis, il n'y aura d'union parmi les sauvages de cette colonie tant que les Anglois feront La Traite parmy eux, ce sont des Esprit inquiets Et Brouillons qui mettent La division partout Et que les sauvages ne souffrent que parce qu'ils leur portent des marchandises Et leur en fournissent abondamment. Si les françois pouvoient faire la meme chose, ils auroient sans contredit la preference... les Sauvages, meme ceux des Anglois, disent tous les jours a nos traitteurs que S'ils Etoient en Etat de leur fournir leur besoin, jamais ils ne permettroient aux Anglois de venir sur leur terre." <sup>15</sup>

Le livre de M. Frégault confirme l'interprétation de ceux qui maintiennent que la Conquête est la consécration politique d'une défaite économique. L'échec de la colonisation de la France en Amérique a été causé par son incapacité de développer et d'appuyer une bourgeoisie coloniale forte et dynamique, capable de soutenir et vaincre la concurrence de la bourgeoisie coloniale anglo-saxonne.

1760 ne serait donc pas la cause de l'absence d'une bourgeoisie canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle et conséquemment de l'infériorité économique des Canadiens français. Le contraire serait plus juste: l'absence de cette bourgeoisie expliquerait la Conquête.

Ainsi la Confédération, prolongement de la Conquête, n'est pas historiquement un obstacle à la naissance et au développement d'une bourgeoisie canadienne-française. De fait, le rôle que les Canadiens français jouent aujourd'hui dans la vie économique est plus grand qu'il ne l'a jamais été. Du moins, la preuve du contraire n'est pas faite.

---

15. Frégault, Guy: 169

# Les connaissances en français des jeunes Anglo-Canadiens au sortir du high school

par Louis Painchaud

Depuis plusieurs années, nous nous occupons, au début de septembre, du classement en groupes homogènes des étudiants de langue anglaise qui arrivent du high school au Collège militaire royal de Saint-Jean.

Nous avons toujours été frappé par leur faible préparation en français, ne pouvant pour la plupart ni soutenir une conversation d'une manière convenable, ni rédiger un texte qui "ait de l'allure". Ils n'avaient pas non plus de connaissances en littérature française. Pourtant nous avons l'impression qu'ils avaient, grosso modo, quatre années d'étude du français.

Qu'en était-il au juste ?

Décidé de voir plus clair, nous avons fait subir, en septembre 1963, une batterie de tests et un questionnaire aux jeunes gens qui arrivaient dans notre institution.

## 1. *Les tests*

Avant d'étudier les résultats, il faut présenter les trois tests que nous leur avons fait subir.

D'abord le *Test C.G.M. 62*, préparé par G. Mialaret et C. Malandain, et réalisé par le groupe d'études psychopédagogiques du Centre de Recherches et d'Etudes pour la Diffusion du Français de l'Ecole Normale Supérieure

---

1. Texte d'une communication présentée à la section de linguistique du 31<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, le 2 novembre 1963.

de Saint-Cloud (C.R.E.D.I.F.), publié chez Didier en 1962. Ce test se propose d'apprécier le niveau des connaissances linguistiques en français des étrangers et comprend six épreuves :

- 1re compréhension orale
- 2e expression orale
- 3e dictée
- 4e épreuve auditive
- 5e compréhension écrite
- 6e expression écrite

La somme des niveaux établis par la 1re épreuve et la 5e donne le niveau de la compréhension. De même la 2e et la 6e donnent le niveau de l'expression. Les 5e et 6e, le niveau de l'écrit. Les 1re et 2e, le niveau de l'oral. Les épreuves 3 et 4 servent de correctifs, si nécessaire.

Le *T.C.F.* (Test de connaissance du français) préparé par Mme I. Vachon-Spilka de l'Université de Montréal est en voie de normalisation. Il se divise en quatre parties :

- 1re structures sonores
- 2e structures grammaticales
- 3e lexique
- 4e compréhension globale

Grâce à l'aimable collaboration de Madame Spilka et de l'Université de Montréal, nous avons pu l'utiliser.

Le troisième test, *The Ford-Hicks French Grammar Completion Tests, Form B*, est publié chez Dent & Sons, Toronto et London. Il se compose de cent questions de grammaire. Il a été standardisé (score T) en prenant comme base les élèves de l'Ontario qui avaient fait trois années et demie de français.

Nous avons donc un test préparé en France, un second au Canada français et un troisième au Canada anglais.

Nous avons nous-même préparé un questionnaire de vingt questions qui cherche les antécédents et les expériences passées se rapportant à l'apprentissage du français.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le questionnaire et les tests ont été subis dans des conditions optimums de rendement. Nous remercions nos collègues du département de français pour leur collaboration dans la correction des épreuves.

## 2. *Les sujets d'expérience*

71 jeunes "Canadiens" dont l'âge s'échelonne de 16 à 19 ans (âge moyen: 17 ans), sortis en juin dernier des 11e et 12e années, ont subi toutes les épreuves. 23 d'entre eux venaient du Québec; 19, de la Colombie-Britannique; 13, de l'Ontario; 9, du Nouveau-Brunswick; 3, de la Nouvelle-Ecosse; 2, de l'Alberta; 1, du Manitoba et 1, de New-York.

A l'examen d'admission de notre institution, comprenant algèbre, géométrie et anglais, ils ont obtenu une moyenne générale de 64.6% (la moyenne des 736 étudiants qui se sont présentés à l'examen était de 54.4%), et à l'examen de composition anglaise, 56.1% (la moyenne des 548 étudiants, à l'examen de composition anglaise, était de 47.3%).

Avec un groupe aussi restreint, où toutes les provinces ne sont pas représentées, nous ne pouvons pas conclure d'une manière certaine que les résultats obtenus donnent une image fidèle de la valeur en français des jeunes Canadiens qui sortent du high school.

Nos effectifs devraient obtenir de meilleurs résultats (a) parce qu'ils ont remporté un plus fort pourcentage moyen à l'examen d'admission de notre institution, (b) parce qu'ils se préparaient, sans doute, depuis quelques années, à entrer dans une institution bilingue, (c) parce que la quasi-totalité se dit intéressée au français (voir

section 9) et (d) parce que les effectifs du Québec, par rapport à l'ensemble, sont en plus forte proportion (voir section 5).

Toutefois, nos résultats chiffrés nous permettront de situer le problème et de soulever des interrogations. La présente étude ne peut être qu'un premier pas dans un large champ qui demande à être exploré à fond, celui de l'enseignement du français aux Anglo-Canadiens, tant dans le Québec que dans l'ensemble du Canada.

### 3. Les corrélations des résultats des trois tests

Nous pouvons constater que les trois tests donnent les mêmes résultats en examinant le premier tableau.

TABLEAU 1

*Les résultats des tests TCF et FH en fonction du CGM*

No d'ordre	Nombre de candidats (N)	Test CGM	Test TCF	Test FH
1	6	81-90	51.8	84
2	13	71-80	49.3	77.8
3	25	61-70	44.6	71.3
4	13	51-60	42.3	64.8
5	9	41-50	38.8	53.7
	1	31-40	32.5	44
6	3	21-30	35.7	33.6
	1	11-20	32.3	16

71

Moyenne du groupe	64-35	44.23	67.32
Etendue (R)	70	26.6	76
	2.74		

Les tests TCF et FH corroborent la distribution du CGM. Mais le CGM et le FH ont une étendue (R) plus considérable. L'écart type de nos effectifs au CGM est 2.74 tandis que l'échantillon qui a servi à l'étalonnage du test donne 5.05. Donc nos effectifs ont une plus grande homogénéité que ceux du C.R.E.D.I.F. Nous avons peu d'étudiants qui ne savent rien, comme nous en avons

peu qui savent beaucoup. La moyenne de nos effectifs (64.35%) est supérieure à celle du C.R.E.D.I.F. (55.15%).

Comparons maintenant les deux groupes, épreuve par épreuve. La compréhension et l'expression orales se situent au même niveau. Notre groupe, à l'épreuve auditive, obtient 5% de moins que le C.R.E.D.I.F. Mais à l'écrit il est nettement supérieur: dictée, 6% de plus; expression écrite, 8% de plus; compréhension écrite, 10% de plus.

TABLEAU 2

*Comparaison des résultats des effectifs du Collège militaire royal et de ceux du C.R.E.D.I.F., aux épreuves du CGM*

Epreuves	C.M.R.	C.R.E.D.I.F.
1. compréhension orale	61.2%	61.1%
2. expression orale	45.6	43.6
3. dictée	74.7	68.6
4. épreuve auditive	44.8	49.1
5. compréhension écrite	79.4	69.6
6. expression écrite	57.2	49.4

Le CGM détermine cinq classes. Voici la distribution de nos effectifs dans ces classes:

TABLEAU 3

*Distribution des effectifs du Collège militaire royal dans les classes du CGM*

Classes	Nombre de candidats (N)
I (débutants)	0
II (débutants avancés)	5
III (niveau moyen)	32
IV (niveau supérieur au 1er degré du français fondamental)	33
V (niveau supérieur au 1er degré du français fondamental)	1

La moitié de nos effectifs ne sait pas assez de français pour être libéré du premier degré du français fondamental<sup>2</sup>. Or la méthode "Voix et Images de France" se propose d'enseigner le premier degré du français fondamental en 32 leçons de 10 heures chacune, soit en 320 heures<sup>3</sup>. Notre groupe a étudié le français pendant 5.1 années en moyenne (voir section 4) avec 3.7 heures de français par semaine, 38 semaines par année, soit, grosso modo, pendant 700 heures. De deux choses l'une, l'enseignement par "Voix et Images de France" est très efficace, l'enseignement qui se donne ici ne l'est pas.

#### 4. *Les résultats des tests en corrélation des expériences de français*

Plus les étudiants ont de meilleures notes dans les Les connaissances en français des jeunes Anglo-Canadi tests, plus, en moyenne, ils ont étudié le français longtemps. L'étendue (R) reste cependant constante chez les forts et les moyens (jusqu'au 5e échelon : voir tableau 4) ; c'est dire que quelques-uns, après deux et trois années d'étude du français, réussissent bien, tandis que d'autres après plusieurs années d'étude n'ont pas de succès.

TABLEAU 4

*Corrélations de la distribution du test CGM et des années d'étude du français, du nombre de professeurs de français de langue française par étudiant, du pourcentage d'étudiants n'ayant pas eu de contact avec le "français vivant"*

2. Le français fondamental est une liste de mots et des notions grammaticales établis d'après leur fréquence et leur utilité par une commission du Ministère de l'Education Nationale de France.

3. *Guide to accompany Voir et Images de France, An Audio-Lingual-Visual Program*. Philadelphie, Chilton, p. 10.

No d'ordre (cf. tabl. 1)	Années de français		Prof. lang. fr.	Pas de "fr. viv."
	Nombre moyen d'années	Etendue (R)	Nombre moyen	%
1	7.66	7	1.83	16
2	5.92	7	1.07	38
3	5.66	6	1.24	56
4	4.38	8	0.38	53
5	3.44	4	0.22	66
6	2.6	2	0.20	80
Moyenne du groupe	5.1	9	0.90	52.1

Le nombre des professeurs de français de langue française augmente avec la réussite au CGM et le nombre d'années d'étude du français, pour rester quand même faible même à l'échelon 1. On sait que le tiers de la population du pays est française. Nos effectifs ont eu 367 professeurs de français dont 64 (17%) de langue française.

Le "français vivant" ! Nous avons donné ce nom aux expériences personnelles des étudiants, faites en dehors des cours par la lecture de livres, revues et journaux, par l'audition de la radio et de la télévision, par les échanges avec un compagnon de langue française. Pour être retenues, il fallait que l'étudiant soit au moins une heure (dans un mois) en contact avec un des moyens de communication mentionnés ci-dessus. 52% de nos effectifs n'a eu aucun contact avec le "français vivant". Dans le Québec, le quart des effectifs n'en a pas eu. En tout, il y a seulement huit étudiants (dont sept du Québec) qui ont plus de dix heures d'expérience avec le "français vivant" oral; au CGM, ils obtiennent 74%.

Nous avons demandé au groupe quels aspects du français on leur avait surtout enseignés. La quasi-totalité répond : la grammaire. Seulement trois ne la mentionnent pas. 42 étudiants (59.1%) mentionnent uniquement la

grammaire. 17 citent la composition; 16, la compréhension d'un texte; 8, la compréhension orale; 6, le parler et 4, la littérature. La réussite au test FH vient corroborer ces réponses.

### 5. Les comparaisons entre quatre provinces

Il nous a paru intéressant d'établir des comparaisons entre les effectifs des quatre provinces les mieux représentées<sup>4</sup>. Vu le petit nombre des effectifs, on peut difficilement généraliser. Toutefois, ces chiffres nous permettent de soulever des interrogations.

TABLEAU 5

*Comparaison entre les effectifs des quatre provinces les mieux représentées, au point de vue: résultats des tests, années d'étude du français, temps avec professeur de langue française, absence de contact avec le "français vivant"*

Provinces	N	CGM	TCF	FH	Années de fr.	% temps avec prof. lang. fr.	% pas de "fr. viv"
NB	9	56.5	41.1	54	5.2	10.6	77.7
Q	23	72	46	73	7.3	23.2	26
O	13	70	48	75.1	5.1	19	46.1
CB	19	54	41.9	59.7	3.3	7.9	63.1

Est-ce que les étudiants de l'Ontario savent autant de français que ceux du Québec? Ou ces résultats dépendent-ils de la faible représentation de l'Ontario? Les effectifs du Québec viennent de Montréal et de sa région (21/23) et de la ville de Québec (2/23). Il est intéressant de noter que les trois tests disent la même chose, tant pour le couple Ontario-Québec que pour le couple Colombie-Nouveau-Brunswick. Le cours de français de la Colombie est-il meilleur que celui du Nouveau-Brunswick? Avec deux années de plus d'étude du français

4. C'est la province où nos effectifs ont étudié l'an dernier que nous avons retenue.

(mais 3.2 heures par semaine), le Nouveau-Brunswick obtient les mêmes résultats que la Colombie (4.5 heures par semaine). Et le cours de français de l'Ontario est-il meilleur que celui du Québec ? Voici qu'avec deux années de plus de français (et à peu près le même nombre d'heures par semaine: Ontario 3.2 h., Québec 3.5 h.), le Québec obtient les mêmes résultats que l'Ontario. L'Ontario aurait-il presque deux fois plus de professeurs de français de langue française que le Nouveau-Brunswick ? Le Nouveau-Brunswick, avec plus d'années de français que la Colombie et avec une composition ethnique différente, aurait-il vraiment moins de contact avec le "français vivant" que la Colombie ?

### 6. Le nombre d'années d'étude du français

TABLEAU 6

*Corrélations du nombre d'années d'étude du français et des résultats au CGM*

Années de fr.	N	(%)	CGM : M	CGM : R
2 et 3	17	(23.9)	53.5	50
4 et 5	29	(40.8)	65.5	40
6 et 7	6	( 8.4)	64	(70) 30
8 et 9	17	(23.9)	75.5	25

On remarque que la progression dans les résultats au CGM est très lente: après 2 et 3 ans, on obtient déjà 50%, après 8 et 9 ans, seulement 75%. L'étendue au CGM nous révèle qu'après 2 et 3 ans, certains acquièrent peu de connaissances, d'autres beaucoup; après 8 et 9 ans, les faibles ont appris quelque chose, les forts ont fait peu de progrès. Dans nos effectifs, nous avons relevé quatre individus qui, après trois années d'étude du français, avaient au CGM, l'un 65%, les autres 70%. Mais nous avons aussi relevé cinq individus qui, après sept années (pour deux), huit années et neuf années (pour deux), avaient 65%. Un autre après dix années a 60%. Un dernier après six années a 45%.

Après 6 et 7 années d'étude du français, à cause du petit nombre des effectifs, la moyenne au CGM pourrait être portée à 70% pour être en accord avec l'échelle.

### 7. *Les autres langues parlées ou étudiées*

Par "autres langues", il faut entendre celles qui ne sont ni l'anglais, ni le français. Les langues parlées sont: l'allemand (4), le russe (1), l'espagnol (1), le hongrois (1), l'ukrainien (1) et l'hébreu (1 qui parle déjà l'allemand). Les langues étudiées sont: le latin et l'allemand; la première par 36.6% des effectifs, la seconde par 14%.

TABLEAU 7

*Corrélations des autres langues parlées ou étudiées, des années d'étude du français et des résultats au CGM*

	N	Années de fr.	CGM
autres langues parlées	8	6.5	75.6
autres langues étudiées	29	5.3	68.2
aucune autre langue parlée ou étudiée	35	4.8	57.2

Si l'on se rapporte au tableau 6, on constate que ceux qui ont 6 et 7 années de français obtiennent 70% (corrigé) au CGM. Ici la moyenne pour le même nombre d'années est 75.6%. Il semble que l'autre langue parlée serait un facteur déterminant, comme l'expérience commune l'affirme d'ailleurs. Les effectifs des "autres langues étudiées" ont à peu près la moyenne de leurs années d'étude du français. Ceux qui n'ont "aucune autre langue parlée ou étudiée" décrochent une moyenne inférieure à leur nombre d'années d'étude du français, 57.2% contre 65.5%.

### 8. *La langue utilisée pour l'enseignement du français*

Dans notre questionnaire, nous avons une question sur la langue utilisée par le professeur de français en classe. Nous n'avons tenu compte que de l'enseignement

du français fait de la 8e année à la 12e année. Voici comment se répartissent ces professeurs :

TABLEAU 8

*Répartition de la langue utilisée par les professeurs de français, pour l'enseignement du français de la 8e à la 12e année*

Langue utilisée	% des prof.	
anglais seulement	11.9	65.9
anglais principalement	54	
français principalement	29.3	33.9
français seulement	4.6	

Pour établir les chiffres du "français utilisé" du tableau 9, nous avons fait la somme de tous les effectifs qui avaient au moins quatre années de "français principalement" et de deux années de "français seulement". Pour établir ceux de "l'anglais utilisé I", nous avons fait la somme des effectifs qui avaient quatre années et plus d' "anglais seulement" et d' "anglais principalement" sans avoir de "français principalement" ou de "français seulement". Puis de ce dernier groupe, nous n'avons conservé que ceux qui avaient six années et plus de français : "anglais utilisé II".

TABLEAU 9

*Corrélations de la langue utilisée pour l'enseignement du français, des années d'étude du français et des résultats au CGM*

Langue utilisée	N	Années de fr.	CGM
français utilisé	12	7.4	76.6
anglais utilisé I	20	5.5	64
anglais utilisé II	7	7.6	65

"L'anglais utilisé I" et "l'anglais utilisé II" obtiennent la même moyenne au CGM. Deux années de plus d'étude de français ne semblent pas augmenter les con-

naissances en français quand le professeur parle surtout ou uniquement anglais. En comparant ce tableau avec le tableau 6, on voit que pour le même nombre d'années d'étude du français, les résultats au CGM sont meilleurs quand la langue utilisée pour l'enseignement est le français, et les résultats sont moins bons quand la langue utilisée est l'anglais.

### 9. *Les raisons pour lesquelles le français intéresse nos effectifs*

Tous nos effectifs se disent intéressés au français. Un seul étudiant ne l'est pas, un autre a répondu "partly" et un troisième n'a pas répondu. En moyenne, chacun apporte deux raisons quand on lui demande "pourquoi".

TABLEAU 10

*Raisons pour lesquelles le français intéresse nos étudiants et pourcentage des étudiants qui ont choisi chaque raison*

No d'ordre	Raisons	%
1	Canada bilingue	46
2	acquis (une valeur, une culture, un autre point de vue)	30
3	moyen de communication	21
4	travail (avancer et trouver)	20
5	amour du français	16
6	voyages	13
7	au Québec	12
8	ma profession	10
9	vie présente	8
10	autres (bilingue, challenge, beauté, distinction, monde entier, etc.)	19

Les raisons utilitaires occupent les 3e, 4e, 6e, 7e, 8e et 9e rangs. Elles ne dominent pas. Le premier et le deuxième rangs sont occupés pour des raisons d'ordre général. La première, avancée par presque la moitié des étudiants, est une raison extérieure au sujet et à l'objet, une raison d'ordre intellectuel, apprise plutôt que vécue. Seule

la cinquième, invoquée par 16% des effectifs, porte sur l'objet.

### 10. *Les conclusions*

Tous nos étudiants ont étudié le français avant de sortir du high school. Ils l'ont étudié pendant cinq ans en moyenne. Leur connaissance du français, nous devrions dire de la grammaire française, se situe pour la plupart à un même niveau; c'est un groupe relativement homogène. Seulement 7% des étudiants ont moins de 40% au CGM et seulement 8.5% ont plus de 80%. Ils ont peu de connaissance de la langue française, moyen de communication. La moitié du groupe en est encore au 1er degré du français fondamental. L'autre moitié lui est à peine supérieure. En deux fois moins de temps, ils auraient dû apprendre deux fois plus.

Le nombre d'années d'étude du français ne semble pas jouer le rôle prépondérant qu'on serait porté à lui accorder. Il est vrai que, plus les résultats des tests sont meilleurs, plus le nombre d'années d'étude est grand. Mais la hausse des résultats n'augmente pas proportionnellement aux années d'étude: après 2 et 3 ans, on obtient déjà 50% au CGM, après 8 et 9 ans, seulement 75%. Plusieurs étudiants se classent parmi les meilleurs après quelques années d'étude, d'autres après 7, 8, 9 et 10 ans d'étude se classent dans la moyenne. L'efficacité de l'enseignement d'une deuxième langue réside-t-elle dans de longues années d'apprentissage? Nous en doutons. Les étudiants de la Colombie, avec deux années de moins mais une heure de plus par semaine, obtiennent les mêmes résultats que ceux du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'en classe le professeur parle surtout ou uniquement en anglais, deux années de plus d'étude ne semblent pas augmenter les connaissances en français.

La langue utilisée pour l'enseignement du français au secondaire est l'anglais dans 65% des cas. Après sept années et demie d'étude, si la langue utilisée au secondaire

a été l'anglais, les résultats au CGM sont moyens; mais si la langue utilisée pendant quatre ans est le français, les résultats sont supérieurs de dix points à la moyenne de l'ensemble. Il est surprenant de constater que seulement 17% des professeurs de français sont de langue française.

Une autre surprise, c'est que 50% des étudiants n'ont eu aucun contact avec ce que nous avons appelé le "français vivant", c'est-à-dire qu'en dehors des exercices scolaires, ils n'ont pas "rencontré" le français. Et seulement 10% ont plus du minimum de dix heures d'expérience avec le "français vivant" oral.

Tous sont intéressés (moins trois) à apprendre le français. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les raisons d'ordre utilitaire ne l'emportent pas, elles viennent après les raisons d'ordre général.

Au Québec, dans l'ensemble, la situation ne semble pas beaucoup plus brillante qu'ailleurs. Il y a plus d'années d'étude du français, mais les résultats sont comparables à ceux de l'Ontario. Il n'y a que le quart des professeurs de français qui sont de langue française. Le quart des étudiants n'ont eu aucun contact avec le "français vivant". Seulement 30% ont plus de dix heures de "français vivant" oral.<sup>5</sup>

Pour les raisons données au début de cette étude, on peut supposer que la situation qui prévaut généralement au Canada est moins reluisante que celle décrite ici.

Ne peut-on pas dire que l'enseignement du français, au Canada de langue anglaise, se fait en enseignant la grammaire française en vase clos; les professeurs de langue anglaise utilisent l'anglais pour communiquer leur savoir, à des jeunes qui veulent apprendre le français,

---

5. Il faut se rappeler que la population de langue anglaise du Québec forme 13.2% de la population totale. (*Annuaire du Québec, 1962.*)

d'abord pour des raisons non utilitaires : voilà le "French". Peut-on être surpris de l'inefficacité d'un tel enseignement ? Quel gaspillage de temps, d'énergies et aussi d'argent ! Le moment n'est-il pas venu de moins s'attarder au "French" et de s'intéresser davantage à la langue française ?

Il y aurait beaucoup d'autres aspects de la connaissance, de l'apprentissage et de l'enseignement du français dont il faudrait tenir compte pour avoir un tableau complet de la situation : programmes scolaires, méthodes d'enseignement, manuels, compétence des professeurs, motivation des professeurs et des étudiants, aptitudes des étudiants, connaissance de la langue maternelle, milieu familial, scolaire et social, etc.

En terminant, nous formulons le vœu qu'une vaste enquête soit menée sur les conditions actuelles de l'enseignement du français comme deuxième langue au Canada, pays bilingue. Il nous semble que la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* doit mener cette enquête, si elle veut connaître la situation présente et suggérer des solutions pertinentes.



### L'Action nationale de mai et juin

Les numéros de mai et juin seront réunis en **un** seul numéro double qui sera consacré à un document historique d'un exceptionnel intérêt. **A cause de cela, il paraîtra plus tard en mai que le numéro régulier du mois: entre le 15 et le 25, au lieu du début du mois.**

## Connaissance du Québec

"Vive le Roi d'la Reine !  
Petite Jeanneton, (Petite et jeun'  
étions)  
Vive Napoléon !"

par Claude Trottier

*Les étudiants de Laval, comme le rapporte l'Action (journal catholique), par la voix du président Mulroney, déclarent que l'argent qui serait dépensé pour la tournée royale d'octobre, trouverait un meilleur emploi en des bourses. Entendons des bourses aux étudiants. Ils commettent l'imprudencence d'avancer un chiffre \$1,000,000. "Grossière exagération" "Totalemcnt impensable" répond Ottawa piqué ! La déclaration étudiante faisait état du "Climat politique" qui ne se prêterait pas à l'arrivée de la parenté, mais, de ce climat, dans sa protestation de grossièreté, Ottawa ne souffle mot.*

*J'entendis, voilà quelques années, pas un étudiant, mais un professeur de Laval regretter que l'on dépense tant pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, quand un si grand nombre des nôtres étaient empêchés, faute d'argent, d'entreprendre ou de terminer des études. Cette manière de suggestion ne me parut pas des plus heureuses. Ce qui doit être, doit être ! Il me semblait, que ce n'était pas tout à fait ça !*

\*

\* \*

*Le jour du couronnement de George VI — congé sans devoir — fut, pour moi, sublime de clarté et radieux de soleil. Je l'ai passé, sans accorder une pensée à George VI, même si je foulais les terres de la couronne, à herboriser, comme en témoigne mon herbier à la page des érythrones. Le printemps hâtif avait surpris les guêpes dans leur torpeur hibernale et les obligeait, à leur première sortie, endormies et gauches, pour leur déjeuner, à violer le calice étroit des fleurs trop jeunes. Vous souvenez-vous ?*

*J'avais reçu, à l'égal de mes frères, soeurs et compagnons, une médaille commémorative de la grandeur de nos anciens deux cents, mais qui faisait le double ou le triple du poids. J'ai tenté, vainement, d'en retrouver une. On ne dit pas qu'elle est perdue, mais on ne la retrouvera jamais, parce qu'on ne la cherchera pas ! Cette fonte et frappe de cuivre, métal guerrier, oeuvre de la piété filiale du Canada et de sa mansuétude à notre égard, a vraisemblablement coûté en pure perte, quelques centaines de milliers de dollars de 1936. A l'époque, il en coûtait, tous livres payés et faux frais, \$200.00 par année pour se pensionner dans un collège secondaire et manger tant qu'on voulait. L'instruction, elle, était gratuite. Les religieux nous trouvaient riches, même si les 9 enfants restés au foyer manquaient tous, d'un peu de tout. A l'époque encore, les professeurs ne se portaient pas en ennemis de nos institutions et de la société. Ils étaient, par comparaison à ceux d'aujourd'hui, compétents. Les plus fortes têtes, parmi les élèves, pour se distraire, lisaient ou herborisaient. Ça ne coûtait rien !*

*Mais, il s'en est manqué de peu pour qu'Edward VIII soit couronné. Son amour pour une Américaine divorcée et de l'Angleterre l'obligeait à renoncer à l'une, s'il prenait l'autre. Il s'accorda l'autre. La gentry, la haute noblesse a dit, Ouf ! Si Edward VIII avait choisi la couronne, elle n'aurait pas dit, ouf ! preuve, que ce n'était pas tout à fait pour ça. Ici, nous n'avons rien dit. Nous sommes sans noblesse et ça se passait ailleurs.*

*En 1939, les nouveaux souverains vinrent nous visiter ! A Québec, l'on commanda à la foule immense de ne pas manifester. Docile et soucieuse de se bien faire juger, elle ne s'échauffa pas. Les journaux canadiens firent état de la froideur de l'accueil. La rumeur souffla que la reine avait demandé à son bras gauche, ce qu'il fallait craindre à Québec. On l'avait prévenue vaguement et la passivité de notre attitude devenait pour elle la confirmation d'une menace, plutôt qu'un signe extérieur de respect. A Toronto et ailleurs au Canada, les souverains*

affrontèrent un délire à tout casser, complètement rassurant ! Nous avons été manoeuvrés... Ce sont nos plus dociles qui en furent les plus fâchés — en dociles.

A Trois-Rivières, les souverains stationnèrent à la gare. La ville s'y est transportée. Le collège s'y est vidé de tous ses religieux, sauf, de l'infirmier retenu au lit par un épanchement au coeur et un sac de glace; de ses pensionnaires, sauf de moi, resté dans la cour faute d'épanchement de coeur; de ses 600 externes, par décret de la commission scolaire. Cette visite royale est l'un de mes souvenirs les plus durables, peut-être l'événement le plus sensationnel de mon existence.

Peu de gens ont vu une ville moderne intacte, au milieu du jour, pendant 90 minutes, entièrement morte !

Quiconque n'a pas vu, d'une cour de pensionnat, plate, avide, torride, si vide qu'elle prenait les dimensions d'un désert, ses deux barrières grandes ouvertes sur des avenues sans fin, sans vie, sans policier et leur signalisation qui passait du rouge au vert, au jaune et recommençait pour rien; l'hôtel à gauche, sans patronage; la prison municipale en face, sans âme qui vive; n'a jamais senti le monde lui appartenir et n'a jamais connu la liberté !

\*

\* \*

### Napoléon à Moscou ?

C'était la nuit. La ville brûlait. Le monde lui échappait. Il ne lui restait qu'à écrire, sur la table du Tsar et avec son encre, la loi de la Comédie française et la faire partir, au petit jour, pour Paris, comme un adieu d'amour.

— Enfin, que fîtes-vous de cet arrêt du temps ?

— Rien ! Pourquoi voudriez-vous que l'on exploite la liberté, lorsqu'on l'aime pour elle ?

— Vous n'avez pas tiré une "touche" à la sauvette ?

— A la sauvette de quoi, de qui, de la liberté ? Ceux qui étaient chez le Roi, la Reine, à côté de Jeanneton encore ! ils ne fumaient pas peut-être ?

Pris par cette situation imprévue, ces sensations nou-

velles et rares, est-ce que je pouvais me douter, que le roi allait partir, que la Cité allait revivre, avec ses surveillants de cour, de salle de récréation, d'étude, de réfectoire, de dortoir, et ses maîtres !

*Je n'ai rien fait, vous dis-je ! Ça vous avancerait que je vous affirme que j'ai vieilli de cent ans ? Vous voudriez encore que je vous raconte !*

*Cent ans après, le couple royal passait, mes petits-fils les acclamaient à la manière des latins, sans retenue aucune, en anglais. La reine et son roi, rassurés, souriaient.*

\*

\*   \*

*En 1938, le vice-roi s'étant fait annoncer deux mois d'avance — il ferait la revue du corps de cadets, nos "majorets" du temps —, je me laissai pousser la barbe. Après un mois le directeur me dit: "Vous devriez vous raser, vous avez l'air sale." Je répondis, hypocrite et lar-moyant, vous trouveriez juste de m'astreindre au rasoir, lorsque tous mes compagnons, "si jeun' étions", sont imberbes ? L'on ne peut plus être comme on naît ?*

*— C'est que, voyez-vous, nous recevrons de la grande visite dans un mois.*

*— C'est que, cher frère, je n'ai pas d'autres façons de protester. Je ne veux pas célébrer le roi, l'empire, la confédération, la guerre, en travesti militaire et d'opérette, le jour anniversaire de l'exécution de Riel...*

*— C'est donc ça ! "Et après réflexion: "Vous savez, la cérémonie ayant lieu le matin, que c'est congé l'après-midi, vous pourriez... vous pourriez après préparation de compagnons, par le truchement du cercle littéraire, dans l'après-midi, exalter la mémoire de Riel."*

*— Votre suggestion me ravit, cher frère. Je suppose que vous dispenserez tous les participants à ma cérémonie, de celle du matin. Autrement, ce serait abrutir nos enfants !*

*— Cela me paraît difficile, je réfléchirai."*

*Pendant qu'il réfléchissait, ma barbe poussait.*

*Le grand jour arrivé, le frère préposé à la "milice", avant que le vice-roi n'arrive, passe la revue préparatoire, se plante devant moi et dit: "Vous, puisque vous ne pouvez vous laver, sortez des rangs, je vous verrai en huitième, après."*

*Je rejoignis, à l'écart, le seul élève de la 3e à la 13e, exempté de la milice et qui devait se cacher, en ce beau jour, parce qu'il était bossu à pile et à face. Le vice-roi était accompagné d'un ministre de la province de Québec — à l'époque notre province n'était pas encore devenue un Etat municipal — ancien militaire, admirateur de la prestance que donne l'uniforme à de beaux hommes. Je l'appris de sa bouche, à mes dépens, 15 ans plus tard, mais c'est une autre histoire. Un de ses successeurs, au même ministère, a déjà fait montre du même penchant, mais c'était pour d'autres raisons.*

*Donc, à la vue du ministre, mon compagnon d'infortune s'exclame: "Mais, c'est mon oncle !" Et avant que le commandement de la débandade soit donné, après que les officiels eurent vu le minuscule et dernier rang des troisième année, il court à la rencontre et tend, au bout d'un bras malingre, devant toute l'académie au garde-à-vous, une main pendante à son tonton, qui, incapable de le renier — il portait le même nom — s'arrête net et avec lui, le vice-roi, les colonels chamarrés et plusieurs portequue. Je suis resté, comme ça, tout seul à savourer ma disgrâce.*

*En huitième année, le frère milicien me donne à copier, à l'encre, 4 pages sans illustration du petit Larousse et me dit: "Lorsque vous aurez terminé, vous déposerez votre travail sur le bureau du maître." Et comme il s'en allait... Si vous partez je n'écrirai pas une ligne et ne resterai pas ! Si vous aimez Tweedsmuir et tout ce qu'il représente — est-ce qu'il vous l'a dit qu'il ne souffrait pas la barbe ? — au point de me punir, votre frère par le sang et la foi, quand je n'ai rien fait d'autre que vous obéir et sortir des rangs. Vous devez faire un sacrifice vous aussi, et me surveiller." C'est bon je reste !" et après*

20 minutes, comme je copiais avec l'air d'aimer ça, sans lui accorder la moindre attention: "Foutez le camp m... tête de c..." C'est à cela que j'ai reconnu, qu'il était un bon diable.

\*

\*   \*

Que ceux qui ont lu ces lignes ne se méprennent pas. Elles ne sont pas une attaque, sous un nouvel aspect, de l'enseignement par des religieux. Elles ne sont pas un affront à Elizabeth II et au Prince. Tant que nous ne serons pas disparus, les religieux seront obligés d'enseigner à servir deux maîtres. Toutes nos institutions, jusqu'à ce qu'elles disparaissent, y compris notre gouvernement provincial, sont obligés de se piler le coeur et de trahir.

Les réclamations d'étudiants sonneront toujours faux ou s'exprimeront mal; comme demander au fédéral de diminuer des dépenses, pour obtenir plus de nanan, que le fédéral n'a pas le droit de donner. Mais, puisque les institutions, notre gouvernement, tout le monde accepte! C'est cela justement! La Confédération, Ottawa, vicie tout et nous en sommes brisés, à ne plus savoir ce que nous voulons.

Nous n'avons pas d'affront à envoyer à Elizabeth II. Lorsque des rois ne sont pas des autocrates, ils sont des pantins et se font manoeuvrer autant que nous. Sa visite au Canada n'est pas une folle dépense, c'est une provocation! Ce n'est pas une provocation à cause du climat politique actuel, c'est une provocation depuis 1760. C'est Ottawa qui la perpète et la perpétue. C'est nous, qui devons nous retirer de toutes ces sottises.

La Reine venue pour l'ouverture de la session fédérale de 1958 a dit à Québec, dans un français si net, si propre à faire bafouiller Diff et Pirs, ceci: "Conservez votre foi, votre langue, vos traditions..." Je me revois à l'école et j'entendais: "Vous pourriez, dans l'après-midi, exalter la mémoire de Riel".



**Le scandale des coopératives  
d'électricité**



# Le péché contre l'esprit

par François-Albert Angers

La mode est actuellement aux scandales. Il y a eu le scandale du gaz naturel, les scandales exhumés par la Commission Salvas, le scandale de la vente des terrains aux commissions scolaires, le scandale Coffin, puis tout récemment le scandale des manuels. Et pourtant personne n'ose dénoncer, bien pis beaucoup ignorent ou esquivent avec une aveugle bienveillance, le pire scandale de tous, le pire parce qu'il relève du péché contre l'esprit plutôt que du péché de concupiscence ou de complaisance : celui d'un ministre qui, pour atteindre ses fins, si bien intentionnées qu'elles soient, ne recule pas devant la destruction d'institutions populaires et démocratiques comme le sont des coopératives ; et qui, pour arriver à les soumettre à sa volonté et à les étatiser (sentant bien qu'il ne saurait les prendre par la force comme des compagnies étrangères), s'adonne à la perversion des esprits.

En effet, nous venons d'assister, par toute la province, à l'opération perversion de l'esprit, afin d'induire de modestes agriculteurs ou citadins à vendre de "gré à gré" (sic) leur coopérative d'électricité à l'Etat. Incapable d'une pensée sociale qui s'élève au-dessus du règlement des problèmes par la mainmise de l'Etat, le ministère des richesses naturelles a fait circuler ses agents partout. Les menaces voilées du ministre, dans sa conférence au congrès de janvier (voir ci-après), voilées par l'affirmation d'une liberté totale, se sont précisées dans le secret des alcôves des conseils d'administration ou dans les insinuations à des assemblées générales bien orchestrées et tenues sous la baguette du "maître".

Le ministre avait dit qu'il n'y avait pas d'avenir glorieux pour les coopératives. Qu'est-ce que cela signifie, se demandaient les coopérateurs ? Bien sûr, la finance

coupée pour les coopératives qui n'ont pas atteint le point de maturité, donc des taux extrêmement élevés pour un temps illimité. Illimité parce que ce à quoi les coopératives pouvaient atteindre de mieux, c'était de croupir dans leur état actuel; non pas de pouvoir compter sur le droit de se développer, de grandir, de prendre les moyens de s'établir solidement.

Vis-à-vis des sociétaires, c'était la basse démagogie des taux réduits et du \$100 de mise de fonds remis. Duplessis et les coopératives avaient exigé d'eux \$100 pour leur donner l'électricité, cette grande commodité moderne; la généreuse Hydro allait, sous l'égide du nouveau grand chef, leur remettre leur \$100 et leur fournir l'électricité sans pareille exigence! Ainsi, l'Hydro se montrait prête à absorber des coopératives déficitaires ou qui seraient rendues déficitaires par certaines baisses de taux; mais elle refuse, *ce qui reviendra strictement au même du point de vue des résultats financiers de l'Hydro*, de vendre à ces coopératives l'électricité à assez bon marché pour qu'elles puissent donner les mêmes taux à leurs sociétaires! Vive la liberté!

Quant au \$100, comment qualifier la perversité démagogique d'une pareille argumentation? Comment tolérer qu'un ministre ou que les agents d'un ministre ne sachent pas faire la différence entre un placement de sociétaire de \$100 dans une coopérative qui lui appartient, dont il conserve l'administration, sur laquelle il a un entier droit de regard pour qu'elle soit conduite à son goût dans les cadres d'une majorité limitée, et "un \$100 imposé aux gens pour leur donner l'électricité". Singulière campagne d'éducation que celle-là, pour correspondre aux bons plaisirs d'un ministre, après tant d'efforts faits depuis tant d'années pour inciter nos gens à prendre leur part de l'économie, à faire des épargnes et à les diriger vers la création d'entreprises et de coopératives qui seront bien à nous. Un tel manque de sens des responsabilités est renversant, car la logique populaire — et à

bon droit en définitive — ne subtilise pas sur ces sortes de choses, car sans en avoir l'air, elle croit, elle, aux principes. Or jamais on ne lui a formulé aussi clairement, aussi concrètement, l'idée que tout effort populaire, notamment tout effort d'argent, est inutile quand on a un Etat; et que c'est être rétrograde que de lui demander de faire sa part. Elle s'en souviendra.

En somme, le ministre a poursuivi contre les coopératives une campagne de contrainte morale pour gagner. La fin a justifié les moyens; car il est évident à ceux qui connaissent la situation que sans les menaces de finances coupées, sans la démagogie du \$100 et avec l'assurance que l'Hydro ferait le nécessaire pour assurer l'ajustement des taux aux coopérateurs comme aux autres consommateurs, la majeure partie des coopératives ne se seraient jamais vendues. Or dans une campagne conduite par le ministre dans la dignité et la vraie liberté, jamais les deux arguments des taux et surtout du \$100 n'auraient dû intervenir.

Mettez maintenant dans ce persiflage, les organisateurs politiques rouges des comtés. Et vous imaginez assez facilement le remue-ménage, le remous de sophismes, de rumeurs, dans lesquels se déroule la discussion dans le public, puis aux assemblées de la coopérative dont l'atmosphère est tout de suite radicalement changée, viciée par la politique. Pensez à l'embarras dans lequel se trouvent placés les administrateurs libéraux de la coopérative, même s'ils sont d'esprit assez indépendant, aux pressions qu'ils subissent surtout s'ils reçoivent par ailleurs quelque avantage du parti. Figurez-vous ce qu'est la position des administrateurs en général à ces assemblées, alors que le contrôle de l'Hydro par le ministre ne laisse planer sur l'avenir de la coopérative que des incertitudes, donc rend impossible de soumettre des prévisions aux sociétaires; et que du fond des salles, les plus irresponsables, sur un ton de colère qui indique d'ailleurs autant la partisanerie politique, se lèvent pour crier: "Nous, on veut not' \$100 !" Et on nous parle de liberté ? d'accord de "gré à gré" !

Non, j'ai vu, de mes yeux vu le commencement de ce qu'est un régime de terreur ! J'ai vu de mes yeux vu des gens encerclés par la propagande faite chez leurs commettants pour empêcher ceux-ci de les entendre dans leurs recommandations. Des gens traqués par la peur de l'incertain, non seulement l'incertain de l'avenir de leur organisation, mais l'incertain même de l'avenir de leur comté s'ils résistaient au ministre et réussissaient à convaincre leurs sociétaires de résister aussi. Ces gens avaient l'exacte conscience, il faut bien le leur concéder, qu'une fois une chose politisée, ce n'est pas seulement le point donné qui est en jeu, mais toute la politique du gouvernement. Résister au ministre sur ce point, c'était peut-être empêcher que ne soit construite telle route indispensable à la région, etc. Pourriture, dégoûtation, écoeurement !

Voilà bien la perversion de l'esprit. On a cru que je faisais une boutade, ces mois derniers dans L'Action nationale et dans Le Devoir, en posant la question de savoir si nous n'étions pas en évolution vers une sorte de fascisme. Dans L'Action nationale même ensuite (janvier 1963), j'ai montré que Mussolini ne parlait guère autrement du rôle de l'Etat que René Lévesque. D'ailleurs quand on voit un chef politique monter le peuple contre ses élites pour arriver à ses fins, et tout particulièrement quand il s'agit d'une élite aussi démocratique que l'élite coopérative, on n'est pas très loin de l'essence même du fascisme telle que définie par le grand historien du national-socialisme, Conrad Heiden: "*... strive to harness both the people and the state power to its will*" (Le fascisme, un effort pour mettre à la fois le peuple et la puissance de l'Etat au service de la volonté du chef).

C'est donc très objectivement que j'étais arrivé à cette formulation, en considérant la philosophie de l'Etat qui se dégage des actes et des déclarations de plusieurs ministres du présent gouvernement, et de leur façon de procéder. La tendance n'a d'ailleurs fait que s'accroître depuis, quand on voit la façon dont a été réglée la ques-

tion du Conseil supérieur de l'éducation, comme celle du Conseil des Arts. Cette volonté de n'accorder qu'une valeur absolument consultative à ces corps, sans même leur laisser la permission de siéger sans la présence du sous-ministre; ce refus d'accorder audience valable aux corps intermédiaires soit dans l'établissement du bill 60 soit dans celui du bill 54; tout cela assis sur la prétention que le jeu de la démocratie n'existe qu'entre le gouvernement et le suffrage populaire universel, c'est de la pure graine de fascisme. Mais dans les méthodes de pourrissement de l'opinion pratiquées à l'occasion de l'affaire des coopératives d'électricité, dans la manipulation du chantage et de la violence, dans certaines scènes coléreuses dont on parle dans les milieux concernés, le tout mis au service d'un Etat nationaliste et servant à justifier ces moyens, il y a plus que du fascisme. Nous sommes là dans un national-socialisme à l'allemande plutôt que dans un fascisme à l'italienne.

Cette histoire d'étatisation des coopératives d'électricité est, en effet, invraisemblable; et les raisons qu'invoque le ministre pour la perpétrer sont cousues de fil blanc. La coopérative, avec ses superstructures étant, en effet, la forme démocratique d'organisation décentralisée par excellence, en même temps qu'un mode d'organisation à la fois parcellaire et aggloméré, il n'y a pas d'autres raisons valables que l'esprit tyrannique pour imposer la nécessité de faire disparaître des coopératives comme étant des obstacles à une politique. Des coopératives, ça ne s'étatise ni de force ni de "gré à gré", à moins bien sûr qu'il y ait vraie volonté des sociétaires, sans aucune pression ni contrainte, de ne plus coopérer. Des coopératives, on les utilise, on les organise, on les développe pour les intégrer dans une grande politique, parce qu'elles sont l'instrument naturel, idéal pour réaliser démocratiquement et humainement une grande politique de planification.

Naturellement, dans une telle organisation, un mi-

nistre ne peut pas toujours faire ses quatre volontés, — et c'est apparemment cela qui embarrasse notre ministre actuel —, parce qu'il a devant lui des créatures libres, qui connaissent leurs besoins et leur affaire, et qui ne considéreront pas toujours d'un oeil paternel les propositions des bureaux. Le ministre devra avoir à composer avec des opinions différentes émanant de diverses régions. Mais quand on veut faire une politique intelligente, cela même apparaît comme un bienfait. Un ministre a toujours pour lui d'imposer par législation ce qui doit trancher dans les différences d'opinion particularisées; quant aux autres, il doit justement s'y conformer.

Quant à la formule du "maître chez nous" qui est censée avoir été la principale inspiration véritable de la nationalisation, comment peut-elle conduire à déposséder ceux qui sont déjà maîtres chez eux de la plus efficace façon. Grâce à la coopérative, les besoins locaux, qui existent en électricité comme pour n'importe quoi, sont administrés localement. Les usagers en sont responsables et ils peuvent par leur propre diligence — ce qui les encourage à l'efficacité et à la responsabilité dans la détermination des services requis — s'assurer ce qui leur convient le mieux, travailler eux-mêmes au développement de leur région et manipuler un instrument qui y joue un rôle, modifier leur tarification et utiliser leur électricité de surplus (celle qui se perd forcément à cause des heures de pointe) pour favoriser le développement de la région, sans pour autant nuire à la politique générale qui, elle, peut plus difficilement particulariser ses décisions.

Bref quand un ministre ne se prend pas pour Dieu le père, qu'il ne se croit pas obligé d'imposer, pour faire une politique efficace, tout ce qu'il pense bon pour les autres (ce que d'ailleurs Dieu le père lui-même ne se permet pas !), il se réjouit que des organismes comme les coopératives existent; et partant du noyau existant, il cherche à les développer. Le ministre peut alors, à partir d'une politique générale, au lieu d'avoir tout à faire et de le mal faire à cause de cela généralement, se contenter

de prendre les mesures d'aide, d'égalisation, de stimulation qui permettent à chacun de réaliser ce qui est dans l'intérêt général. Sa politique s'en trouve simplifiée, humanisée, plus efficace par plus d'aisance à s'adapter aux vrais besoins et aux conditions particulières.

D'ailleurs, il est bien évident qu'un immense consortium comme l'Hydro ne peut pas être administré du centre sans qu'il en résulte de formidables goulots d'inefficacité. Il faudra décentraliser l'organisation et l'administration. La seule différence finale entre une organisation efficace intégrée de l'Hydro et une organisation décentralisée, c'est que dans le premier cas il y aura des bureaux régionaux qui n'écouteront que les ordres venus du centre pendant que les gens sur place pesteront contre la rigidité d'un fonctionnarisme insensible aux revendications locales ; alors que dans le second il y aurait des coopératives qui, en s'occupant de la distribution principalement, prendraient la responsabilité de l'efficacité du service et de son adaptation aux besoins de la région tels que les gens de la région les voient et les pensent.

Un ministre qui aurait quelques principes et un minimum de pensée vraiment sociale et démocratique ne pourrait faire autrement que d'être très sensible à ce genre d'idées. Et loin de vouloir détruire les coopératives — peut-être malheureusement parce que ce fut une initiative duplessiste —, il se piquerait au jeu d'effectuer le déblocage des mesures vexatoires qui les avaient arrêtées dans leur développement sous l'ancien gouvernement. Il ferait une très active campagne pour qu'au plus tôt la population de tout le Québec accepte de prendre en mains, sur le plan local et régional (coopératives et fédérations de coopératives) la distribution de l'électricité, afin de n'avoir pas les problèmes de la création des services régionaux et la responsabilité directe des coûts élevés que représente la distribution locale de l'électricité.

Le ministre est d'autant moins justifié de ne pas comprendre cela qu'il ne s'agit pas de se lancer à l'aven-

ture. Les coopératives ont quinze années d'expérience derrière elles. En dépit des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles elles ont fonctionné, elles ont fait des merveilles. Elles y sont arrivées bien sûr avec l'aide de l'Office d'Electrification rurale et de conditions de financement très favorables. C'était élémentaire puisqu'elles devaient fournir l'électricité là où les compagnies ne voulaient pas aller parce qu'elles n'y estimaient pas le service rentable. Mais ce qui est extraordinaire, c'est que grâce à l'énergie, au dévouement et, en fin de compte, à l'efficacité des modestes coopérateurs qui ont administré le tout, plusieurs de ces coopératives sont devenues rentables et fournissent l'électricité dans des coins perdus de la province à des taux parfois aussi bas que ceux de Montréal, et de toute façon très bas compte tenu des circonstances locales.

Dans une région particulière de la province, la Côte nord, la destruction des coopératives d'électricité n'est pas seulement un scandale, c'est une sorte de crime. Ailleurs dans la province, en effet, à cause des circonstances dont on trouvera le détail dans un texte reproduit plus loin, les coopératives d'électricité étaient éparpillées, isolées, confinées à des secteurs peu avantageux. Je le répète, avec un peu de pensée sociale, cela ne conduisait pas à les détruire, mais en tout cas la situation était moins nette. Mais sur la côte nord, c'est toute la région qui, à l'exception du pouvoir municipal de Baie Comeau, était organisée en coopératives pour l'électricité, et dans des centres déjà fortement urbanisés ou en voie d'urbanisation rapide. Avec une fédération régionale de ces coopératives, il y avait donc là une expérience extrêmement riche à tenter.

De toute façon, la politicaillerie a malheureusement, dans cette région, brouillé tout le problème. Les gens de ce coin du pays qui s'estiment trop souvent oubliés, qui le sont effectivement très souvent parce qu'ils sont situés dans une région très périphérique par rapport au développement actuel du Québec, à qui les gens du centre sont

portés à refuser tous les éléments non strictement inévitables du développement sous prétexte que c'est une région invivable où il faut envoyer le moins de monde possible, ces gens avaient un intérêt majeur à garder le contrôle de leur électricité, justement pour rester "maîtres chez eux" et travailler eux-mêmes au développement de leur région, qui leur paraît à eux tout à fait vivable.

Non ! décidément, j'ai honte de ce qui s'est passé, de ce qui se passe actuellement dans Québec au sujet des coopératives d'électricité. Honte du silence du secteur coopératif devant cette atteinte à l'idée coopérative qui aura ses répercussions ailleurs, qui a déjà eu du reste ses répercussions ailleurs, dans les caisses populaires, sans qu'il y ait eu la levée de boucliers qui s'imposait. Honte de cet aplatissement devant la politique, dont il faut bien dire qu'il n'est pas toujours uniquement le fait de la peur (ce qui serait déjà triste), mais bien plus le fait de la partisanerie et de la recherche d'avantages particuliers. Le peuple a voté de façon que se réalise la nationalisation de l'électricité aux mains des compagnies étrangères pour devenir maître chez lui... grâce à la finance américaine ! Comment peut-il maintenant accepter avec tant de complaisance que le ministre dépossède le peuple d'institutions qui lui appartiennent comme peuple ? Comment des arguments techniques peuvent-ils ici brouiller son instinct au point de lui faire perdre le sens de ses véritables intérêts, de ceux qui sont dans ses mains, pour les croire mieux gardés dans les mains des politiciens ?

La politique chez nous, malheureusement, a toujours tout pourri. La politique actuelle continue de tout pourrir. Et pourtant nous restons incorrigibles : nous ne comptons que sur la politique pour nous sauver. Au temps où la politique ne faisait rien, nous faisons au moins des efforts pour remédier à ses carences et arriver à construire péniblement quelque chose sans elle, puisque aussi bien la politique a un rôle à jouer. Notons que depuis le début

de l'effervescence politique de 1960, nous semblons être en démission de tout le reste pour ne tout attendre, ne tout accepter que de la politique. Il est douteux que nous arrivions à construire ainsi quelque chose de riche et de valable. Tant mieux si le soussigné a tort — comme on lui disait qu'il avait tort quand on se moquait de son autonomisme —, mais quelqu'un l'aura dit, de sorte que personne ne pourra plus prétendre que cela n'avait pas été vu.



# L'avenir des coopératives d'électricité — I

*Texte d'une conférence prononcée par M. François-Albert Angers au congrès de fondation d'une fédération des coopératives d'électricité, le 30 janvier 1962.*

Je devrais vous parler aujourd'hui, pour répondre aux désirs de l'organisateur de ce congrès, du rôle des coopératives d'électricité dans l'économie; et cela de la façon la plus concrète possible, en partant de vos réalisations. Mais le temps mis à ma disposition pour préparer cette étude du problème complexe que présente la technique de votre organisation ne me permettait pas de me familiariser assez avec ses données les plus concrètes pour affronter les praticiens que vous êtes. Je m'en tiendrai donc à ce dont, pour le moment, je puis parler sciemment.

Mon intérêt pour les coopératives d'électricité ne date pas d'aujourd'hui. Lorsqu'en 1944, le gouvernement de la province de Québec a étatisé la *Montreal Light, Heat and Power*, j'avais écrit, dans *L'Actualité économique*, un article où je reprochais justement au gouvernement de ne pas avoir conçu cette étatisation comme une orientation vers une coopérative montréalaise de la distribution de l'électricité. J'indiquais le détail de la marche à suivre: et il n'y aurait pas eu de difficulté sérieuse à une telle réalisation si on avait bien voulu s'en donner la peine. L'occasion était magnifique.

En même temps qu'elle réalisait l'étatisation de la M. L. H. & P., la loi de 1944 organisait aussi l'électrification rurale. Et j'avais écrit que le problème de l'électrification rurale pourrait être résolu sans étatisation, si on voulait bien recourir à la formule coopérative. "Par le

recours à l'organisation coopérative, disais-je, à toute organisation de ce genre comprenant une proportion donnée des cultivateurs d'une paroisse ou d'un rang inaccessible à l'initiative privée, la commission pourrait être autorisée à fournir un réseau de distribution le raccordant à un réseau privé organisé. La commission pourrait construire le réseau à ses frais et le revendrait ensuite à la coopérative, payable en quarante ans, à un prix compatible avec l'exploitation de l'entreprise sur la base de taux convenables. Le reste du coût serait absorbé par le trésor public, exactement comme le trésor public absorbe les déficits des écoles spécialisées auxquelles les élèves contribuent leur part et qui ne font pas leurs frais."

En somme, une idée générale avait été lancée. A ce moment-là, j'ignorais l'existence aux Etats-Unis, d'un mouvement dans le même sens qui avait été créé en 1935 par la Rural Electrification Administration, organisation rurale qui était encore, de toute façon, une toute petite chose. Comme d'autres partisans de l'étatisation chez nous l'ignoraient autant que moi, on me déclara utopiste, idéaliste, de croire que des coopératives pouvaient réellement s'occuper d'électricité ! De toute façon, qu'est-ce qui se ferait de nouveau dans le monde s'il fallait toujours attendre la preuve que ce qui est proposé a réussi ailleurs ? Quand quelque chose commence, ce sont surtout des principes, des idées justes, une certaine expérience générale qui s'imposent pour faire bien ; non pas l'exemple des autres ! Au Canada français, on gagnerait à avoir un peu plus de vision et un peu plus d'initiative pour inventer des formules en se servant de sa tête plutôt que de ne se servir que de ses mains pour copier le travail des autres.

Mais il y avait aussi Albert Rioux, qui s'était occupé du problème depuis longtemps, qui avait fait sa thèse de doctorat sur le problème de l'électricité et qui croyait aussi aux coopératives. Avec le changement de gouvernement, il gagna de faire modifier la loi de l'Hydro pour que l'électrification rurale devienne l'affaire des coopératives. Ainsi naquirent l'Office d'électrification rurale et nos

coopératives. Ces coopératives ont réussi une première démonstration : des coopératives peuvent techniquement s'occuper d'électricité d'une façon très efficace. La question que vous vous posez maintenant est la suivante : les coopératives peuvent-elles économiquement constituer un régime viable ?

Votre expérience, vous l'avez poursuivie dans des conditions très spéciales. Le gouvernement d'alors avait apparemment accepté la formule sans en voir toute la richesse. Elle démarra si bien, trop bien à son point de vue, qu'il jugea prudent de mettre des limites à votre activité, d'amender la loi pour limiter votre expansion à quatre comtés. Je me suis laissé dire que M. Duplessis voulait même vous limiter à un comté, mais il était déjà trop tard vu que certaines d'entre vous couvriez déjà quatre comtés.

De plus, on ne vous a jamais trop encouragées à vous organiser en fédération, initiative pourtant essentielle à tout mouvement coopératif : il ne fallait pas que vous deveniez trop puissantes. Les compagnies vous craignaient déjà, et il ne fallait pas que l'expérience démentît les gens qui continuaient à répéter que des coopératives, ça ne peut pas régler le problème de l'électrification parce que c'est trop petit, trop pauvre, juste bon pour réaliser avec l'aide de l'Etat ce que l'initiative privée ne veut pas faire. Mais il reste aujourd'hui que ce que vous avez fait, ce qu'on vous a laissé faire, soit directement par la création de réseaux coopératifs de distribution d'électricité, soit par la crainte inspirée aux compagnies, qui à partir du moment où vous avez été fondées se sont lancées dans l'électrification rurale d'une façon plus intensive, tout cela prouve que vous avez été *très efficaces*, compte tenu des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles vous vous développiez.

En 1945, au moment où vous apparaissiez, il n'y avait que 20 % des fermes de la province qui étaient électrifiées ; aujourd'hui, en 1960, il y en a 97 %, c'est un succès extraordinaire. On dira : ce passage de 20 % à 97 %, les coopé-

ratives ne l'ont pas fait toutes seules ; elles n'en ont même pas fait la plus grande partie. Vous en avez réalisé en tout 40% ; et les compagnies ont ajouté 37%, ce qui leur en donne 57%. Mais cela était voulu : le gouvernement d'alors ne voulait vous laisser que les secteurs non rentables pour des compagnies, et laisser les compagnies prendre le reste. Il est donc intellectuellement malhonnête de vous reprocher aujourd'hui soit certains taux élevés, soit certaines déficiences de rentabilité, soit votre caractère marginal, soit vos réalisations limitées. Aucun doute n'est permis sur le fait que sans cela, vous auriez électrifié 100%. Il y aurait plus de coopératives, il y aurait eu plus de finances gouvernementales pour vous aider ; et aujourd'hui, vous seriez rentables, et capables de vous passer de l'Etat. Le problème est aujourd'hui simplement ce que la politique a voulu qu'il soit ; non pas ce que des coopératives pouvaient faire.

C'est donc un raisonnement absurde, injuste, quasi malhonnête que celui du : "Le travail des coopératives est terminé. L'Office d'électrification rurale a été constitué pour électrifier les campagnes, elles sont électrifiées. Les coopératives d'électricité ne pouvant pas régler le problème de l'électricité, ont terminé leur oeuvre. Le mieux serait qu'elles disparaissent. Que nous ayons une seule grande Hydro provinciale !"

C'est là un raisonnement ou capitaliste, ou socialiste selon le cas. La formule coopérative vaut au moins l'une ou l'autre ; elle est aussi illimitée dans ses possibilités que l'une ou l'autre. L'oeuvre des coopératives d'électricité n'est pas terminée ; elle commence. Ce début prouve que vous pouvez faire quelque chose ; que vous pouvez être efficaces même dans les conditions les plus difficiles, dans les territoires les plus désavantageux, face à des compagnies puissantes qui ont multiplié les difficultés pour vous compliquer la tâche. Il est indubitable alors que rien n'est au-dessus de vos forces avec le temps et les moyens appropriés.

Vous avez eu l'appui du gouvernement au point de

vue financier ? Et puis après ? N'est-ce pas le rôle normal de l'Etat d'aider avant de prétendre contrôler ? D'aider les éléments qui concourent par leur initiative à la satisfaction du bien commun, notamment quand le peuple veut ou accepte l'effort nécessaire pour se tirer d'affaire lui-même comme c'est le cas dans la formule coopérative ? Le sens de l'action coopérative, ce n'est pas de suppléer pour l'Etat aux déficiences de l'initiative privée capitaliste, en attendant que celui-ci puisse tout prendre. En saine philosophie sociale, c'est le rôle de l'Etat qui doit être supplétif, non pas celui des coopératives. C'est l'Etat qui doit reculer devant les coopératives, même celles qui s'organisent avec son aide ; non pas les coopératives qui doivent accepter de se fondre dans l'Etat.

La coopérative, dont une expérience mondiale a prouvé qu'elle se prête à la solution de n'importe quel problème de production économique, qui s'est révélée partout aussi puissante que la formule capitaliste ou la formule étatiste, a l'avantage sur les deux, d'être véritablement basée sur l'initiative populaire, sous contrôle populaire. Ce n'est jamais une formule provisoire en vue de régler des difficultés temporaires ; mais une formule définitive pour des problèmes exigeant une solution définitive. Et une solution définitive beaucoup plus démocratique que l'étatisation, puisque l'étatisation remet un ensemble d'unités de toutes sortes à un gouvernement élu par le suffrage universel, selon des procédés électoraux que nous connaissons tous, dans des circonstances où il est impossible de se prononcer d'une façon spécifique sur chaque problème ; alors que l'action coopérative crée des unités spécialisées, techniques, compétentes, qui n'ont qu'une chose à régler à la fois au vote de l'assemblée générale.

Dans votre coopérative d'électricité, vous administrez pour avoir un bon service d'électricité. Et à l'assemblée générale, c'est de cela seulement que vous traitez. Si la coopérative va mal, on ne demandera pas aux sociétaires de choisir entre une administration qui lui donnera un mauvais service d'électricité et l'école confessionnelle plu-

tôt que l'électricité à bon marché et l'école neutre, où que sais-je encore ?

\*

\* \*

Quelles sont les conditions concrètes de succès d'une action coopérative ? Tout d'abord de pouvoir établir des unités de base, au niveau de coopérateurs désireux d'obtenir un service. Mais si l'action coopérative en reste là, elle est presque inutile, ou en tout cas peu satisfaisante, par rapport à ce qu'elle peut donner. L'action coopérative est faite pour s'étendre en surface et en hauteur, jusqu'à ce que tout ait été intégré par les coopératives de ce qui concerne les besoins des coopérateurs. C'est la logique interne du système même ; et c'est pourquoi il est absurde de parler de coopératives dont le rôle est terminé et qui doivent se retirer.

Par vos coopératives d'électricité, vous avez voulu avoir l'électricité organisée à votre goût et au meilleur coût dans les circonstances. Votre logique propre c'est de vouloir, comme dans le secteur de la consommation, comme dans celui de l'agriculture, etc., vous développer pour améliorer le service et réduire vos coûts. Généralement cela veut dire non seulement l'extension en surface pour atteindre la densité, mais l'extension en hauteur par association avec d'autres coopératives. L'efficacité de l'action coopérative lui vient justement de ce qu'appuyée sur les unités de base, elle s'étend en fédérations régionales, puis en fédérations nationales. Ainsi l'accumulation des petites puissances finit par constituer une grande force, alors en mesure de s'attaquer aux plus grands problèmes, de régler non seulement les problèmes de production locale mais de planification régionalisée et générale, les problèmes d'équilibre et d'égalisation, etc. Ainsi parvient-on à réaliser sur une base populaire et apolitique, à la fois ce qui exige la puissance financière dans le régime capitaliste et la puissance étatique envahissante dans le régime socialiste. Au Canada français, par

exemple, où l'on pense à vouloir mettre les Canadiens français au contrôle de leurs ressources naturelles, quelle meilleure méthode d'y arriver, sans craindre ni les trahisons de l'argent, ni celles encore plus débilitantes et plus veules de la politique ?

A partir du moment où les coopératives ont atteint ce degré d'organisation, elles peuvent automatiquement faire la planification la plus appropriée, puisque ce serait exactement celle qui convient aux membres; non pas à des actionnaires pour faire de l'argent, mais à des sociétaires à la recherche du service. Evidemment, dans le domaine de l'électricité, il y a la partie technique, l'énormité des capitaux nécessaires au niveau des centrales surtout. D'où l'affirmation gratuite des esprits légers ou préjugés: "Les coopératives, dans les autres domaines, ça peut marcher, mais pas dans le domaine de l'électricité." Il faut des millions, des milliards pour développer un réseau électrique ? Sautons un peu par-dessus notre clôture et allons voir ce qui se passe ailleurs, en Angleterre, en Suède notamment; on verra que les coopératives n'en sont pas aux millions ou aux milliards près dans leurs réalisations.

Mais l'aide du gouvernement ? Est-il normal que des coopératives doivent l'attendre ? Et pourquoi pas ? En général, elles n'y tiennent pas, et peuvent s'en passer. Là où c'est nécessaire pourquoi pas ? Pourquoi l'Etat pourrait-il aider les étudiants, les littérateurs, les artistes, les mines d'or, les chemins de fer, les compagnies d'aviation, etc., et pas les coopératives ? En fait l'aide aux coopératives vient généralement du besoin de rapidité, du besoin de réaliser plus vite que la technique du mouvement le permet généralement. Et puis après ?

Le processus normal de développement des coopératives d'électricité, c'est donc le processus normal de développement de toute coopérative. D'abord partir de la situation actuelle qui est une situation de coopératives locales dispersées. Puis passer au stade supérieur des

fédérations, soit sur le plan régional, soit directement sur le plan national. Puis de là, passer par extension à l'organisation plus rationnelle des réseaux que permet le champ d'action plus vaste. Rationaliser votre distribution, cela signifiera la coordination que permettra la fédération, puis l'extension des réseaux actuels de distribution des coopératives d'électricité en y intégrant des régions autres que rurales en vue de former des unités à plus grande densité, donc plus économiques. Le paragraphe B, de l'article 32 de la loi d'électrification rurale le prévoit puisqu'elle permet à l'Office d'électrification rurale de vous autoriser à exproprier pour assurer le développement normal des coopératives. Partant de là, il devient possible ensuite de planifier dans son ensemble, le réseau des coopératives d'électricité, et de procéder à l'égalisation des taux.

Aux Etats-Unis, les coopératives font comme vous. Elles distribuent de l'électricité qu'elles achètent des compagnies privées: elles en vendent pour 23 milliards de kilowatts-heure, ce qui est à peu près autant que la production de la province de Québec. Mais elles font plus que cela: elles génèrent aussi de l'électricité. Elles sont propriétaires de centrales électriques pour environ trois milliards de kilowatts-heure. Trois milliards de kilowatts-heure, c'est aussi gros que la Bersimis ! Et pourtant là aussi, elles sont limitées au secteur rural. Ce ne sont donc que des cultivateurs comme vous; et qui contrôlent un système de génération électrique évalué à \$354,000,000, un investissement total de \$1,000,000,000 avec tout le secteur de la génération et de la transmission. Tout ce qu'ils ont su faire de plus que vous, pour arriver là, c'est leur fédération.

Les coopératives du Québec, dans leur état actuel, marchent à profit; la plupart, presque toutes. Elles ont déjà un excédent accumulé de \$1,600,000 et un actif de \$35,000,000. Ce n'est pas précisément la pauvreté. Mais cette richesse est éparpillée. Elle ne peut pas entrer dans un plan d'ensemble, faute des organismes centraux

pour la mobiliser. Les compagnies ne font pas mieux : il leur faut aussi des concentrations pour être efficaces. Pour vous autres aussi, l'union, la cohésion des forces est nécessaire, indispensable, vitale, pour votre développement.

Votre faiblesse apparente actuelle, c'est donc votre dispersion. Unies, vous seriez déjà en mesure d'être respectées sur les marchés financiers, de libérer le gouvernement d'avoir à vous prêter, pour vos développements futurs, aux conditions très avantageuses du départ. Comme étape intermédiaire, il pourrait garantir vos émissions. Une fois lancé le mouvement continuera.

Quant à vos taux, leur tableau m'a favorablement impressionné, compte tenu des conditions difficiles d'exploitation dans les régions les plus difficiles de la province. Que dans des régions rurales peu denses, l'électricité soit à peine plus chère qu'à Montréal, n'est-ce pas remarquable ? Surtout que les exigences de la loi qui sont peut-être prudentes en un certain sens, sont effectivement sévères, puisqu'on vous a obligé en somme, au point de départ, sans tenir compte des développements futurs, d'avoir des taux rentables. Cela compte pour expliquer la situation financière excellente dans laquelle vous êtes aujourd'hui. Mais quand on pense aux taux, c'est tout de même serré. Dans un développement planifié, vos taux auraient pu être envisagés à plus long terme, donc être plus bas au départ.

\*

\* \* \*

Votre valeur vitale est établie. Pour l'avenir votre loi "pour favoriser le développement de l'électrification rurale par les coopératives" devrait dorénavant s'appeler "loi pour favoriser le développement des coopératives d'électricité". Dans l'article 21, devraient disparaître les limites qui vous empêchent d'entrer dans les municipalités qui sont régies par la loi des cités et villes, sans permission spéciale de l'Office. Au contraire, l'Office lui-

même devrait inciter les coopératives à s'étendre aux centres plus densément peuplés. De même devrait être éliminée l'impossibilité de vous étendre à plus de quatre comtés, vous mettant en position de procéder à des réorganisations ou à des fusions qui permettraient une exploitation plus économique.

Puis il faut réaliser votre fédération. Et par elle entreprendre la planification progressive de votre développement. D'abord bien inventorier votre situation actuelle et voir ensuite où le développement doit se faire pour rendre votre fonctionnement plus efficace. Pour cela, vous devrez devenir assez audacieux pour vous servir du paragraphe B, de l'article 32, et réclamer, si on ne veut pas vous vendre, l'expropriation de certaines installations. La loi vous permet même d'exproprier des barrages, des chutes d'eau.

Vous devez voir grand. A mon sens, comme aux Etats-Unis, il faudra, pour que les coopératives d'électricité jouent pleinement leur rôle, qu'elles mettent à l'étude le problème de savoir quand, comment, en quelles circonstances, elles passeront du niveau de la simple distribution à partir de l'électricité achetée de l'étranger, que ce soit l'étranger-état ou l'étranger-compagnie, jusqu'à une planification intégrale où les coopératives développeront dans toute la mesure où ça sera utile et nécessaire, leurs propres centrales. L'expérience américaine a prouvé que l'action coopérative est nécessaire non seulement contre les compagnies, mais aussi bien contre l'Etat, pour l'empêcher d'abuser de son monopole et de faire des profits issus de l'électricité, un moyen d'alimenter les revenus de l'Etat d'une façon déguisée, faussant ainsi le mécanisme de la démocratie.

Mais votre avenir, c'est vous qui le ferez. Il viendra de la force de vos convictions comme coopérateurs et de la vision que vous saurez mettre dans l'obtention et le développement des moyens nécessaires à votre organisation.



# L'avenir des coopératives d'électricité — II

*Conférence prononcée par Monsieur René Lévesque  
ministre des richesses naturelles du Québec,  
lors du Congrès des Coopératives d'électricité  
lundi, le 28 janvier 1963*

Je vous remercie de m'avoir invité à ce Congrès. L'an dernier, j'avais bien regretté de ne pouvoir accepter votre première invitation; mais vous comprenez sûrement que les circonstances aient pu alors faire hésiter. Les coopératives d'électricité sont une partie du vaste tableau de l'énergie québécoise, lequel ne constitue lui-même qu'un aspect, essentiel il est vrai, de l'ensemble économique du Québec. Or, l'an dernier, l'ensemble était singulièrement confus, et ce n'est plus un mystère que le gouvernement cherchait à définir une politique québécoise pour l'électricité et en même temps à préciser quelque peu face aux réalités d'aujourd'hui et à leurs exigences, une orientation générale pour notre développement économique. Vous admettez qu'au moment où l'on s'efforçait ainsi de voir un peu clair sur le tout, c'eût été une aventure sans espoir de se hasarder à traiter de ce coin d'une partie de l'ensemble que vous formez...

Depuis un an, passablement de choses se sont précisées.

D'abord, sur la façon d'aborder et d'orienter l'activité économique en général, il est évident que la vieille tradition désuète du laissez-faire, déjà moribonde dans les faits, a fini pour de bon de régner sur les esprits.

Il est remarquable de constater en effet que le mot de "planification", dont beaucoup se moquaient encore si gentiment il n'y a pas si longtemps, est maintenant d'un usage à peu près universel dans notre société. Il n'y a plus que les vrais antédiluviens qui refusent encore de

l'accepter dans leur vocabulaire de chaque jour. C'est même au point où le mot est à la veille de taper sur les nerfs, tant on ressent sans cesse davantage l'impatience de le voir se traduire dans la réalité et y produire ses effets.

C'est une saine impatience, mais qu'il ne faudrait tout de même pas pousser trop vite. Un régime économique qui a vécu si longtemps sous la domination exclusive et foncièrement anarchique des seuls intérêts privés, ne peut pas démocratiquement tomber d'accord du jour au lendemain sur l'application d'une recette qui exige l'acceptation d'une vue d'ensemble, la coordination en faisceau de toutes les forces pour en tirer un rendement maximum, et forcément la subordination, et parfois même le sacrifice du particulier pour le bien général.

Puisque c'est une recette, il faut s'attendre à ce qu'une foule de cuisiniers discutent la mise en vigueur de la planification et qu'il y ait par exemple opposition féroce entre ceux qui y croient trop, pour qui c'est une fin en soi plutôt qu'un moyen, et ceux qui font semblant d'y croire uniquement pour s'en servir à leur seul profit.

Quel que soit le dosage auquel on arrivera dans l'usage de cette recette de la planification économique, il faudra de toute façon qu'on y respecte au moins deux ingrédients, sans lesquels elle ne serait bientôt qu'une espèce de fraude nationale :

1 — que l'économique y soit lui-même un moyen d'arriver à cette fin qui doit être celle de toute société civilisée, c'est-à-dire la dignité de l'homme par le travail, et par un travail rémunéré de façon à lui assurer la part du bien-être sur laquelle il a le droit de compter ;

2 — que la planification en marche soit une discipline *consentie* par le plus grand nombre, qu'elle ne soit pas simplement imposée de haut en bas, mais qu'elle résulte de la participation la plus large et la plus démocratique à la mise au point et à la réalisation des objectifs.

C'est dans ce sens que doit s'élaborer la planification d'ensemble, pour laquelle le terrain a été déblayé depuis deux ans par le Conseil d'Orientation Economique. Nous avons déjà ce qu'on a appelé des "documents de base", qui sont un aperçu très général de la situation économique présente du Québec, et une définition également générale d'une méthode de planification.

En attendant qu'il en sorte maintenant un premier Plan québécois, non pas improvisé par l'impatience si légitime soit-elle, mais suffisamment mûri à tous les niveaux, il y a des facteurs économiques d'une extrême importance pour lesquels nous avons déjà une politique, et qu'on peut achever de mettre en place, en étant bien sûrs de servir déjà puissamment notre intérêt collectif, sans risquer de compromettre les échéances plus lointaines.

Et un tel facteur, qui n'est pas la seule clé de notre avenir économique mais qui en est bel et bien l'une des plus importantes et des plus primordiales, c'est justement l'électricité.

\*

\* \*

Comment peut-elle s'énoncer le plus simplement, cette politique de l'électricité qui est sortie laborieusement de longs mois d'étude, de discussion publique et d'une élection générale !

Elle s'accroche d'abord à une décision de principe fondamental, que voici : cette richesse naturelle est une propriété du peuple québécois, et ce droit de propriété, le peuple doit l'exercer lui-même, plutôt que de le concéder à des intérêts particuliers. D'où la nationalisation de toutes les compagnies privées faisant commerce d'électricité, et l'intégration de leurs réseaux à celui de l'Hydro-Québec.

On peut donner à cette décision des motifs "nationaux" et patriotiques ; plus sûrement encore, on pourrait lui assigner des motifs psychologiques — depuis le temps

qu'on parlait d'action économique collective dans le Québec, un geste massif comme la nationalisation de l'électricité doit bien valoir à lui seul, pour son effet sur les esprits une bonne demi-douzaine de campagnes d'éducation...

Mais tous ces motifs seraient terriblement fragiles, et même artificiels, s'il n'y en avait d'abord au moins deux qui sont solidement ancrés dans la réalité économique: la nationalisation par l'Hydro-Québec est le seul moyen de produire et de fournir l'électricité — service public au meilleur prix possible pour le citoyen-propriétaire qui en est l'usager, et en même temps d'utiliser au mieux le puissant outil de développement que constitue aussi l'électricité pour notre secteur industriel.

C'est ainsi que la nationalisation, dans les mois qui suivront la prise de possession des compagnies, permettra de rajuster les taux de l'électricité pour les usagers domiciliaires. Ce rajustement se fera d'abord au profit des usagers les plus isolés, les plus éloignés des grands centres ou des grandes centrales. Ce qui répondra à un impératif social: que tous les citoyens-propriétaires de l'électricité québécoise soient traités à domicile aussi équitablement que possible et cessent d'être "punis" à cause du lieu de leur résidence.

Cette uniformisation ne pourra pas être absolue, cependant elle devra se faire par catégorie d'usagers, en tenant compte, du moins pour l'avenir prévisible, de la différence des coûts de distribution entre un centre métropolitain, par exemple, et un district rural. Cet écart inévitable devra par ailleurs être aussi étroit que possible, et rester inférieur, entre la plus basse et la plus haute catégorie de taux, à  $1\frac{1}{2}$  par rapport à 1. Et à l'intérieur de chaque catégorie, tous les usagers devront se trouver sur le même pied: toutes les villes de même grosseur approximative, et tous les territoires ruraux, partout dans les districts anciens et nouveaux de l'Hydro devront jouir respectivement des mêmes tarifs.

Sans oublier ce qui a fait l'objet d'une promesse solennelle et maintes fois répétée — que ceux, où qu'ils soient, qui payent déjà le moins cher, ne seront pas obligés par un tel rajustement de payer davantage.

D'autre part, l'intégration aura aussi pour résultat l'établissement d'une politique de prix de vente à l'industrie susceptible de rendre effective la concurrence interrégionale et de favoriser l'industrialisation décentralisée du Québec. En pratique l'Hydro-Québec devra établir pour chaque région ses coûts réels de production et examiner comment elle peut mettre sur pied un système de péréquation interrégionale, utilisant un léger surplus dans les régions abondamment pourvues, pour consentir des "rabais économiques" à certaines industries en d'autres endroits en fonction d'un certain nombre de critères: chômage de la région, coût de l'assistance sociale, dépeuplement, etc., d'une part, et d'autre part force d'attraction ou de stimulation régionale de l'entreprise concernée, et ici encore des "etc...".

L'intégration des compagnies privées à l'Hydro-Québec présente donc des avantages économiques très importants pour le Québec. Ce n'est donc pas parce qu'elles étaient des compagnies que le gouvernement en a proposé la disparition, mais bien parce que la multiplicité des entreprises distinctes était cause d'inefficacité et rendait impossible le développement harmonieux du territoire québécois. De la même façon ce n'est pas parce qu'ils sont des "coopératives", mais bien à cause des nécessités techniques et économiques, que le gouvernement a adopté la position qu'il maintient présentement à l'égard des organismes que vous représentez.

Nous croyons que les raisons qui justifiaient l'intégration des compagnies privées à l'Hydro-Québec s'appliquent aussi en gros aux coopératives d'électricité. En fait les coopératives d'électricité dans le Québec souffrent d'un mal congénital. Par définition, elles sont excentriques: elles ont été créées artificiellement par l'Etat pour électri-

fier des régions rurales qui n'étaient pas payantes pour les compagnies privées et que par conséquent elles ne voulaient pas approvisionner. Au lieu de forcer les concessionnaires d'un service public essentiel à s'acquitter de leurs devoirs envers toute la population, l'Etat préférait laisser les intérêts privés réaliser de plus gros profits et, lui, absorbait les pertes, à même le patrimoine commun, que devait coûter et qu'a effectivement coûté la mise sur pied de nombreuses coopératives dans des régions où des taux déjà élevés ne pouvaient être maintenus qu'à coups de subsides.

L'Etat encourageait, poussait les gens à s'organiser en coopératives et à immobiliser en parts sociales une somme importante pour la plupart des intéressés. Il est anormal aujourd'hui d'avoir à payer cent dollars pour pouvoir obtenir l'électricité. Il s'agit d'un service public que la collectivité doit assurer à chacun de ses membres, comme elle doit lui assurer la sécurité et un minimum de bien-être. Jusqu'à maintenant les coopératives ont joué à toutes fins pratiques le rôle d'organismes de bien-être social à qui on dispensait des subsides. L'absorption dans l'Hydro-Québec marquerait l'acceptation réelle par l'Etat dans ce domaine du service électrique, de son plein rôle envers les régions excentriques.

\*

\* \*

Je disais que les coopératives sont excentriques, c'est-à-dire localisées loin des grands centres. Elles sont par conséquent marginales. L'actif total des 49 coopératives excédait à peine \$28,000,000 à la fin de 1962. L'actif moyen de chacune des unités est donc assez faible lorsque l'on considère que le gouvernement devra déboursier \$600,000,000 pour les onze compagnies qu'il se propose d'acquérir.

La densité au mille pour les territoires des coopératives, pour souligner en passant un seul aspect précis de leur caractère marginal, est à peine de 9, alors qu'on

estime que pour qu'un système de distribution soit un peu rentable, il doit y avoir une concentration d'au moins 12 ou 13 clients au mille. Une fois absorbées les 6 compagnies les plus importantes qu'on va nationaliser (Shawinigan, Gatineau, Quebec Power, Southern, Saguenay et Bas-St-Laurent), l'Hydro aura en revanche sauf erreur, une densité moyenne de 31.2 clients au mille !

Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement ait dû consentir aux coopératives depuis 1945 un montant excédant \$22 millions d'après le bilan de l'Office que celles-ci ne rembourseraient qu'à concurrence de 90% et cela sans intérêt. Si on ajoute à cela les montants considérables qu'engage l'Office soit pour les services techniques à rendre aux coopératives, soit pour les investissements nécessaires, soit pour l'exploitation en pratique à perte d'usines de production, de lignes de transport d'énergie, etc., on peut mesurer la part que le gouvernement a investie dans les coopératives par rapport à celle qu'a payée chacun des 58,000 propriétaires.

Voici là-dessus une illustration par les chiffres des trois dernières années. La colonne des rentrées y indique le remboursement annuel par les coopératives des prêts "plus ou moins remboursables" consentis par l'Office d'Electrification Rurale à même les fonds publics. La colonne déboursés montre pour chaque année le total des nouveaux prêts, ainsi que des dépenses d'administration et d'immobilisation, tout entières consacrées aux coopératives. La dépense nette par client que s'impose ainsi le Trésor chaque année a augmenté de \$20.24 à \$25.63 depuis trois ans, va augmenter encore un peu pendant l'année en cours, et se maintenir à peu près au même niveau dans le prochain budget.

Je dis ces choses non pas pour vous blesser mais parce qu'il faut que vous vous rendiez compte que dans le domaine de l'électricité il n'y a pas d'avenir glorieux pour les coopératives: elles sont situées d'une façon excentrique, elles sont marginales et elles sont appelées à le rester. Et elles constituent un fardeau anormal pour le Québec.

OFFICE DE L'ELECTRIFICATION RURALE Déboursés et recettes pour les années  
1958-59 à 1962-63

	Recettes	Déboursés				No de clients	No de Coop.	Déboursés nets	
		Imm.	Autres	Total	Nettes			par client	par coop.
1958-59	1,090,236.37	68,693.19	1,549,481.82	1,618,175.01	527,938.64	58,748	45	8.98	11,731
1959-60	1,227,490.83	267,060.09	2,129,538.62	2,396,598.71	1,169,107.88	57,749	44	20.24	26,570
1960-61	1,196,571.52	957,530.06	1,889,658.81	2,847,498.87	1,651,327.35	67,026	44	24.64	37,530
1961-62	1,246,918.90	695,216.22	2,260,066.12	2,955,282.34	1,798,363.44	66,652	44	25.63	38,826
1962-63	1,100,000.00	300,000.00	2,598,000.00	2,898,000.00	1,798,000.00	65,000		27.66	42,809
(Prev)							42 ?		

Ce n'est donc pas en tant que coopératives que je crois qu'elles auraient avantage à être absorbées par l'Hydro-Québec, mais en tant que petites unités qui ne peuvent arriver à être efficaces. Bien entendu, on peut évoquer — et cela s'est fait — la possibilité de les guérir, en leur permettant de s'étendre et de devenir rentables à même les territoires des compagnies nationalisées. Mais alors on retomberait dans tous les désavantages de ce morcellement, de cette dislocation auxquels la nationalisation est justement censée apporter remède ! Je ne vois pas qu'il soit désirable, alors que nous sortons d'un fouillis, d'y retomber en substituant des administrations coopératives aux administrations capitalistes que nous éliminons. Ce serait là rendre un très mauvais service à l'idéal coopératif.

Je dois cependant rendre hommage à la coopérative en soi qui, durant toute l'époque dont nous sortons a servi les territoires délaissés par les compagnies. Les coopératives ont rempli un rôle social ingrat avec ardeur et détermination. Si la coopération sert les Canadiens français énormément, (les réalisations de nos organismes coopératifs, telles les caisses populaires ou les coopératives agricoles, sont bien connues), il ne faut pas croire qu'elle est une panacée, un remède à tous nos maux. Il faut s'efforcer plutôt de voir quelles solutions apporter à chaque problème tel et à mesure qu'il se présente. Dans le domaine économique, à mon avis, il n'est jamais désirable de s'emprisonner à l'intérieur d'un système.

Ainsi on ne force pas les gens à devenir coopérateurs. Or la liberté de choisir dans le domaine de l'électricité, ça n'existe pas, parce qu'on ne peut maintenir des régimes concurrentiels de distribution dans un village ou dans une ville et le faire avec efficacité. Le secteur de l'électricité c'est un secteur monopolistique. Donc, il faut viser au meilleur monopole possible, à celui qui sert le mieux l'intérêt général. Il ne sert de rien de penser à ce qu'aurait pu faire la coopération dans le domaine de l'électri-

cité, si les compagnies privées n'avaient jamais existé et si elles n'avaient pas occupé des territoires définis par le caprice de l'histoire. Aujourd'hui est-il réaliste de penser qu'on pourrait confier des territoires à eux-mêmes en leur disant: unissez-vous, mettez chacun \$100 ou plus dans la caisse et nous allons vous céder toute la distribution de l'électricité. Vous voyez tout de suite la réaction dans certains coins: "Monsieur Caouette offre \$100 sous forme de dividende à chaque famille, le gouvernement du Québec leur demande \$100 pour installer ou réinstaller un système coopératif de distribution d'électricité" !

\*

\* \*

On peut d'autre part défendre ses convictions, car ici comme ailleurs il faut que la planification soit consentie; — mais à mon avis, il faudrait éviter de faire des affirmations qui sentent le vert-de-gris ! Dire que l'Etat est nécessairement accapareur et autoritaire c'est, dans le contexte actuel, trahir le Canada français. C'est ressusciter un épouvantail qui nous a fait un tort incalculable. C'est d'un Etat trop faible que nous avons risqué à chaque génération, depuis trop longtemps, de périr collectivement. C'est une sorte de trahison, inconsciente tant qu'on voudra, d'aller clamant que l'Etat est d'une force menaçante, alors qu'une modeste diète commence à peine à le faire émerger d'une anémie pernicieuse qui confinait depuis toujours à un véritable coma ! Au contraire, il faut que nous sachions que l'Etat, c'est nous tous, que nous y participons, que nous sommes solidaires de ses décisions et que nous pouvons collectivement nous servir de lui. Dire aussi que les emprunts massifs risquent de freiner l'essor du Québec, c'est aussi trahir le Canada français: c'est un mythe qu'il est impardonnable de continuer de colporter plus longtemps. Ce que l'on peut emprunter pour acquérir des entreprises rentables n'est pas même sainement empruntable, en tout cas pas

de la même façon, pour des investissements en capital social, si désirables soient-ils. C'est faire oeuvre rétrograde que de semer l'idée d'un fonctionnarisme inefficace et routinier alors que l'on s'évertue à revaloriser la fonction publique, à lui donner une image qui attirera vers elle des gens compétents et ambitieux. C'est d'autant plus faux que l'Hydro-Québec n'a pas de fonctionnaires, qu'elle est autonome dans son administration.

\*

\* \*

Cette intégration des coopératives ne se fera pas par coup de force. Il devra y avoir entente de gré à gré entre les coopérateurs et l'Hydro-Québec. Progressivement et par achat. Personne ne sera forcé; ce sera la volonté des coopérateurs. — Certains ont déjà parlé de "molestation de la part du gouvernement", mais je dirai que nous avons reçu, malgré toutes les précautions que nous avons prises pendant la campagne électorale, de nombreuses lettres de coopérateurs s'informant si ce doit être monsieur Lesage ou monsieur Lévesque qui doit payer pour les parts sociales des sociétaires des coopératives d'électricité...

Celles des coopératives qui voudront s'intégrer participeront à l'effort de rationalisation: les taux seront alignés sur ceux en vigueur pour les mêmes catégories d'usagers, ailleurs dans le territoire de l'Hydro-Québec. Le budget de l'Etat... ou de la province... serait donc soulagé d'autant à mesure que cesseraient les subsides.

Ca, c'est le point de vue "argent" ou en terme plus savant le point de vue économique. Si je regarde du côté des ressources humaines précieuses qui se sont forgées avec les années, à même une participation bien souvent bénévole au succès social et financier de ces coopératives — vous devinez que je veux parler de vous les directeurs et de plusieurs autres animateurs de coopératives d'électricité... même s'ils ne sont pas ici ce soir, je crois que la disparition éventuelle de leur coopérative leur per-

mettra de se donner plus entièrement à d'autres oeuvres importantes, également orientées vers le bien commun, avec la conviction d'avoir remis entre bonnes mains une oeuvre édiflée souvent de misère, et avec désintéressement par définition.

Nous n'avons pas tellement en grand nombre des gens mûrs, intelligents et sincèrement dévoués aux intérêts de notre collectivité, et au surplus déjà rompus à un certain travail économique-social. Je suis sûr que, libérés d'un côté vous saurez continuer de contribuer par ailleurs au bien-être et à l'avancement de votre patelin, de votre région et du Québec entier.

D'ici là, rien n'est changé en ce qui regarde par exemple l'Office de l'Electrification Rurale qui continue de jouer son rôle vis-à-vis les coopératives comme il l'a fait dans le passé. La fonction de l'O.E.R. est appelée à changer dans la mesure où les relations entre le gouvernement et les coopératives se modifieront. Il s'agit là d'un processus normal: Mais les problèmes du Québec, et ceux de l'Hydro agrandie, seront longtemps suffisamment nombreux pour que les cadres compétents de l'O.E.R. n'aient pas à craindre le chômage.

Pour ce qui est des coopératives, je vous ai déjà dit qu'il n'y aurait pas d'obligation pour elles de s'intégrer à l'Hydro-Québec. Celles qui voudront pourront le faire: à ce moment-là, il est bien entendu qu'il y aurait au moins remboursement à leurs membres des parts sociales qu'ils y auraient versées; les autres coopératives seront libres de continuer à exister. L'Hydro-Québec sera à même alors de voir jusqu'à quel point elle pourra modifier les conditions de vente qu'elle fait présentement aux coopératives.

Il faut cependant vous dire que vous ne devriez pas vous attendre à ce que d'une part l'Hydro-Québec vous vende l'électricité en dessous de son prix coûtant, et à ce que d'autre part le gouvernement du Québec continue de vous financer à perte. Il vous incombe à chacun de vous,

conseils de direction et administrateurs, de voir comment peut vivre dans ces nouvelles conditions la coopérative que vous dirigez ou que vous administrez, et de prendre une décision en fonction du bien-être réel des sociétaires et des coopérateurs; ou plutôt d'aider vos membres à prendre eux-mêmes cette décision qui est d'abord la leur.

De toute façon, avec ou sans M. Fuller pour faire durer le plaisir, nous avons bien tous encore plusieurs mois pour nous préparer...

### *Commentaires sur le texte de M. René Lévesque Premier paragraphe, p. 759*

*Les incertitudes qu'exprime le ministre sont une clause de style. Dès l'arrivée au pouvoir des libéraux, il s'est su que M. René Lévesque entendait faire disparaître les coopératives. C'est pourquoi celles-ci, menacées de mort de toute façon, entreprirent de s'organiser en fédération pour se défendre, chose qu'elles n'avaient malheureusement pu faire avant pour rester dans les bonnes grâces du gouvernement précédent. D'où ce congrès, à Montréal, du 30 janvier 1962, auquel le ministre fait allusion; et où le directeur de L'Action nationale a prononcé la conférence dont le texte est donné antérieurement. Les oppositions, déjà inspirées partiellement par l'esprit de parti, ne permirent alors de former qu'une association des coopératives d'électricité, et non une véritable fédération.*

### *Troisième paragraphe, p. 762*

*Cette affirmation trop catégorique est sûrement inexacte si on la prend dans l'absolu où il est évident que le ministre veut la placer pour étayer sa thèse. Il est loin d'être certain, bien au contraire, qu'une hydro globale et centralisée puisse administrer la distribution plus économiquement que des organismes plus localisés comme des coopératives ou des municipalités. Et il y a de nombreuses raisons de douter que l'utilisation centralisée de l'"outil*

de développement" que constitue l'électricité soit le moyen de le faire "au mieux". On verra au contraire plus loin ce qu'en pensent les coopératives américaines, après expérience faite.

### *Dernier paragraphe, p. 763*

C'est la thèse même du ministre qui crée le problème, et non la situation réelle. Il constate lui-même que ce qu'il reproche aux coopératives, c'est l'Etat qui en est la cause. Autrement dit, et il est malheureux d'avoir à le souligner, c'est la conception duplessiste de la coopération que le ministre retient comme étant la bonne, pour ensuite la combattre, plutôt que celle des véritables coopérateurs. Que l'Etat raisonne autrement, et les coopératives en se développant deviennent tout autre. Or les coopératives sont si peu dans la pensée de René Lévesque — sait-il vraiment ce que c'est d'ailleurs, je me le demande ? — qu'il ne reproche pas à l'ancien gouvernement de les avoir bloquées. Le devoir du gouvernement, selon lui, à défaut d'étatiser, était de forcer les compagnies à s'étendre encore davantage. L'argument des profits aux compagnies et des pertes à l'Etat est plus démagogique qu'autre chose. Si ces profits étaient excessifs, il s'agissait de les contrôler, que les compagnies électrifient ou non les régions moins payantes. De toute façon, les compagnies devaient nécessairement obtenir un certain rendement sur leurs investissements. Le gouvernement leur aurait-il imposé d'électrifier les régions déficitaires qu'elles auraient tout simplement augmenté leur prix en conséquence pour tous les autres consommateurs afin de maintenir leurs rendements.

### *Paragraphe 2, p. 764*

Il est répondu ailleurs dans les divers textes à cette argumentation farfelue et qui ne fait qu'indiquer une ignorance du sens, de la valeur et de la portée de la coopération. Est-il anormal aujourd'hui de placer \$100 pour pouvoir contrôler soi-même sa propre entreprise en quel-

que domaine que ce soit; quitte après avoir fait sa part à obtenir au besoin une aide de l'Etat? Pour remplir son plein rôle, l'Hydro n'avait nullement à absorber les coopératives; elle avait directement, ou par la voie intermédiaire gouvernementale, à donner en réduction de prix ou subventions ce que de toute façon elle absorbera autrement sous forme de déficit, etc.

#### *Paragraphe 4, p. 764*

Le remède à cela est facile. Le ministre lui-même doit le concéder au paragraphe 3, p. 5. Alors le ministre invoque l'argument du morcellement. C'est encore faire preuve d'ignorance de ce qu'est un mouvement coopératif. Et il en est question ailleurs.

#### *Paragraphe 3, p. 765*

Les états financiers présentés en tableau sont quasi malhonnêtes, car ils donnent comme des "déboursés" faits au profit des coopératives, des "prêts" remboursables. On imagine que le coût par membre de coopératives ne peut qu'augmenter avec l'augmentation des coûts dans les matériaux et la main-d'oeuvre d'installation; mais les remboursements seront en conséquence.

#### *Paragraphe 3, p. 767*

Le ministre manie les principes de la coopération avec une dextérité éléphantine quand il apporte à l'encontre des coopératives d'électricité, le principe de la liberté d'entrée et de sortie: "on ne force pas les gens à devenir coopérateurs". Les coopérateurs, qui ont des principes, ont toujours eu assez d'intelligence pour ne pas les invoquer là où ils ne s'appliquent pas. Là où le monopole naturel s'impose, tout le monde est forcé d'accepter le monopole. Cela n'invalide pas plus la formule coopérative comme telle que la formule étatique. Il est clair alors que les méthodes de réalisation différeront. Rien de plus normal et de plus sain alors pour un Etat que de dire: "Si vous le voulez, organisez-vous en coopératives et l'Etat

*vous aidera; ce qui vous évitera de tomber sous la coupe de l'Etat." René Lévesque ne dit pas cela parce qu'il aime "la coupe de l'Etat". Mais c'est une option de principe qu'il fait; et ceux qui préfèrent l'option de la coopération sont en aussi bonne position, à mon sens en meilleure position que lui. Ils préfèrent qu'une majorité décentralisée et spécialisée décide de la formule plutôt que de soumettre tout le monde à la formule combien vague et arbitraire du suffrage général dans une élection.*

### *Paragraphe 2, p. 768*

*Personne n'a jamais dit que "l'Etat est nécessairement accapareur et autoritaire". Mais quand il devient accapareur et autoritaire, il faut le dire. Et en le disant, on ne trahit pas: on sert les intérêts du Canada français comme civilisation de liberté. Quand l'Etat devient-il accapareur et autoritaire? C'est ici qu'on ne sort pas d'une philosophie de l'Etat, de principes sur l'action de l'Etat. Ce ne peut être que par rapport à de telles définitions de systèmes qu'on peut voir, et qu'on voit sous quelle forme l'Etat devient nécessairement accapareur et autoritaire. En se refusant à toute philosophie ou à tout principe, et en prétendant n'agir qu'en fonction des besoins du moment, un gouvernement ne peut pas aisément, surtout quand il attribue beaucoup d'importance à l'action de l'Etat partout, éviter de tomber dans l'accaparement et l'autoritarisme. Nous en avons de plus en plus la preuve dans les agissements de l'actuel gouvernement.*



# L'opinion d'un administrateur de coopératives

*Texte d'une déclaration de Me Gontran Rouleau à une assemblée générale de la Coopérative de Manicouagan.*

Un dicton satirique veut que "Tout homme qui a une femme de 40 ans devrait pouvoir la changer pour 2 de 20 ans." A l'instar, il faudrait pouvoir dire que toute coopérative d'électricité de 15 ans d'existence devrait pouvoir envisager de passer le cap de la trentaine sans être aspirée par la vertu ou le vice de la nationalisation. L'honorable ministre des richesses naturelles ne pourrait-il pas modérer ses ambitions en laissant vivre notre coopérative, qui est en bonne santé, sans chercher à l'absorber dans le *grand* tout étatique. Pourquoi nos coopératives ne se verraient-elles pas accorder le privilège laissé à certaines compagnies privées, producteurs de bois, de papier ou d'aluminium ?

Je suis de ceux qui aiment la grande planification, mais pas au détriment de l'existence même des gouvernements intermédiaires ou d'une saine entreprise privée. La trop grande centralisation, qu'elle s'effectue sous le prétexte de la planification ou de l'efficacité administrative, n'est pas recommandable. Elle est parfois condamnable et, qu'elle soit faite par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial.

Remettre à l'Etat nos gouvernements scolaires ou municipaux, nos collèges ou séminaires, nos coopératives d'électricité, m'apparaît être une étatisation, une nationalisation, une planification, une socialisation ou une intégration, non souhaitable et même dangereuse.

On demande au gouvernement central de laisser aux gouvernements provinciaux les moyens de taxation nécessaires pour exercer pleinement leur juridiction. Le même

principe est valable entre le gouvernement provincial et nos gouvernements ou groupements intermédiaires.

Nationaliser pour rapatrier des richesses naturelles entre les mains d'étrangers ça va; mais pour reprendre à vil prix un avoir détenu par des sociétaires compatriotes, ça ne va plus ! C'est aller d'un extrême à l'autre, alors que mieux vaudrait chercher un juste milieu.

La grande entreprise d'Etat conduite par un fonctionnaire expert et anonyme peut comporter certains avantages, mais aussi des inconvénients très sérieux qu'évitent les sociétaires et administrateurs de bonne foi et bénévoles de nos coopératives d'électricité. Ce groupement intermédiaire est plus près du peuple et partant plus humain; il demeure, même en 1963, une sauvegarde pour l'initiative personnelle, la liberté, la démocratie, et enfin la dignité de la personne humaine.

Après 15 ans, pensons à tout cela objectivement, restons debout face aux problèmes présents et bâtissons l'avenir avec la même vision et le même espoir que les fondateurs d'il y a 15 ans.



*L'aide créatrice de l'Etat*

# L'exemple de la coopérative de Manicouagan

par François-Albert Angers

Dans le cours de la campagne du ministère des Richesses naturelles en vue de forcer psychologiquement les administrateurs et sociétaires des coopératives d'électricité à un arrangement "de gré à gré" (sic) avec l'Hydro, la moindre des perversions de l'esprit, parmi plusieurs qu'ont pratiquées le ministre et ses propagandistes, n'a pas été le ton méprisant qu'il a adopté envers l'aide financière de l'Etat donnée à des unités privées. A la philosophie de l'Etat absent de toute aide ou stimulant aux citoyens, sauf pour les activités non rentables qu'il prend à sa charge, le tout sous prétexte de libéralisme ou de concurrence, voilà qu'on substitue la conception d'un Etat qui, sous le prétexte socialiste de la non-subvention des initiatives privées considérées comme un scandale, doit prendre tout à sa charge si le secteur privé ne parvient pas, par lui-même seul, à résoudre tous les problèmes. Autant dire qu'avec une pareille philosophie, tout sera graduellement absorbé dans l'Etat. D'ailleurs les choses s'en vont à assez bonne allure dans cette direction à l'heure actuelle.

On le voit, ce n'est pas pour rire que certains de nos dirigeants actuels se sont plu à tant ridiculiser la théorie du "rôle supplétif" de l'Etat. Un temps, on aurait pu croire qu'il ne s'agissait que de sarcasmes à l'endroit de gens qui, selon eux, en exagéraient la portée négative quant au rôle de l'Etat. Mais devant le sort qui a été fait au Conseil supérieur de l'Education, au Conseil des Arts, comme aux coopératives d'électricité et un peu aux caisses populaires, il devient évident que la chose est beaucoup plus grave. C'est la philosophie de l'Etat tout

ou rien qui prend le dessus; et avec la mentalité des dirigeants actuels cela revient à dire que l'Etat prend tout.

Or, faut-il le dire, cette conception est encore plus simpliste que la précédente. Celle-ci s'appuyait sur un idéal de liberté soupçonneuse qui avait trop le souvenir de certaines tyrannies pour ne pas comprendre combien la liberté est un équilibre délicat à maintenir et facile à perdre dès qu'on admet la moindre intrusion. Même s'il n'atteint probablement pas encore chez ses adeptes le stade d'une philosophie consciente qui serait un fascisme avoué; l'étatisme se développe au nom d'une conception de l'efficacité devenue enfantine, puisque l'illusion centralisatrice est à ce sujet partout bien dissipée... sauf à Québec, où l'enivrement du pouvoir est en train d'obnubiler pas mal d'esprits.

Or le cas des coopératives d'électricité, ou du moins de certaines d'entre elles qui ont pu passer à travers les mailles de tous les filets dans lesquels on les entravait à plaisir, illustre parfaitement ce rôle fructueux et enrichissant que joue l'Etat quand il sait exercer sa fonction supplétive avec l'argent des contribuables qui est prélevé pour cela quoi qu'en dise le ministre René Lévesque (pour cela, c'est-à-dire aider les citoyens à s'épanouir dans une société vivante).

Prenons la coopérative d'électricité de Manicouagan. Une coopérative d'électricité à Hauterive était virtuellement rentable. Toutefois, elle ne pouvait se créer seule, comme c'est d'ailleurs le cas de bien des compagnies (prenez l'exemple du gaz naturel), que sur une période d'années, dont les premières impliqueraient des charges financières et des pertes relativement lourdes qui ne seraient compensées que plus tard. Des compagnies puissantes réalisent ce tour de force parce que le marché financier leur fait confiance et qu'elles réussissent à vendre actions et obligations nécessaires au financement planifié dans le temps. Les gens modestes d'une petite ville de la brousse n'y seraient pas parvenus.

Le rôle salubre qu'a joué l'Office d'Electrification rurale, organisme de l'Etat québécois, c'est de leur permettre de passer ce moment difficile. L'Office faisait plus et leur fournissait aussi l'aide des techniciens, surtout nécessaire pendant la période de construction; mais cela n'était pas aussi essentiel et aurait pu être pourvu autrement, par le truchement d'une fédération par exemple, du moins quelque temps après le départ. Ici, c'est la politique qui bloquait un tel développement, l'ancien gouvernement ne voulant pas d'une fédération qui aurait été menaçante pour les compagnies.

Chaque année, l'O.E.R. a donc prêté à la coopérative les fonds nécessaires pour ses installations. Le taux de remboursement à 3% (qui équivalait chaque année à une charge d'intérêt à bas taux, mais qui était effectivement un remboursement du capital réparti sur 30 ans) constituait le service annuel de la dette, tout en représentant pour la coopérative une subvention équivalant à l'intérêt plus 10% du capital. Pour leur part, les sociétaires avaient fourni chacun, au financement, la somme de \$100 à titre de mise de fonds.

Dans ces conditions, la coopérative a d'abord commencé par fonctionner à perte, puis au bout de deux ans avec un léger excédent. Pendant quatre autres années, les résultats sont restés excédentaires, mais faibles. Puis la coopérative a pris son envol. De 1958 à 1963, en dépit de trois baisses de taux accordées aux usagers, le rendement de la coopérative, mesuré sur la mise de fonds des sociétaires, fut en moyenne de 13%, et une réserve de \$110,000 pour excédents en sus des réserves statutaires fut accumulée. Si au lieu de s'en tenir aux mises de fonds des sociétaires, on prend l'avoir net (*equity*) de la coopérative, le rendement a été de 9%.

Donc une parfaite réussite, d'une petite ville de 8,000 âmes, contrôlant par ses propres usagers la distribution de son électricité, dans un organisme prospère, et à des taux aussi avantageux qu'une métropole de 2,000,000

*d'habitants comme Montréal, le coût réel revenant un peu plus cher à cause de la facturation au mois :*

Facture d'électricité pour deux mois			Haute- rive (mensuel)	Taux nets	
	Haute- rive	Mont- réal		Minimum .....	\$0.90
100 kw ..	\$ 3.60	\$ 2.60		100 premiers kw ...	1.8¢
400 kw ..	\$ 7.20	\$ 6.64	Mont- réal (bimensuel)	plus de 100 kw .....	0.9¢
1,200 kw ..	\$14.40	\$13.04		30 premiers kw ....	4¢
2,000 kw ..	\$21.60	\$19.44		90 suivants .....	2¢
				280 suivants .....	1.3¢
				plus de 400 kw .....	0.9¢

Mais le plus intéressant à ajouter, c'est que sur la base de ces résultats, il appert que la coopérative avait atteint, après moins de dix ans, un point où elle était en mesure de se passer des services de l'O.E.R. et de financer par elle-même ses développements futurs sur la base d'emprunts à 6%. Qu'en relevant ses taux à ceux que l'Hydro a prévus pour les situations identiques, elle aurait pu aisément au surplus rembourser sur 30 ans sa dette à l'Office intégralement, à 5% d'intérêt. Car avec l'absorption dans l'Hydro, la facture augmentera à Haute-rive. Autrement dit, grâce à l'aide de l'Etat, une unité de production économique parfaitement viable et efficace était née dans Québec, sous le contrôle des usagers locaux.

Or cette illustration indique ce qu'aurait pu être dans son ensemble, le succès de ce mouvement coopératif, dont la prospérité aux Etats-Unis est d'ailleurs évidente. Toutes nos coopératives d'électricité n'étaient pas dans la position avantageuse de Haute-rive, parce que toutes n'avaient pas le double avantage, et d'acheter leur électricité d'une compagnie privée (car partout ou à peu près, les coopératives payaient l'électricité plus cher quand elles étaient alimentées par l'Hydro – véritable autre scandale) et de compter une concentration suffisante de consommateurs, le gouvernement ayant en général empêché les coopératives d'électricité de sortir des rangs et de s'étendre aux villages là où elles avaient à affronter la concurrence des compagnies.

Dans un système étatisé, le gouvernement aurait pu très aisément orienter sa politique pour pouvoir confier tout son système de distribution à des organisations coopératives au lieu d'avoir à ouvrir des bureaux régionaux. Invoquer à ce sujet le retour au morcellement et les difficultés de planification, c'est tout simplement montrer qu'on parle de coopérative sans savoir de quoi on parle !

Il faut le dire franchement, car la formule de véritable restauration sociale et nationale, elle est dans cet appui de l'Etat pour créer dans notre société des organismes vivants et libres comme ceux qu'étaient des coopératives réellement ou virtuellement semblables à celle de Hauterive, avant qu'un barbare décide de dévaster ce début de vraie civilisation pour y substituer l'hydre, c'est le cas de le dire, l'hydre monstrueuse de l'Etat omnipotent, et par le fait même annihilateur.



# Nous n'aurons jamais cette fierté!

L'avantage qu'ont eu pendant un temps, sur les partisans de la formule coopérative dans l'électricité, ceux qui n'avaient que l'étatisation en tête, c'était de traiter de rêveurs ceux qui proposaient cette idée. De la coopération dans l'électricité, ça ne se concevait pas : trop gros, trop technique, etc. C'était, même à ce moment, faire preuve de plus d'ignorance que de sagesse réaliste, car même s'il n'y avait pas alors de coopératives d'électricité, il y en avait dans d'autres domaines aussi difficiles, sinon plus, et d'assez grandes réalisations, pour que par comparaison l'évidence s'imposât.

Dans la récente campagne, on n'a pu en dire autant, car il y a maintenant des coopératives d'électricité puissantes, nos lecteurs le savent d'ailleurs déjà (voir *L'Action nationale*, novembre et décembre 1962).

A ce sujet, nous reproduisons sur deux pages suivantes, une annonce que publiait, dans *Newsweek* (ce qui est déjà en soi une preuve d'un statut équivalent à celui des plus grandes compagnies), une annonce des *America's consumer-owned rural electric systems*. Il faut voir l'annonce pour en sentir le style, pour communier à cet esprit de fierté qu'engendre la pratique coopérative. Il faut la lire aussi pour bien voir que les arguments de la valeur de telles coopératives dans une planification qui veut être régionalisée n'est pas un vain mot de théoricien. En voici de toute façon le texte traduit.

## *Quand l'électricité rurale fait naître de nouvelles industries*

*C'est un événement tout spécial que celui  
du premier chèque de paye... quand on le gagne  
chez soi.*

Et qu'il s'agisse d'un nouvel établissement  
de sable de silice à Elizabeth, Indiana... d'un

moulin à scie à Trout Creek, Montana... d'une manufacture de tapis à Anadarko, Oklahoma... toute la nation profite de ce qu'une nouvelle industrie crée une liste de paye dans les régions rurales.

Grâce au système de l'électricité rurale en Amérique — coopératives et autres systèmes sous le contrôle des usagers — de nouvelles industries s'installent à la campagne. Cette croissance enrayer l'érosion économique qui menace les collectivités rurales. Elle assure du travail aux gens dans leur ville.

L'accroissement de pouvoir d'achat qui en résulte dans la communauté rurale accroît ensuite les sources de travail dans l'industrie, le transport et les services à travers tout le pays. Tout le monde en profite.

A travers tous les Etats-Unis aujourd'hui, des directeurs et des membres des systèmes d'électricité rurale travaillent avec ardeur à l'établissement de nouvelles industries dans les centres ruraux, en collaboration avec les hommes d'affaires et les dirigeants civiques de l'endroit.

Quand les systèmes d'électricité rurale ont commencé, très peu des fermes de la nation avaient l'électricité. Les services d'électricité en existence ne voyaient pas de profit réalisable à étendre un mille de lignes pour servir deux ou trois clients. Le peuple se mit donc de la partie et créa ses propres organisations; et avec l'aide des prêts de la Rural Electrification Administration, réussit à se servir lui-même. Aujourd'hui, avec le doublement des besoins tous les sept ans, les prêts REA continuent d'aider les systèmes ruraux à répondre aux besoins croissants de la collectivité. Et *tout le monde* y trouve son avantage.

Les systèmes électriques ruraux sous le contrôle des usagers groupent maintenant aux Etats-Unis près de 20,000,000 de citoyens, qui participent activement à la vie de leurs églises, de leurs écoles, de leurs organisations philan-

Everybody  
benefits-

## When Rural Electrics

*There's something special about a boy's first pay check . . . when it's earned at home.*

And whether it's a new silica sand plant in Elizabeth, Indiana . . . a lumber mill in Trout Creek, Montana . . . or a carpet manufacturer in Anadarko, Oklahoma . . . the whole nation benefits when new industry brings payrolls to rural America.

Thanks to America's rural electrics — cooperatives and other consumer-owned electric systems — new industry is developing in the countryside. This business growth checks the economic erosion that threatens our rural communities. It provides hometown jobs for home-town people.

This increased purchasing power in rural America also means more jobs in manufacturing, transportation and service trades all across the country. And everybody benefits.

## Generate New Industry

All over America today, officials, and members of rural electric systems are working hard with local businessmen and civic leaders to help develop new industry in our rural communities. They are providing the leadership and management know-how that has come from nearly 30 years of successfully working together to help themselves and their neighbors . . . of getting the job done because it needs to be done.

When the rural electrics started, few of the nation's farms and rural communities had electricity. Existing utilities could see no profit in stringing a mile of power line to serve two or three customers. So the people created their own organizations, and with the help of Rural Electrification Administration loans, served themselves. Today, with rural power needs doubling every seven years, REA loans continue to meet the needs of their communities. And everybody benefits.

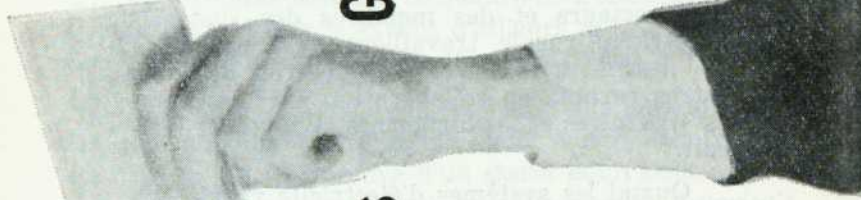
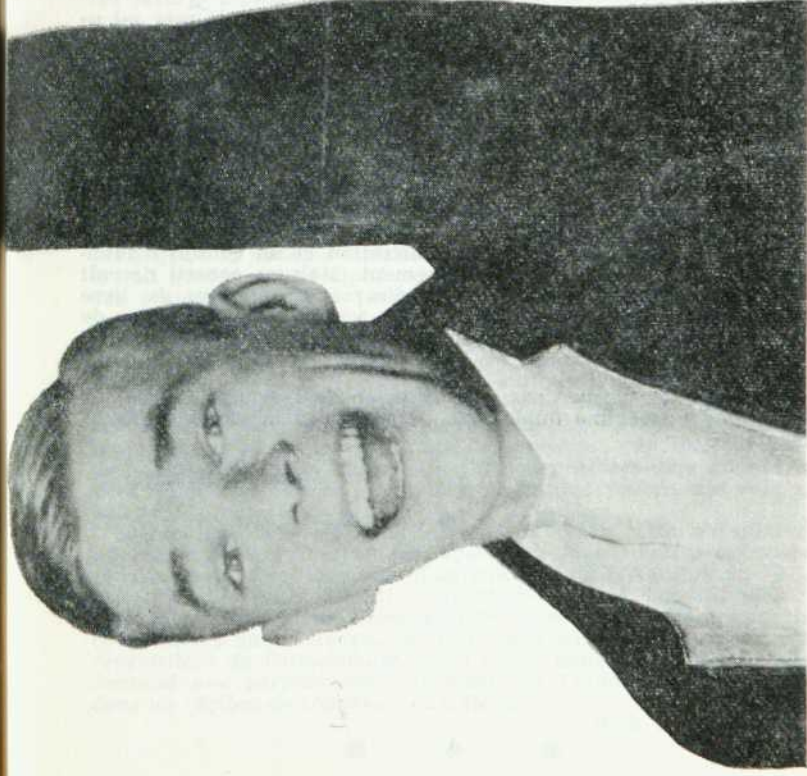
America's consumer-owned rural electrics are made up of nearly 20,000,000 citizens, participating actively in their churches, schools, fraternal organizations and their local, state and national government. They know the whole nation benefits when rural America prospers.

*20,000,000 people working together  
to serve their communities*



**AMERICA'S  
CONSUMER-OWNED  
RURAL ELECTRIC  
SYSTEMS**

For more information, write  
National Rural Electric Cooperative Association,  
2000 Florida Avenue, N. W., Washington 9, D. C.



thropiques et de leurs gouvernements local, régional et national. Ils savent que toute la nation profite de ce que la collectivité rurale est prospère.

C'est en stimulant pareil esprit, et non en le ridiculisant, en le limitant, en voulant l'étouffer quand il dérange les combinaisons des politiciens, que le Canada français deviendra vraiment grand.

F.A.A.



## Les parallèles contradictoires

A propos du service d'achat des commissions scolaires, on lit dans le rapport Bouchard: "Il est important que les commissions scolaires prennent des dispositions *pour éviter* que ces services d'achat *emploient des personnes intéressées comme auteurs ou liées d'une façon ou de l'autre au commerce de l'édition ou de librairie*" (p. 55), car autrement "l'on s'expose à toutes espèces d'abus".

A propos de la "maison du livre de langue française", centrale d'importation financée par l'Etat pour revente aux librairies, le rapport Bouchard recommande: "Comme société étatique, cette institution devrait avoir une administration et un conseil d'administration nommés par le gouvernement. Mais ce conseil *devrait être composé de représentants de diverses professions du livre et des consommateurs*" (p. 188). Il n'y a plus alors de danger de conflits d'intérêts, car "la vigilance parlementaire est une garantie de probité" (p. 24).

C'est bien, n'est-ce pas, la conclusion de l'enquête Salvas sur la probité du régime duplessiste garantie par la vigilance parlementaire.

Mathieu GIRARD



# Ont-ils été libres ?

Dans la confrontation que Radio-Canada a organisée au programme Aujourd'hui entre le ministre René Lévesque et le directeur de la revue, le ministre a affirmé que les coopératives avaient été entièrement libres d'agir comme elles le voulaient. Il a même annoncé que les coopératives qui persisteraient bénéficieraient de baisses de taux, ce qui ne leur avait jamais été assuré auparavant, bien au contraire.

A tout événement, je ne veux pas mettre en doute la parole du ministre quand il affirme sa conviction qu'il a laissé les coopératives libres. Mais cela ne correspond pas au sentiment qu'avaient les coopérateurs. Il n'est pas impossible que le René Lévesque de point de mire, habitué à dire franchement son opinion, oublie qu'il est maintenant l'honorable ministre des richesses naturelles, et que ses manières un peu brusques de dire leur fait aux gens, ses modes d'expression assez cavaliers n'ont plus le même effet qu'au temps de Radio-Canada. Et puis peut-être a-t-il des assistants qui font un peu trop de zèle pour lui être agréable ?

Ceux qui l'écoutent aujourd'hui ne le prennent pas nécessairement pour un dieu, bien que certains professent ce degré d'admiration un peu dangereuse. Bien au contraire, c'est parce qu'ils le prennent pour un homme, un homme capable d'avoir ses rancunes, ses favoris comme tout homme, mais au surplus investi des pouvoirs importants d'un ministère important du gouvernement, que ses manières peuvent aisément arriver à terroriser. Ils sentent qu'un tel homme est plus dangereux qu'un dieu, parce qu'il risque de n'avoir ni la même objectivité, ni la même sérénité. Et en pareil cas, 99% des gens s'écraseront devant son opinion. Pareil pouvoir est rempli de la tentation du pouvoir. S'il veut sincèrement y résister et rester un vrai démocrate, René Lévesque ministre devra rectifier son style et chercher plus à comprendre et à collaborer qu'à imposer ses vues.

S'il en doute qu'il sache qu'en général on m'a trouvé fort audacieux de lui parler, comme je parle habituellement avec n'importe qui, à la fameuse émission. Et je n'entretiens aucun doute sur le fait que je suis désigné pour prendre la route du cachot l'un des premiers, sinon le premier parmi les Canadiens français si l'esprit de tyrannie finit un jour par s'imposer à un de nos hommes politiques en place, toujours bien sûr au nom d'un bien commun que de supposées situations d'urgence imposeront. Car le jour où le changement s'effectuera — et on aurait tort de croire que pareille chose ne peut pas arriver chez nous si nous en cultivons les semences — le premier frappé n'aura pas eu le temps de se parer. Il battra la marche dans l'étonnement général... et peut-être finalement dans l'approbation à peu près générale donnée au chef d'Etat qui aura osé, car déjà la crainte jouera son rôle niveleur.

Quoi qu'il en soit, pour essayer de vider cette question de liberté ou de non liberté dans laquelle se sont trouvées les coopératives, voici la reproduction d'un éditorial de L'Aiglon du 19 février 1964, le journal local de Hauterive. Il est d'autant plus significatif que l'auteur, pour sa part, favorisait l'intégration des coopératives dans l'Hydro. Ses réticences n'en sont donc que plus révélatrices de l'atmosphère qui a régné dans cette affaire; elles donnent une parfaite idée, atténuée, de l'atmosphère qui règne dans les régions de coopératives d'électricité.

Note de rédaction



# La pratique et la théorie

Faut-il ou non vendre la Coopérative d'électricité de Manicouagan ? C'est la question de l'heure. M. François-Albert Angers, chiffres à l'appui, a défendu avec flamme la thèse de la non-vente. Devant les sociétaires, M. Angers s'est objecté à la vente, pour des considérations financières; devant le Club Richelieu, M. Angers a défendu la même thèse, en s'appuyant cette fois sur des arguments d'ordre philosophique. Le sociétaire moyen, lui, attend qu'un spécialiste, égal en réputation à M. Angers défende la thèse inverse: il lui semble qu'il pourra plus aisément se former une opinion.

En théorie, il est évidemment souhaitable que les structures coopératives demeurent et que le mouvement prenne de l'expansion. Dans le domaine de l'électricité, il est devenu évident que le gouvernement ne laisse pas le choix aux coopératives: celle de Manicouagan semble la seule (ou à peu près) qui puisse prétendre à la rentabilité et elle ne sera certes pas en mesure de rendre à l'avenir autant de services que par le passé. Coupée de ses sources d'approvisionnement financier facile, privée de services techniques gratuits, obligée de traiter à plus ou moins brève échéance avec l'Hydro-Québec pour l'achat de l'électricité, incertaine quant à ses possibilités d'alimenter en électricité les industries qui pourraient venir s'installer à Hauterive, la Coopérative d'électricité de Manicouagan se trouve coincée. Elle n'a pas d'autre solution que la vente. Encore faut-il que la vente s'effectue au moment où les offres sont encore raisonnables.

On peut se dire tout de suite que la population regrettera sa coopérative, mais la négociation avec le gouvernement n'est jamais facile et le gouvernement, dans les circonstances joue dur: dans l'atmosphère actuelle, les coopératives qui refuseraient l'offre de l'Hydro auraient presque l'allure de rebelles et seraient mal venues de demander plus tard une aide gouvernementale. A moins d'une grande mansuétude, on leur donnera le sentiment qu'elles ont raté le bateau...

Il faut bien voir que les coopératives qui ont survécu et se sont épanouies sont celles qui se sont donné une fédération très forte: la Coopérative Fédérée et la Fédération des Caisses Desjardins en font foi. Peut-on raisonnablement croire qu'une poignée de coopératives d'électricité pourront se donner une structure, une administration, des services de recherches et de planification comparables à ce que l'Hydro possède ou est en voie d'acquérir ?

Il est à noter que l'attitude du gouvernement se défend. Serait-il normal que le grand responsable de la planification, l'Etat, se heurte sur l'électricité. Pour croire à la volonté de décentralisation, il faut évidemment faire aujourd'hui un acte de foi, c'est vrai, mais le parfait contrôle de l'électricité sera, espérons-le, un atout de plus en faveur des régions moins structurées.

Ce qui ne se défend pas dans l'attitude du gouvernement, c'est qu'il n'ait pas tenté par tous les moyens de remplacer ce qu'il faisait disparaître. En ne remplaçant pas le réseau des coopératives d'électricité par une nouvelle activité coopérative, le gouvernement rend un très mauvais service aux coopératives et à la population en général. On imagine avec quelle facilité l'honorable René Lévesque aurait convaincu les 46 coopératives de former un front uni dans un autre domaine. Ce qu'un ministre a fait pour "vendre" le bill 60 à la population, un ministre aurait pu le faire pour maintenir le secteur coopératif dans toute sa vigueur. M. Lévesque, avec la puissance de persuasion qui le caractérise, aurait pu, en une quinzaine de jours, convaincre les sociétaires de devenir actionnaires dans une gigantesque coopérative industrielle.

On commence à constater l'influence de la Société générale de financement qui s'appuie sur une souscription de \$20 millions. L'ensemble des coopératives d'électricité recevra, si la vente se généralise, un montant total de \$11 millions. Qu'il s'agisse d'un projet unique intéressant l'ensemble des coopératives ou d'une série de projets

régionaux répondant aux besoins de chacun des milieux, l'influence de ces millions de nouveaux capitaux canadiens-français aurait été appréciable. Le gouvernement n'est pas le seul à blâmer pour la légèreté avec laquelle on oublie de remplacer le secteur coopératif qu'on élimine, mais il lui incombait de donner une aide efficace à ceux qui veulent réorienter le capital des sociétaires. En d'autres circonstances, le ministre des Richesses naturelles a prouvé qu'il savait combattre pour une idée: sa suggestion de ne pas dépenser follement l'argent des coopératives d'électricité mériterait un bon combat et il est un des seuls qui puisse aujourd'hui éviter un gaspillage effréné de \$11 millions.

Il ne faut pas se faire illusion. Des commentaires comme ceux qu'on pouvait entendre la semaine dernière, lors de l'assemblée générale spéciale de la Coopérative d'électricité de Manicouagan, montrent qu'un trop grand nombre de sociétaires ne rêvent qu'à empocher au plus tôt le \$100 qu'ils recevront si l'Hydro achète leur coopérative. "Ce qu'on veut, c'est de l'argent dans nos poches"... "Qu'est-ce que ça nous fait, ça, une industrie à Hauterive: ceux qui veulent des emplois, ils iront s'en bûcher dans le bois". Ceux qui parlent ainsi sont justement ceux qui viendront se plaindre dans deux ans, lorsque les chantiers de Manic 2 auront terminé leur travail et que Hauterive et Baie-Comeau subiront le contrecoup de cette fermeture. A moins que ceux qui savent raisonner un peu se mettent dans la tête que notre région a absolument besoin d'industries, nous perdrons non seulement notre coopérative, mais encore une lutte économique de la première importance.

Pour plusieurs, l'avenir économique ne pose pas de problème: ils ont suivi l'Hydro à Carillon, à Bersimis, Labrieville, à Manicouagan et ils se voient déjà à Bécancour. Que la région s'industrialise et survive, cela ne les concerne pas. Laissons à ces nomades et à ces farceurs la liberté de choisir leur mode de vie, car c'est leur droit,

mais ce serait criminel et stupide, de la part de ceux qui ont décidé de vivre sur la Côte Nord, de ne pas prévoir deux ans et cinq ans d'avance le départ de l'Hydro-Québec. Dans le rapport qu'il vient de remettre à la ville de Haute-ribe, M. Henri Mhun écrit: "Il faut souligner — et c'est un aspect important — que l'achèvement des travaux, dans quelques années, est susceptible de perturber le marché local, de créer un déséquilibre et des à-coups sérieux, si la main-d'oeuvre libérée qui restera sur place n'est pas employée de nouveau".

Le verdict d'un économiste de la réputation de M. Mhun mérite considération. La partie qui se joue présentement ne concerne pas uniquement notre coopérative d'électricité: notre avenir tout entier peut dépendre du sérieux que les sociétaires mettront à utiliser les fonds bientôt libérés.

Laurent LAPLANTE



# CHRONIQUES

*Les écrits et les livres*

## Savoir céder au pur plaisir

par Patrick Allen

"Il faut, parfois, savoir céder au pur plaisir", écrivait Jean Ethier Blais dans *Le Devoir* du samedi 1er février, en annonçant que, de préférence à tout autre sujet, il allait parler à ses lecteurs de l'ouvrage de Victor Barbeau qui venait de paraître, *Le français au Canada*. Ce livre, concluait-il, "est écrit de telle sorte que tous les amateurs de notre langue en frémiront d'aise". Qui ne voudrait partager avec M. Blais le plaisir d'une lecture enrichissante ? Si je ne m'abuse, ceux qui parmi nous se croient encore de l'élite intellectuelle devraient se distinguer au premier rang.

A trop attendre, on risque de n'en plus trouver d'exemplaires disponibles, car les livres de M. Barbeau ont un tirage plutôt limité et ils s'épuisent vite comme tout ce qui est de premier choix. Ceux qui ont trop attendu ne sont plus en mesure aujourd'hui de garnir les rayons de leur bibliothèque personnelle d'ouvrages déjà parus comme: Géraldine Bourbeau (1954), *Initiation à l'humain* (1944), *L'avenir de notre bourgeoisie* (1939), *Pour nous grandir* (1937), *Mesure de notre taille* (1936) et les *Cahiers de Turc* (1922-1927). Heureux ceux qui en possèdent déjà, car ce sont des perles rares, que les nouvelles bibliothèques d'institution cherchent aujourd'hui en vain et sont prêtes à payer à des prix élevés.

Dans *Le français au Canada*, M. Barbeau remonte le cours de notre langue jusqu'à sa source et s'interroge "sur la provenance des impuretés de toutes sortes qui le troublent et le ralentissent." Il se considère comme simple voyageur et décrit les phénomènes qu'il observe avec autant de précision que possible, sans jamais "s'illusionner

sur l'étendue de ses moyens et la valeur de son exploration". Il nous présente un ouvrage "à la portée de tout le monde, accessible au profane, c'est-à-dire simple, élémentaire, méthodique et, par-dessus tout, de bonne foi." Il ne prétend pas offrir un travail savant, ce qui me paraît un excès de modestie...

Il explore successivement le *fonds français*, le *fonds canadien* et le *fonds anglo-saxon* de notre parlure et nous entraîne facilement à sa suite.

D'abord le fonds français. Les soldats et colons au nombre d'environ dix mille venus des quatre coins de la France ont apporté au Canada leurs modes d'expression, leurs moeurs et leurs coutumes propres qui s'étaient développés là-bas à l'abri de frontières plus ou moins imperméables. Ici tout s'est graduellement fondu et la mosaïque des particularismes d'origine a perdu peu à peu de son éclat original. Le français du Canada, d'abord très diversifié, tend à s'uniformiser sans rien perdre de sa saveur et de son authenticité. Libre de toute frontière provinciale, les parlures primitives de la Nouvelle-France se sont donc fusionnées plus vite que dans la mère-patrie où elles sont restées cloisonnées dans des structures depuis longtemps en place. La saveur médiévale de notre langue n'a pas tout à fait disparu et M. Barbeau donne plus de trois cents exemples de ces archaïsmes et provincialismes qui, loin d'être une corruption, sont le premier titre de noblesse à notre qualité de peuple français: *achaler*, *amanchure*, *baliser*, *berloque*, *catin*, *doutance*, *étriver*, *fafiner*, *jugeotte*, *jambette*, *minoucher*, *renoter*, etc.

Mais le français du Canada a vécu jusqu'à la conquête en vase clos. La solitude, la géographie nouvelle, la faune, la flore, le genre de vie, les phénomènes inusités, tout cela accélère l'évolution des parlures diverses dont il est issu. "Tout en demeurant une langue provinciale, ce qu'il est resté, il s'écarte, se sépare des dialectes et des patois dont il s'est nourri..." Le fonds primitif s'appauvrit et la mauvaise herbe l'envahit. Les distinctions néces-

saires faites, M. Barbeau fait l'inventaire du fonds canadien. Il note des déformations proprement dites et en donne quelque deux cents exemples : *affuser* pour infuser, *betôt* pour bientôt, *corton* pour creton, *litarie* pour laiterie, *rabater* pour rabâcher, *treyer* pour trier, *téruelle* pour truelle, *vlimeux* pour venimeux, etc., etc.

Puis il y a les défauts de prononciation des voyelles et des consonnes. L'auteur du *français au Canada* entre dans le détail et nous fournit un véritable cours de phonétique lucide et dense comme il ne s'en trouve aucun sur le marché. Une douzaine de pages d'exemples frappants.

Et les *impropriétés* ! "Un mot mal prononcé, nous avertit M. Barbeau, n'est qu'un accident de forme. Un mot substitué à un autre, confondu avec un autre, par analogie ou par ignorance, est, faute bien plus grave, un détournement de sens. La propriété des termes n'étant plus respectée, la précision et la clarté du langage s'en trouvent compromises. Elles le sont, ici, à un degré avancé." Et les exemples ne manquent pas : *amener* pour apporter, *à part de* pour à part, *bêtises* pour injures, *cadre* pour tableau, *échevin* pour conseiller municipal, etc, etc. Et l'auteur en énumère plus de cent cinquante autres.

On peut se demander avec M. Barbeau si, à l'exception de nos archaïsmes, il existe dans le langage populaire quelques mots qui soient français d'esprit et de forme bien que d'extraction canadienne. Il y a en effet les *canadianismes* qui recouvrent le meilleur et le pire. Un commencement d'inventaire nous en donne plus de sept cents qui, avec les commentaires à l'appui, remplissent une cinquantaine de pages de l'ouvrage : *abatis* pour arbres abattus, *baise-la-piastre* pour avare, *cabane à sucre* pour local où se fait le sirop d'érable, *chiard* pour hachis, *lyreux* pour pleurnicheur, etc.

Enfin la conquête anglaise et la pénétration américaine au Canada ont meurtri notre langue. Nous avons appris "à l'école des boutiquiers anglais et, plus tard, de leurs rivaux les Américains", le vocabulaire des affaires

et du strict quotidien. La passivité de notre enseignement a aussi largement compromis l'intégrité de notre français. Ce sont d'abord des *mots anglais déguisés* comme *acter* pour jouer la comédie, *gagne* pour bande, *labelle* pour étiquette, *sloche* pour neige à demi fondue, *stéque* pour bifteck et combien d'autres que l'auteur énumère et explique. Ce sont aussi des *mots anglais non déguisés* comme : *camping* pour campisme, *hobby* pour dada, *motto* pour devise, *stock* pour titre ou valeur, *test* pour essai, etc., etc. Il y a encore les américanismes comme *ami de garçon* pour ami, *break* pour pause, *cafeteria* pour restaurant où on se sert soi-même, *charbon dur* pour anthracite, *pep* pour vigueur, etc., etc. Puis ce sont les traductions littérales qui fourmillent : M. Barbeau en donne des exemples qui couvrent dix-huit pages de son ouvrage : *anticiper* pour prévoir, *appointment* pour rendez-vous, *brevage* pour boisson, *compliments* pour souhaits, *en force* pour en vigueur, etc.

Un index alphabétique d'environ 2,500 mots ou expressions permet de trouver rapidement dans l'ouvrage les termes et explications nécessaires.

M. Barbeau nous avertit dans son avant-propos que le fonds de son récent ouvrage est celui-là même du *Ramage de mon pays*, publié antérieurement, mais le plan en est mieux ordonné, la pensée raffermie, les exemples plus nombreux, la présentation typographique améliorée. Si les professeurs des collèges classiques de notre province et ceux des écoles dites secondaires avaient su pénétrer leur enseignement français de *Ramage de mon pays* depuis 1939, ils auraient rendu un fier service aux jeunes générations canadiennes-françaises. Les professionnels d'aujourd'hui auraient un style plus châtié et un plus grand souci de la correction de la langue parlée et écrite. Espérons que *Le français du Canada* chassera les faux manuels de langue déliquescents qui peuplent encore les listes de livres imposés à nos jeunes des collèges et des écoles secondaires.

■ ● ■

## **Exploitation de l'anonymat par la Canadian Press**

par Jacques Poisson

Les agences de presse aiment à passer pour objectives. Seuls les faits les intéressent, paraît-il. A force de le proclamer, elles ont fini par s'en convaincre, et surtout par en pénétrer le commun de leur clientèle.

Pourtant plusieurs agences de presse s'écartent résolument de l'information et envahissent les domaines du reportage, de l'article de fond, voire de la polémique.

Nos bons journalistes colonisés tomberont d'accord là-dessus, mais s'empresseront de faire des gorges chaudes sur l'engagement des agences non anglo-saxonnes (Tass, Chine nouvelle, etc.), se félicitant d'être nés au pays de la Canadian Press, symbole de l'objectivité, de la neutralité, de l'impartialité, de la probité et de l'efficacité.

Or, il leur suffirait d'observer un peu la production de la Canadian Press pour constater qu'elle est bel et bien une agence "engagée".

Dans le numéro de mars, nous avons exposé aux lecteurs de *l'Action nationale* la prose de combat de M. Alan Harvey, correspondant de la C.P. à Londres.

Ce mois-ci, accordons quelques instants à M. Dave McIntosh, de la même irréprochable "coopérative", dont un morceau est paru en traduction dans *Le Devoir* du 19 février, sous la manchette "Ce que dit Ottawa de la France gaulliste, et ce qu'il en pense".

Habitué à un public docile, le journaliste de la C.P. ouvre le feu dès la première phrase. Pourquoi prendrait-il des précautions ? Le peuple ne gobe-t-il pas n'importe quoi depuis des années ? Mais lisons-le plutôt :

"Ce que le gouvernement canadien dit publiquement au sujet de la France gaulliste et ce que ses membres et hauts

fonctionnaires disent privément est aussi différent que la nuit et le jour."

Est-ce là un bon début d'article pour une agence d'information objective, neutre, probe et impartiale ?

En premier lieu, de qui s'agit-il ? De membres et de hauts fonctionnaires du gouvernement canadien, certes, mais de combien d'entre eux ?

— De tous ? — De presque tous ? — De la plupart ? — De la moitié d'entre eux ? — Du tiers ? — Du quart ? — Du dixième ? — Du centième ?

— De francophones ? — D'anglophones ? — Des uns et des autres ? — De M. Favreau ? — De M. Lamontagne ? — Du ministre de l'Agriculture ou du ministre des Postes ?

— Et enfin, qu'est-ce qu'un haut fonctionnaire ?

En deuxième lieu, pourquoi "la France gaulliste" plutôt que la France ?

Il n'existe pas plus de France gaulliste que de Canada pearsonnien, que d'Angleterre homiste, que d'Etats-Unis johnsonnistes, que d'Union soviétique krouchtchéviste, mais une France qui a pour président de la république Charles de Gaulle, homme politique que l'impérialisme anglo-américain a vainement tenté d'abattre.

L'abus de l'adjectif est incompatible avec l'information.

Passons maintenant à la deuxième phrase de M. McIntosh :

"La raison évidente des déclarations publiques louangeant la France, disent les autorités, sont les relations culturelles entre les Canadiens français et la France."

Voici que les "membres et hauts fonctionnaires du gouvernement" se transforment soudain en "autorités". Et on verra par la suite que ces autorités, fort bavardes, parlent comme un seul homme. Cette extraordinaire unanimité ne me dit rien qui vaille. D'ailleurs, pourquoi les "autorités" tiendraient-elles à M. McIntosh des propos de nature à faire passer M. Pearson et M. Martin pour de vulgaires maniganceurs, sans foi ni loi ?

Et un peu plus loin :

“Des informateurs disent que cette politique d'encourager plus de liens avec la France empêche le gouvernement de dire ce qu'il pourrait penser, par contre, de certaines politiques des Français.”

Nouvelle métamorphose : les “autorités” sont devenues de simples “informateurs”. Si l'article de M. McIntosh se prolongeait le moins, nous en viendrions à l'opinion des messagers, des gardiens de nuit et des mécaniciens de machines fixes.

“Ce ne fut pas toujours le cas. Lors d'une célèbre allusion à la France et à la Grande-Bretagne, durant la crise de Suez en 1956, l'ancien premier ministre St-Laurent avait déclaré que l'ère des “surhommes d'Europe” touchait à sa fin.”

Notre spécialiste de l'actualité verse ici dans la petite histoire et y cueille sournoisement l'expression forte dont il a besoin pour passer aux chefs d'accusation.

“En fait, de Gaulle est considéré, dans certains milieux d'ici, comme le séparatiste de l'Europe et la France comme un membre de l'OTAN qui traîne de la patte.”

Les témoins à charge sont de plus en plus difficiles à identifier ; sans visage, ils déposent en tant que “milieux d'ici”. Les ragots des plus sordides canards ne reposent-ils pas sur de semblables procédés ?

A noter également le choix des termes. “Séparatiste” agit sur l'affectivité des Canadiens aussi sûrement que “raciste” aux Etats-Unis, que “bourgeois” chez la petite gauche, que “communiste” dans toute l'Amérique du Nord. “Traîner de la patte” n'est pas assez neutre non plus pour convenir au style de l'information.

Est-ce que M. McIntosh trahit la Canadian Press ou aurait-il été déformé par elle ?

“Les autorités citent quelques exemples où la politique française vient en conflit avec celle du gouvernement canadien.”

Le journaliste fait marche arrière et revient à ses “autorités” d'avant les “informateurs”. Il leur impute, dans toute la splendeur de leur anonymat, la responsabilité des huit chefs d'accusation ci-après, rédigés dans un style rappelant les pires assauts de l'axe C.P.-A.P.-Reuter

contre de Gaulle. Les voici intégralement, dans le charabia propre à l'usine de traduction de la Canadian Press :

1. La France refuse de permettre la présence d'ogives nucléaires américaines sur son territoire — bien que des escadrilles françaises cantonnées en Allemagne de l'Ouest soient armées d'ogives nucléaires américaines. Cette politique a nécessité la réorganisation de la division aérienne du Canada en Europe, dont la fermeture d'une base de l'ARC en France.

2. La France a refusé de contribuer plus de troupes à l'OTAN, après la fin de la guerre en Algérie. Cela signifie que la brigade de l'armée canadienne en Europe devra y demeurer plus longtemps que prévu.

3. La France, une puissance méditerranéenne, a refusé de participer à toute force internationale de police pour Chypre. Cela pourrait signifier une contribution canadienne plus considérable.

4. La France a refusé de signer le traité d'interdiction des essais nucléaires et a boycotté les négociations Est-Ouest du désarmement à Genève. M. Pearson et le ministre des Affaires extérieures, M. Martin, ont fait connaître à de Gaulle, durant leur visite à Paris en janvier, l'attitude du Canada à ce sujet, mais n'ont pas tenté de persuader la France de signer le traité ou d'assister à la conférence de Genève.

5. La création par la France d'une force de frappe nucléaire indépendante va à l'encontre de la politique du Canada qui s'oppose à la prolifération des ogives nucléaires sous contrôle national et a milité en faveur d'une puissance classique plus considérable au sein de l'OTAN.

6. L'ambassade française ici a pris part à la campagne pour encourager la vente de la Caravelle française à Air-Canada. Air-Canada a choisi l'appareil américain DC-9.

7. Les déclarations de M. André Malraux, ministre des Affaires culturelles de France, lors de sa visite l'an dernier, en des circonstances ordinaires, auraient eu pour effet que le gouvernement canadien réclame son départ, disent des informateurs. Il encourageait, en fait, le séparatisme, disent-ils.

8. La France a refusé d'appuyer les opérations de pacification des Nations Unies au Congo. La pacification par les Nations Unies est au coeur de la politique canadienne étrangère et de défense.

Que penser de nos journaux canadiens-français qui versent à la Canadian Press \$40,000 ou plus par année pour avoir la permission de reproduire des ordures pareilles ?

Et surtout que penser de la Canadian Press qui diffuse régulièrement de tels articles où sont enfreintes toutes les règles élémentaires de l'information ?

## Séparatisme et état d'esprit du Québec

A la suite de son article sur l'indépendance (L'Action nationale, février 1964) et d'une conférence de M. Raymond Barbeau, M. Odina Boutet nous écrit l'opinion-mise au point suivante:

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas laisser l'esprit séparatiste donner le sens d'une indépendance qui a ses justifications dans des buts et des motifs beaucoup plus élevés. Nous ne devons pas laisser plus longtemps progresser un esprit qui ne donnera jamais une juste idée des motifs supérieurs qui doivent commander une indépendance canadienne-française. Il y a, en outre, toute une gamme d'alliances possibles que nous devrions dès maintenant préparer, dans un esprit d'indépendance mais dans la mesure d'une interdépendance à laquelle il nous sera loisible de consentir sans imprudence.

Je ne veux pas ici reprocher à Monsieur Barbeau son séparatisme, ni aux autres protagonistes reconnus de cette idée, pas plus que je ne me sens capable de blâmer une certaine jeunesse d'être prête à la subversion et au terrorisme. Si quelqu'un mérite des blâmes désormais, je crois que ce sera ceux qui tardent à fournir les motifs supérieurs d'une indépendance qui devient de plus en plus nécessaire. Elle est nécessaire pour des raisons qui relèvent du droit naturel et du bon sens. Elle est également nécessaire pour ceux qui l'ont dans la peau, comme ces jeunes gens qui s'impatientent et se proposent une aventure libératrice. Elle est nécessaire aussi pour ces négateurs que sont les séparatistes et qui restent seuls à fournir leurs idées à un peuple qui aurait besoin d'autres justifications que les leurs pour établir ses jalons décisifs.

La troisième étape qui mène vers l'indépendance doit être immédiatement entreprise, après celle des séparatistes et celle des terroristes. C'est maintenant au tour de ceux qu'on appelle les gens bien pensants de trouver quels sont les principes contre lesquels pêche la dite Confédération canadienne et de proposer les bases d'une vie plus normale. L'idée de l'indépendance est la seule qui

soit acceptable pour la génération qui monte, et je crois que nous nous faisons également tort en la refusant aux séparatistes et en ne leur fournissant pas les arguments qui dépasseraient les leurs et amèneraient leur évolution. Pour moi, l'indépendance est nécessaire et elle est plus que du séparatisme. Pour moi, l'indépendance seule peut permettre d'établir ensuite une interdépendance. Ce que nous avons actuellement, comme régime constitutionnel, c'est de l'équivoque et c'est inacceptable.

Mais peut-être la situation n'est-elle pas aussi claire dans Québec, quant à nos déterminations, que nous sommes portés à le croire aux manifestations les plus bruyantes. C'est cet autre son de cloche de nos tendances à flancher ou à nous laisser embobiner que donne Me Guy Pinsonnault de Québec. Il nous le donnait dès décembre, car c'est à ce moment que sa lettre nous est parvenue; et les événements n'ont fait qu'accentuer depuis l'angoisse que nous pouvons éprouver devant les tendances actuelles du gouvernement de Québec, par exemple sur les prêts fédéraux aux étudiants. L'autonomie du Québec est devenue **un sujet trop brûlant** pour qu'aucun gouvernement du Québec ose reprendre les thèses de l'opposition libérale au temps de Duplessis. Mais ne se prépare-t-on pas, au son de trompette de l'autonomie, à des formules qui équivaldront surtout à sauver la face des libéraux du Québec au profit des libéraux, toujours centralisateurs d'Ottawa? L'heure n'est sûrement pas à nous endormir, mais à veiller.

Je viens de lire avec énormément d'intérêt votre dernière livraison, celle du mois de décembre.

Il est vraiment réconfortant de constater qu'un groupe de personnes comme celles de l'équipe de la Revue L'Action nationale puissent encore parler...

Combien de temps encore pourra durer cette liberté « face à la conspiration du silence » qui s'amorce pour bloquer toute initiative pro-canadienne-française.

Ne croyez-vous pas que nous assistons au début d'une vaste offensive politique d'envergure pour juguler l'effort d'épanouissement national des Canadiens français?

J'ai bien peur que nous entrions actuellement dans une « période noire » comme celle que nous avons connue de 1940 à 1944, alors que le Québec a cédé ses droits fiscaux à Ottawa.

A ce moment-là le prétexte était la guerre, aujourd'hui c'est le biculturalisme (à distinguer du bi-nationalisme) qui, par l'intermédiaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme va monopoliser et réquisitionner tous les moyens d'information pour les mettre à la solde de la majorité anglo-saxonne du Canada sous le couvert de la largesse de vue et du « dialogue »...

Je viens d'assister au colloque organisé par l'ACELF à Québec, Faculté des sciences, en coopération avec la Commission d'enquête sur le biculturalisme.

J'ai été littéralement estomaqué de trouver tant de conformisme et de collaborationisme, je dirais même de servilité chez ces quelque 250 délégués, à majorité des clercs, venant des minorités françaises.

Ce qui m'a encore plus renversé c'est la proposition qui a été faite, étudiée simultanément dans les quatre commissions qui siègent et qui a reçu l'appui de la majorité des délégués, à l'effet de recommander à Ottawa de créer un Ministère *fédéral de l'Éducation*.

Alors que le Québec fait des efforts inouïs pour s'émanciper de l'étouffante emprise d'Ottawa et qu'il juge inconstitutionnel la création d'un Ministère fédéral des forêts, qu'il veut se retirer des plans conjoints, nos propres compatriotes Canadiens français vont demander à Ottawa la création d'un Ministère fédéral de l'éducation...

Les minorités françaises qui représentent tout au plus 15% des Canadiens français vont ainsi servir de complices à l'intrusion directe du Fédéral dans le domaine de l'éducation.

C'est le même jeu que dénonce, dans la livraison de votre revue de décembre 1963, l'honorable Pierre Laporte, Ministre des affaires municipales, lorsqu'il a jugé comme principal responsable de l'intrusion du Fédéral dans le domaine des affaires municipales, les revendications de l'Association canadienne des maires et des municipalités.

Monsieur Laporte a d'ailleurs recommandé aux municipalités du Québec de ne plus faire partie de cette association.

Ne croyez-vous pas qu'il va falloir un jour dénoncer fortement cette façon de procéder des minorités françaises qui, *égoïstement*, sont prêtes à faire mourir le corps tout entier pour guérir des « bobos... » sur l'un des membres ?

J'ai l'impression très nette que la Commission d'enquête sur le biculturalisme se servira des revendications des minorités françaises pour justifier toutes les mesures centralisatrices dans l'ordre culturel et politique.

Et malheureusement j'ai bien peur que les Canadiens français n'aient pas actuellement les connaissances suffisantes du problème des minorités, les informations précises pour donner la véritable mesure de ce problème et le courage nécessaire pour refuser les mesures qui vont fatalement les conduire à l'assimilation totale sous prétexte qu'il ne faut pas « abandonner nos pauvres minorités... »

Une autre chose qui m'a vraiment renversé au cours de ce colloque c'est que le plus ardent propagandiste de ce Ministère fédéral de l'éducation n'est nul autre que Monsieur Trefflé Boulanger directeur des études de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Comment peut-on avoir perdu à ce point le réalisme et l'objectivité absolument nécessaires pour servir vraiment la nation canadienne-française.

C'est à croire que la majorité des gens qui étaient là, à l'intérieur d'eux-mêmes, ont fait définitivement le choix fondamental que la grande majorité des Canadiens français devront tôt ou tard faire: « choisir entre être Canadien et Québécois ».

J'ai la vague impression que pour tous ces gens, ils sont Canadiens avant d'être Canadiens français.

Cette allégeance, menée à ses conclusions normales, oblige les personnes qui se disent « Canadiens » avant d'être « Canadiens français » à appuyer toute mesure qui tendra à servir les intérêts du Canada tout entier, même au détriment de l'épanouissement de la nation canadienne-française.

A son terme ultime, cela signifie que si un jour il faut renoncer à l'existence collective de la nation canadienne-française en tant que groupe ethnique différent, et ce pour le plus grand bien

du Canada tout entier, ces personnes ont déjà choisi et accepteront la disparition de notre nation. Evidemment toujours au nom de la largesse de vue et des plus grands principes de charité et de bonne entente.

On s'étonnera ensuite qu'il y ait quelques anticléricaux parmi les jeunes Canadiens français.

Il s'amorce également une manœuvre qui sera peut-être fatale pour les Canadiens français. Alors que tous croient que la caisse de retraite qui doit mettre entre les mains du Québec des montants de l'ordre de \$500 millions par année, ce qui lui permettrait de se libérer de l'emprise étrangère quant aux emprunts pour son financement public, sera instaurée par le Gouvernement du Québec prochainement, il se dessine une manœuvre qui probablement empêchera le Québec d'établir sa propre caisse de retraite.

La caisse ne sera pas créée à la prochaine session. Pendant ce temps, à la suite de la dernière conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, on apprend que des négociations ont lieu pour intégrer la caisse du Québec à celle créée par Ottawa.

Egalement, le ministre fédéral de la santé, Mme Judy Lamarsh, parle de la possibilité de modifier le plan fédéral de façon à permettre de prêter certaines sommes d'argent aux provinces pour leur développement.

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait tous les éléments de la trame classique, à l'anglosaxonne, d'un torpillage en douce de la caisse de retraite québécoise. On viendra ensuite nous dire que son intégration dans la caisse fédérale servira mieux les intérêts du Canada et du Québec, etc., que la création d'une caisse proprement québécoise aurait causé des difficultés et que le Gouvernement d'Ottawa a manifesté dans son problème une grande compréhension et a fait les concessions réclamées par le Québec...

Il me semble que l'Action nationale ou d'autres groupements devraient dénoncer au départ cette trahison... qui s'amorce, afin d'obtenir du Gouvernement québécois une prise de position nette et précise à l'effet qu'il créera sa propre caisse de retraite distincte et non intégrée à la caisse fédérale.



**Nous accusons réception  
des ouvrages suivants :**

**C.-J. Gignoux**, de l'Institut Joseph de Maistre, prophète du passé, historien de l'avenir. Un vol., 5½ po. x 8¾, 220 pages, broché. — Nouvelles Editions latines, Paris.

**Société historique Franco-Américaine** — Bulletin 1962. Un vol. 6¼ po. x 9¼, 154 pages, broché. — Imprimerie Ballard Frères, Manchester, N.-H., Etats-Unis, 1963.

**Jean-Noël Tremblay** — Combien de temps encore faudra-t-il la subir... la Confédération? Une brochure, 5½ po. x 8½, 16 pages. — Les Editions Alerte, Saint-Hyacinthe, 1963.

**Almanach Franco-Albertain 1964** — Un vol., 6 po. x 9, 163 pages. Association canadienne-française de l'Alberta, Edmonton, 1964.

**Michel Creuzet** — L'enseignement. Une brochure, 5¼ po. x 8¼, 32 pages. — Collection "Le Cormoran", Villenave d'Ornon, Gironde.

**Club Jean-Louis Richard** — La technocratie et les libertés. Un vol., 5¼ po. x 8¼, 79 pages. — C.L.C., Vaucresson (S. & O.), France.

**André Lagarde** — Le scandale des faux certificats. Un vol. 5¼ po. 7¾, 160 pages, broché. — La Compagnie de Publication Le Sieur Ltée, Laval-des-Rapides, 1964.

**A. Dupré, ptre** — Le sens de l'éducation. Un vol., 5¼ po. x 7¾, 205 pages, broché. — Editions Paulines, Sherbrooke, 1963.

**VOYAGES — 1964**

- I — **EUROPE**: 62 jrs, \$1,197., bateau ou avion 7e voy. des Anc. Normaliens, 13 pays v. (Angl., Hollande, Belgique, Allem., Autriche, Suisse, Italie, Espagne, France, etc.)
- II — **Moyen-Orient** avec M. l'abbé J. Martucci; 21 jrs; dép.: 30 juillet (avion), \$998.00 (Paris, Rome, Caire, Athènes et Terre S.).
- III — Les deux voy. combinés: 62 jrs, 17 pays v.

**Voy. Bel-Air Inc. 2155 de la Montagne, VI. 4-8817;  
M. G. Bellefleur, 3973 Mentana, LA. 3-2583.**

## TABLEAU D'HONNEUR

**Edmond FRENETTE**  
 président, Dupuis & Frères  
**J. Omer ROY & FILS Ltée**  
 bijoutier  
 1658 est, rue Mont-Royal  
**Adrien ANGERS & FILS Ltée**  
 agent d'assurances  
 4009, rue Hochelaga

**Lucien-H. GAGNE**  
 Conseiller municipal  
**J. P. MARCHAND**  
 directeur de funéraires  
 4228, rue Papineau

**Roch Grenache**



CRÈME GLACÉE  
 BEURRE DE CAMEL  
 CONFITURES et MARINADES

**GRENACHE INC.**

**Bureau : 1504, rue Davidson**

**LA. 6-7771**

## LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis

Québec

vous dit :

*Qui sème chez soi...*

*récolte pour soi*

Président  
**ALBERT BOULET**

Directeur général  
**CHARLES POIRIER**

Bureaux à :  
 Baucerville, Sherbrooke, Amos,  
 Ste-Thérèse-de-Blainville, Montréal, Sorel,  
 Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval,  
 Chicoutimi.

*L'épargne est la clé du succès*  
**ouvrez un compte d'épargne**



**LA BANQUE PROVINCIALE  
 DU CANADA**

votre partenaire

365 SUCCURSALES ET AGENCES A VOTRE SERVICE

**Rédition limitée des disques Bourossa**

Plusieurs institutions et collèges n'ont pu se procurer ce document historique exceptionnel à la première édition.

Commandez tout de suite — \$25. à C. P. 189, St. N. - Mtl.

*Hommage aux collaborateurs de*

**L'ACTION NATIONALE**

**J.-R. GRÉGOIRE**

QUINCAILLERIE



**LA. 4-1167 3605 ouest, rue Ontario, Montréal**

## *Renseignements*

La BANQUE CANADIENNE NATIONALE publie un bulletin mensuel qui expose brièvement diverses questions d'ordre économique. Les commentaires qu'il contient intéresseront ceux qui désirent se tenir au courant de ces questions, mais qui n'ont pas le loisir de parcourir de nombreux périodiques financiers. Vous pouvez recevoir gratuitement ce bulletin en faisant la demande à l'un de nos 608 bureaux de la Banque au Canada ou au Bureau-chef, Place d'Armes, Montréal.

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

## TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : Encore d'la visite ! .....	693
Jean de la HIRE : Le pragmatisme du bill 60 .....	701
Mathieu GIRARD : Conquête, Confédération et nationalisme ..	708
Louis PAINCHAUD : Le français au sortir du High School ....	716
Claude TROTTIER : Vive le Roi d'la Reine ! .....	731
François-Albert ANGERS : Le péché contre l'esprit .....	739
F.-A. ANGERS : Au Congrès des coopératives en 1962 .....	749
L'hon. René LÉVESQUE : Au Congrès des coopératives en 1963	759
Gontran ROULEAU : L'opinion d'un administrateur .....	775
F.-A. ANGERS : L'aide créatrice de l'Etat .....	777
COOP. AMÉRICAINES D'ÉLECTRICITÉ : Nous n'aurons jamais cette fierté ! .....	782
Laurent LAPLANTE : La pratique et la théorie .....	787
Patrick ALLEN : Savoir céder au pur plaisir .....	792
Jacques POISSON : Exploitation de l'anonymat par la Cana- dian Press .....	796
CORRESPONDANCE : Séparatisme et état d'esprit du Québec	800

---

## LA FAMILIALE

(coopérative de consommation)

*est la mise en oeuvre sur le plan quotidien  
de l'entr'aide que prône le nationalisme.*

*Ne nous contentons pas de mots; passons aux actes*

5271, rue St-Hubert - Tél.: 272-1119

# COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

## La Sauvegarde

<b>ACTIF</b>	<b>\$57,400,000</b>
<b>ASSURANCES EN VIGUEUR</b>	<b>\$283,000,000</b>
<b>PROTÉGEANT</b>	<b>112,500 assurés</b>

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.